

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1989-1990

Séance plénière du vendredi 23 mars 1990

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

SEANCE DU MATIN

<i>Communications du Président</i>	3
<i>Questions écrites.</i>	3
<i>Commissions: modifications</i>	3
<i>Approbation de l'ordre du jour</i>	3
<i>Projet de règlement contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1990.</i>	
Discussion générale (Orateurs: M. Escolar, rapporteur, MM. Guillaume, De Coster, Adriaens, Mme de T'Serclaes, M. Hasquin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Duponcelle, Cornelissen, Cools et Demannez).	3
<i>Bienvenue à une délégation roumaine</i>	14
<i>Reprise de la discussion sur le projet de règlement contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1990 (Orateurs: M. Drouart, Mme Willame, M. Leduc, Mme Carton de Wiart, M. Hermans, Mme Payfa et M. Thys, Ministre, membre du Collège, chargé de la Santé)</i>	15

SEANCE DE L'APRES-MIDI

<i>Projet de règlement contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1990.</i>	
Suite de la discussion générale (Orateurs: M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes).	21
Discussion des articles et des amendements — Votes réservés	24
<i>Proposition de résolution portant création d'une Commission exploratoire au sein des Institutions bruxelloises.</i>	
Discussion générale (Orateurs: MM. De Coster, Guillaume, Mme de T'Serclaes, MM. Galand et Cornelissen)	30
Adoption des articles	32
<i>Votes réservés sur les amendements et les articles du projet de règlement contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1990</i>	33
<i>Votes nominatifs</i>	
— sur l'ensemble du projet de règlement contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1990	33
— sur l'ensemble de la proposition de résolution portant création d'une Commission exploratoire au sein des Institutions bruxelloises	34
<i>Membres présents à la séance</i>	34
<i>Membres présents en Commission</i>	34
<i>Annexe:</i>	
Projet de règlement contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1990: tableaux budgétaires adoptés par l'Assemblée.	35

SEANCE DU MATIN

Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 9 h 30.

(MM. Duponcelle et Escolar, secrétaires, prennent place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière séance est déposé au Bureau.)

(Le Président prend connaissance de la liste de présences établie par les services du Greffe — article 32.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

M. le Président. — Par lettre du 14 mars 1990, M. F. Guillaume, Ministre de Tutelle, me demande d'informer l'Assemblée du fait que la première tranche de 72 millions de francs de la dotation de la Commission communautaire française a été liquidée par la Communauté française le 9 mars 1990.

Ceci permettra à la Commission communautaire française de poursuivre son action sans faire face à de lourdes charges d'escompte.

QUESTIONS ECRITES

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées à M. G. Désir, Ministre de la Commission communautaire française, par M. de Lobkowicz.

Le Collège me signale qu'une erreur s'est glissée dans l'annexe n° 8 au rapport (page 25) «cadre de la Commission communautaire française». Un erratum vous est distribué.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Modifications

M. le Président. — J'ai été saisi de demandes de remplacement en Commission. Le groupe socialiste propose que M. Hotyat soit remplacé :

— à la Commission de la Culture par M. Hermans, en qualité de membre effectif;

— à la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes par M. Hermans, en qualité de membre suppléant;

— à la Commission de Coopération par Mme Foucart, en qualité de membre effectif.

A la Commission de Coopération il est proposé de remplacer Mme Foucart par M. Hermans en qualité de membre suppléant.

L'assemblée marque-t-elle son accord? (*Oui.*)

Il en sera ainsi.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du 15 mars 1990, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

En ce qui concerne l'examen du projet de budget 1990, conformément à l'accord intervenu au sein du Bureau élargi le 15 mars 1990, je suggère à l'Assemblée que la matinée soit consacrée à la discussion générale et que le Collège intervienne à 14 heures.

Si la discussion générale n'était pas terminée en fin de matinée, elle reprendrait à 14 heures et nous pourrions suspendre la séance avant l'intervention du Collège si celui-ci le souhaite.

Les membres qui désirent intervenir dans la discussion générale peuvent s'inscrire sur la liste des orateurs. Si vous êtes d'accord, je propose que cette liste soit clôturée à 10 h 30.

Les tableaux budgétaires ont fait l'objet d'une longue discussion en Commission réunie, discussion consignée au rapport dont vous avez pris connaissance. Lors de la discussion des articles, la discussion ne portera, dès lors, plus que sur les articles budgétaires qui font l'objet d'amendements.

Le Bureau n'a reçu aucune question d'actualité. Je présume que, comme convenu au Bureau élargi, il n'y en aura pas. Les membres qui souhaiteraient poser des questions ponctuelles, spécifiques, les intégreront dans la discussion générale sur le projet de règlement contenant le budget.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la proposition d'ordre du jour? (*Non.*)

L'ordre du jour est adopté.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

Discussion générale

Question jointe de M. Drouart

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale sur le projet de règlement contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1990

Afin d'éviter toute confusion qui pourrait être créée par de récents articles de presse, je tiens à préciser que le Collège établit le projet de budget, en prend donc l'initiative politique et que l'Assemblée vote ce budget.

Les responsabilités sont donc claires et il est normal, dans une démocratie, que chacun en prenne sa part.

J'espère avoir ainsi clarifié certains points susceptibles d'avoir été obscurcis, non dans l'esprit de nos membres, mais peut-être dans celui du public.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Escolar, rapporteur.

M. Escolar. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, l'examen du projet de règlement contenant le premier budget de la Commission communautaire française a indubitablement démontré le vif intérêt que portent les membres de la Commission réunie à la gestion de notre administration. La communication des documents dans les meilleurs délais ainsi que la présentation claire et correcte des tableaux ont permis aux membres de préparer efficacement les travaux de la Commission.

De l'analyse de l'exposé des motifs, je retiendrai trois principes qui déterminent la philosophie du budget pour 1990.

1° l'énumération des impératifs qui ont régi l'établissement des propositions budgétaires à savoir :

- le maintien de l'équilibre,
 - le respect des engagements pris par l'ex-CFC dans les conventions,
 - les conséquences des nominations et de la restructuration de la CFC en 1989,
 - le respect de la répartition des compétences entre la CCF, la CCC et la Région de Bruxelles-Capitale,
 - la résorption du déficit antérieur, que le Collège s'est, par ailleurs, engagé à apurer au cours de la présente législature;
- 2° le souci de dégager des recettes complémentaires pour 1990 et notamment par le biais de la publicité,
- 3° les initiatives nouvelles.

Dans son exposé introductif, le Ministre a attiré l'attention de la Commission sur la valeur relative de la dotation accordée par la Communauté française, à savoir 288 millions de francs, soit une augmentation de 17 p.c. par rapport à la dotation accordée à l'ex-CFC en 1989.

Il convient, en effet, de prendre en compte les crédits alloués par la Communauté française aux institutions telles que le Botanique, la RTBF et au monde associatif de notre Région.

Par ailleurs, compte tenu des crédits qui seront transférés par la Communauté française lors des délégations ainsi que des crédits résultant de la répartition des moyens accordés initialement au secteur bicommunautaire, le présent budget devra être modifié et permettra au Collège de gérer l'ensemble des matières relevant de sa compétence.

Dans cette attente, une priorité sera accordée à trois secteurs, à savoir l'enseignement, la jeunesse et le développement culturel du tourisme.

Lors de la discussion générale en Commission, les interventions ont essentiellement porté sur le montant de la dotation, les problèmes de personnel et les initiatives nouvelles. Un membre a remarqué que, malgré l'augmentation de la dotation, celle-ci est insuffisante par rapport aux montants alloués à la Commission communautaire flamande, alors que 85 p.c. de francophones composent la population belge de notre Région, et qu'elle est donc insuffisante pour permettre à la Commission communautaire française de remplir toutes ses missions.

Un commissaire précise que la culture à Bruxelles connaît une forte augmentation budgétaire et insiste sur la complémentarité des actions entre la CCF et la Communauté française.

En matière d'enseignement, un membre s'est interrogé quant aux compétences de la CCF.

Le Président a rappelé que la CCF dispose des mêmes compétences que la Communauté française pour organiser l'enseignement à Bruxelles et cela conformément à l'article 108^{ter} de la Constitution et de l'article 64 de la loi du 12 janvier 1989 et que la seule difficulté résulte de l'aspect budgétaire.

En ce qui concerne la discussion par article, je vous invite à vous référer au rapport et à ses annexes pour le détail des nombreuses questions et interventions des commissaires et pour les réponses du Ministre, en vous précisant toutefois que vingt-quatre amendements ont été déposés et que seul l'amendement proposé par la majorité a été adopté.

Avant de présenter la synthèse des différentes rubriques, il est à noter qu'à l'image des budgets communaux, les dépenses de personnel et de fonctionnement sont ventilées, dans chacun des chapitres budgétaires, par le système de la facturation interne.

En ce qui concerne l'administration générale, un membre et son groupe s'opposent, en matière de personnel, à la politique du Collège visant à accroître les effectifs. Le Ministre souligne que l'administration qui gèrera bientôt un budget de plus d'un milliard de francs devra disposer d'un personnel supplémentaire et se doter d'un encadrement efficace, notamment dans le domaine de la santé et de l'aide aux personnes. La Commission a, par ailleurs, pris acte de la suppression en recettes du poste «Recettes d'imprimerie», puisque la Régie possède son propre budget et génère ses propres recettes.

Dans la fonction «Enseignement», outre l'augmentation de plus de 36 p.c. des crédits, la Commission a pris note de la volonté du Collège d'intensifier la promotion de l'enseignement du français, ainsi que des initiatives nouvelles relatives au rattrapage scolaire, aux modules de formation pour les classes d'enfants défavorisés et aux actions favorisant le contact entre les familles et les écoles.

Dans la rubrique «Secteurs culturels généraux», le Ministre a confirmé que l'ASBL «Les grandes conférences» sera mise en liquidation et que ses activités seront reprises par la CCF.

En matière de jeunesse, la discussion a porté sur la modification du libellé du poste 12203 «Terrains d'aventures», devenu «Animation dans les communes». Le Ministre a précisé que l'objectif est resté le même puisqu'il s'agit du paiement des moniteurs pour l'animation des plaines de jeux pendant les périodes d'interruption de scolarité.

Dans le chapitre de l'Education permanente, la Commission a enregistré avec satisfaction la poursuite et l'amplification de l'initiative de l'ex-CFC, visant à la formation socio-culturelle du personnel communal et des CPAS, initiative qui permet d'agir sur le terrain, notamment dans le contexte d'une politique d'intégration.

Quant à la discussion relative aux organisations d'éducation permanente, un membre fait état de l'action remarquable menée par la Fondation «Travailleur-Santé» de la FGTB dans l'étude des problèmes de rupture de travail.

La fonction 764, qui concerne les Sports et l'Education physique, enregistre trois nouvelles initiatives : la publication d'un annuaire du sport, l'aide aux élites sportives, ainsi que des crédits pour les activités organisées par l'Ecole du cirque.

Le poste 764/16101 prévoit une recette de 600 000 francs pour l'insertion de publicité dans l'annuaire du sport. Un membre s'inquiète du type de publicité qui sera retenu et insiste pour que soient refusées toutes les insertions publicitaires pour des produits nuisibles à la santé. L'annuaire du sport sera, par ailleurs, diffusé aux écoles.

Dans le domaine des ludothèques, le Collège axe son action sur la création d'une ludothèque itinérante par l'acquisition d'un ludobus, le budget ne permettant pas de créer des ludothèques permanentes dans toute la Région. Des membres déplorent, par ailleurs, l'insuffisance de moyens humains pour l'animation des ludothèques.

Le département «Affaires culturelles» a suscité de nombreuses questions que vous retrouverez au rapport et qui ont porté sur :

- 1° l'organisation d'un festival international de la danse,
- 2° le tourisme culturel et l'absence de recettes y afférent,
- 3° le subside de 1 500 000 francs au Centre belge de la bande dessinée.

Dans le chapitre «Lecture publique et Editions», plusieurs membres se sont intéressés au crédit pour l'étude de faisabilité d'une bibliothèque dans le métro, à l'image de ce qui a été réalisé à Paris et à Montréal. Par ailleurs, la Commission a pris acte de ce qu'actuellement sept bibliothèques répondent aux critères de la CCF et qu'elles reçoivent environ 250 000 francs chacune.

Par ailleurs, le Ministre a retenu la suggestion d'un membre d'établir une carte de bibliothèques publiques. La fonction 780 est consacrée à l'audiovisuel.

Aux questions de plusieurs membres, relatives au passage du subside de Télé-Bruxelles du poste fonctionnement au poste transfert, le Ministre a précisé que le subside inclut en vertu de la convention passée avec Télé-Bruxelles :

- la prise en charge du loyer,
- la création de programmes,
- la retransmission des travaux de l'Assemblée.

Le Ministre a souligné la nécessité de soutenir l'unique chaîne de télévision à caractère régional.

Il est envisagé par ailleurs de faire passer la durée des programmes à une heure en maintenant le système d'émission par boucles.

En ce qui concerne la revue pour cinéphilos *Cinergie*, un membre s'interroge sur l'opportunité de subsidier cette revue qui ne présente selon lui qu'un intérêt limité.

Pour le Ministre, il s'agit du seul mensuel de la Communauté française reçu par les professionnels de l'audiovisuel, y compris à l'étranger et il s'avère indispensable de poursuivre la publication.

La rubrique «Aide sociale et familiale» a fait l'objet d'un amendement adopté par la Commission. Cet amendement vise à répondre à la demande des communes bruxelloises d'organiser les gardes d'enfants malades. A cet effet, une augmentation de 500 000 francs du crédit du poste 844/123/04 : besoins d'accueil des jeunes enfants, études, propositions et réalisations est compensée par une réduction d'un même montant à l'article 844/33203 pour les actions dans le domaine de la réinsertion post-pénitentiaire.

A l'article 123.03 aide aux détenus, un conseiller a attiré l'attention de la Commission sur la nécessité d'étendre cette aide au conjoint et à la famille du détenu.

Quant au chapitre de la Santé, les questions ont porté sur la création d'une «Commission consultative de la santé» dont la mission sera de collaborer avec les associations locales sur la base de projets précis en vue de produire et diffuser des programmes d'information et de sensibilisation à la santé avec pour thèmes le tabagisme, la drogue, le sida, etc.

Un commissaire suggère que compte tenu du libellé de l'article 123.01 «Promotion à l'éducation à la santé», la future

Commission consultative de la santé fasse des établissements scolaires des interlocuteurs privilégiés.

Pour conclure ce volumineux rapport, je voudrais mettre en évidence le souci du Collège d'avoir préféré les dépenses de fonctionnement aux dépenses de transfert, ceci afin de lui permettre de réaliser ses objectifs par une coopération avec les différents secteurs de la vie culturelle, sociale et de santé et en évitant ainsi une politique de saupoudrage de subvention à diverses associations.

Je terminerai en remerciant le Collège d'avoir permis à la Commission réunie de travailler dans les meilleures conditions et d'avoir bien voulu communiquer aux membres tous les documents et annexes en temps utile.

Je tiens, d'autre part, à adresser mes félicitations et mes remerciements au personnel de l'Assemblée et à son greffier qui malgré des conditions techniques difficiles ont accompli un travail rapide et complet. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, membres du Collège, Chers Collègues, on a rarement vu un budget aussi léger — environ 300 millions de francs, à peine plus élevé, a-t-on dit, que la moitié du budget culturel de la ville de Bruxelles — s'alourdir de tant de discussions et de critiques.

D'autres que moi ont fait ou feront une analyse plus fouillée de ce budget.

Pour ma part, je ne m'attacherai qu'à quelques points qui me tiennent à cœur.

Tout d'abord s'il faut noter avec satisfaction une augmentation globale de 50 millions de francs par rapport à 1989, il faut aussi regretter que cette augmentation soit quasi totalement absorbée par l'accroissement des dépenses de personnel, environ 19 millions de francs, et par les dépenses de fonctionnement, environ 18 millions de francs.

Même si le Ministre a répondu en Commission que l'augmentation de personnel serait rendue nécessaire par une diversification des matières à traiter par la CCF, on peut cependant douter sérieusement d'une plus grande capacité de la Commission d'agir sur le terrain.

On peut d'autant plus en douter que même dans le cadre des activités de transfert, certains subsides nous inquiètent légitimement.

Je pense par exemple aux subsides aux organismes d'éducation permanente de travailleurs des milieux professionnels et demandeurs d'emplois dont le caractère partisan est évident puisqu'ils sont destinés quasi tous à des organisations rouges et oranges : MOC, FGTB, etc.

En revanche, les activités bien plus utiles et bien moins suspectes que sont les ludothèques ne sont pas assez encouragées.

Il est pourtant unanimement reconnu par les pédiatres et les pédagogues que l'activité ludique est promordiale pour le développement moteur et intellectuel du jeune enfant.

Et le développement moteur et intellectuel de cet enfant conditionnera d'ailleurs tout son destin, y compris son avenir social, culturel et professionnel.

C'est pourquoi, nous proposerons tout à l'heure, comme en Commission, par voie d'amendement de doubler les frais de fonctionnement des ludothèques et d'augmenter les subsides aux ludothèques de 120 000 à 200 000 francs — c'est d'ailleurs encore modeste — et pour ce faire, d'amputer de 130 000 francs un article qui subsidie une association des maisons de

la culture et des foyers culturels parce que cet article, qui par ailleurs a été augmenté de 100 000 à 250 000 francs, ne concerne qu'une association centrale et non directement des centres culturels, qu'en outre toutes ces maisons de la culture ne sont pas situées en Région bruxelloise et qu'enfin, cette association est présidée, comme par hasard, par un secrétaire d'état en fonction.

Enfin, je voudrais aborder plus particulièrement les rapports de la CCF avec les communes, dans le cadre des relations culturelles entre ces deux types de pouvoirs.

Déjà le 15 décembre dernier, j'avais attiré l'attention des conseillers sur le double langage que tenaient les membres de l'Exécutif selon la casquette qu'ils portaient.

D'un côté le Collège de la CCF déclarait solennellement qu'il appuyait l'action culturelle des communes et d'un autre côté, l'Exécutif régional, en partie composé des mêmes personnes et soutenu par la même majorité, cassait nombre d'initiatives culturelles, pourtant modestes et légitimes, de plusieurs communes en général, et de la commune de Schaerbeek en particulier.

Aujourd'hui le Collège monte encore d'un cran dans l'ambiguïté puisque le Ministre Désir dit textuellement que «si l'on examine le budget des dix-neuf communes l'on constate que les dépenses culturelles sont généralement facultatives et en tout cas ne représentent que 2 à 5 p.c. du budget global, situation dénoncée par l'ex-CFC et actuellement par la CCF».

Dois-je en conclure que le Collège s'engage à faire pression sur l'Exécutif pour être plus large en matière de dépenses culturelles facultatives des communes?

Je ne le pense pas, car l'évolution de la conception du Collège en matière d'aide culturelle aux communes semble aller de plus en plus dans le sens d'une mise sous tutelle du pouvoir communal.

En effet, l'article concernant l'aide à la vie culturelle dans les communes se réduit de 4 095 000 à 2 500 000 francs, alors que l'article intitulé «organisation et co-organisation d'activités culturelles avec les communes, se voit, lui augmenté de 2,5 millions de francs.

Il est donc clair que le Collège entend privilégier une coopération avec les communes où le poids et les orientations de la CCF seront évidemment prédominants, au détriment de l'aide culturelle directe à des municipalités qui pourtant sont plus à même d'apprécier à leur juste valeur les initiatives culturelles. C'est pour ces raisons qu'ici aussi nous proposons un amendement visant à accroître l'aide à la vie culturelle dans les communes, accroissement qui peut être compensé notamment par la réduction des subsides aux organismes d'éducation permanente de travailleurs, des milieux professionnels et demandeurs d'emploi.

Bref, nous libéraux, défendrons notre conception de l'autonomie communale qui considère les communes comme des pouvoirs adultes et responsables, capables des meilleures initiatives, conception qui n'est pas partagée par le Collège.

Voilà, Chers Collègues, formulée en quelques phrases et à travers quelques points principaux seulement, l'opinion négative que nous avons de ce budget 1990, contre lequel nous voterons tout à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, nous voici donc arrivés à l'examen du premier projet de règlement contenant le budget de la Commission communautaire française.

Je suis certain que, d'emblée, vous tiendrez comme moi à féliciter M. François Guillaume, le Ministre de tutelle de la Communauté française. Son intervention a permis d'augmenter notre dotation d'une manière significative. En effet, nos moyens s'accroissent de 17 p.c. alors que le budget général de la Communauté française n'augmente que de 3 p.c. C'est là un fait encourageant, significatif de la solidarité Wallonie-Bruxelles alors que, *in illo tempore*, sous d'autres Exécutifs et sous d'autres majorités, la défunte CFC avait parfois connu des diminutions drastiques de sa dotation.

Celles-ci ont d'ailleurs entraîné le déficit cumulé que, dans un souci de rigueur budgétaire, l'Exécutif s'est engagé à résorber au cours de la législature.

A propos de ce déficit cumulé qui nous est présenté, et comme nous en héritons en quelque sorte, je me permettrai de faire un bref rappel historique qui pourrait être intitulé: «Du déficit des exercices antérieurs CFC ou CCF».

Le 20 décembre 1979, la CFC a voté son budget pour l'exercice 1980. Ce budget totalisait à son service ordinaire 172 millions en recettes, 169 millions en dépenses. Parmi les recettes, la dotation prévue s'élevait à 164 millions.

Le 16 janvier 1980, M. le Secrétaire d'Etat à la Communauté française, M. Persoons, approuve, moyennant modifications, ledit budget en ramenant toutefois la dotation de 164 à 159 millions. Le 6 octobre 1980, M. le Secrétaire d'Etat qui entre-temps avait changé et était alors M. Demuyter, notifie le montant effectif de la dotation de 1980, lequel s'élève donc non pas à 159 millions mais à 131 millions 800 000 francs. Cette moins-value de 27 millions résulte de réductions budgétaires effectuées dans le budget du Conseil communautaire en cours d'année 1980.

Vous constaterez à la lecture du compte 1988 de la CFC que la moins-value est tombée à 19 millions. Voilà, Chers Collègues, l'explication du déficit cumulé qui nous est présenté.

D'une manière générale, le groupe socialiste tient à faire plusieurs remarques sur ce budget, qui est un budget de majorité, dont nous portons également la responsabilité, même si le Collège ne comprend pas de Ministres PS.

Il est vrai, comme l'orateur précédent l'a souligné, que des 44 millions de ressources nouvelles une partie est consacrée à des frais de personnel. Cependant, reconnaissons, et nous nous en réjouissons, que le Collège a tenu à présenter à ce sujet un budget vérité, qui prévoit l'avenir en tenant compte, notamment, de possibles revalorisations barémiques et de la nécessaire adaptation du cadre et de l'administration aux nouvelles compétences. Ces nouvelles compétences amèneront, en effet, une restructuration du personnel et la mise sur pied d'un nouvel organigramme.

Cependant, je tiens à le souligner, les ressources nouvelles sont loin d'être uniquement consacrées à des frais de personnel. Nous constatons avec satisfaction que le budget 1990 prévoit des activités nouvelles et accentue des activités antérieures dans des secteurs qui nous paraissent fondamentaux, si l'on veut tenter de résoudre certains problèmes socioculturels en tenant compte de la spécificité bruxelloise. Je citerai notamment les efforts qui sont faits pour favoriser la maîtrise de la langue française, véhicule de la pensée mais aussi facteur d'intégration pour des milieux défavorisés, en partie immigrés, mais en partie seulement.

C'est dire que nous applaudissons à l'augmentation budgétaire importante, de 36 p.c., prévue dans le secteur de l'enseignement ainsi qu'à l'esprit qui a présidé à la création d'initiatives nouvelles dans ce domaine. Cet esprit sera précisé ultérieurement dans la discussion par notre collègue Mme Guillaume-Vandenroost. Nous pouvons d'ores et déjà souligner qu'il coïncide parfaitement avec notre volonté d'œuvrer prioritairement en faveur de l'enseignement.

Cette volonté était clairement exprimée dans le programme électoral du parti socialiste lors des élections de juin 1989. Elle se retrouvait d'ailleurs dans la déclaration faite par le Collège au nom de la majorité et elle trouve maintenant une concrétisation budgétaire qui prouve que l'adage «les promesses électorales n'engagent que ceux qui les reçoivent» n'est pas toujours vrai.

L'éducation permanente, la protection de la jeunesse ont vu leur crédit augmenter. Cette augmentation rejoint notre souhait d'intensifier nos efforts dans des secteurs qui touchent de près aux problèmes spécifiquement bruxellois.

Cela dit, si nous nous réjouissons de constater que le budget a particulièrement mis l'accent sur l'aide à la jeunesse socialement et culturellement défavorisée, nous tenons à souligner qu'un effort a été également accompli dans le domaine culturel proprement dit et dans celui de la lecture publique.

Avant de commenter quelques articles du budget, permettez-moi, Chers Collègues, d'émettre deux remarques. Notre groupe a enregistré avec satisfaction l'intention du Collège d'inciter ses services à chercher le plus possible de recettes complémentaires particulièrement en ce qui concerne le secteur de la diffusion culturelle.

L'effort qui a été fait à propos du futur annuaire des sports devrait pouvoir concerner, par exemple, une publication telle que «cinergie» même si la situation est différente.

Deuxième remarque, il est clair que bon nombre d'actions entreprises par la CCF viennent en soutien d'actions communales. Nous souhaitons que le Collège s'engage à soumettre le plus rapidement possible à l'assemblée les règlements et les conventions qui doivent régir ce soutien et qui sont indispensables à l'exécution du budget.

Je voudrais maintenant commenter brièvement quelques articles budgétaires qui sont particulièrement sensibles au groupe socialiste.

En ce qui concerne l'article 124/12308 qui consacre une somme de 2 100 000 francs à des frais de publication, nous pensons qu'il est normal que la nouvelle CCF désire informer le public de ses nouvelles compétences et de ses nouvelles orientations. Toutefois, le groupe PS a enregistré la déclaration du Collège en commission selon laquelle cette opération ne devrait pas se répéter chaque année, ce qui permettra dans le futur d'augmenter au maximum les moyens d'actions sur le terrain.

En ce qui concerne les deux articles 104/72154 et 104/72155 consacrés à l'achat de matériel informatique, nous nous permettons de rappeler notre souhait, également exprimé en commission, de faire procéder à une étude par un expert indépendant avant une éventuelle modification budgétaire.

L'article 700/12305 consacre une somme d'un million à la promotion de l'enseignement en français. Face à la campagne menée régulièrement et en engageant des moyens beaucoup plus importants en faveur de l'enseignement néerlandophone, nous pensons qu'une riposte est nécessaire, ne serait-ce que «pour entretenir le moral des troupes». Toutefois, compte tenu des moyens dont nous disposons, nous pensons qu'il est possible d'agir avec plus d'efficacité que lors de nos campagnes précédentes.

Comme je l'ai dit précédemment, Mme Vanderroost développera notre point de vue sur les initiatives nouvelles en matière d'enseignement et j'en arrive au chapitre de l'éducation permanente et à l'article 762/12305 qui consacre un million de francs à de l'animation socioculturelle pour les personnes du troisième âge. L'attention portée aux personnes du troisième âge est fondamentale et une politique d'animation culturelle dans les homes, dans les maisons de repos est extrêmement importante.

Chers Collègues, un certain nombre d'entre vous ont déjà eu l'occasion de constater l'amélioration radicale qui se remarque chez les personnes du troisième âge lorsqu'elles passent éventuellement d'un home privé, où les installations sont luxueuses mais où les animations sont inexistantes, à, par exemple, une maison de repos régie par un CPAS qui fournit un effort d'animation culturelle important. Le changement est souvent remarquable et j'estime que les personnes du troisième âge ont droit à une animation culturelle, vitale pour leur qualité de vie.

Nous sommes partisans d'une politique culturelle de qualité et certains d'entre nous pensent que cette exigence de qualité doit nous amener à trouver d'autres projets, mieux adaptés dans l'avenir.

L'article 762/12306 qui consacre 400 000 francs à la formation des fonctionnaires communaux et des travailleurs sociaux quotidiennement en contact avec les milieux immigrés et les milieux défavorisés nous paraît être de ceux qui permettent de mener une bonne politique d'insertion et d'intégration. C'est pourquoi nous souhaitons son renforcement dans le budget de 1991.

Notre groupe aura l'occasion de préciser sa position ultérieurement à propos du problème évoqué par M. Guillaume, des subsides aux organisations de travailleurs qui a suscité — M. le rapporteur l'a dit — beaucoup de discussions en commission et du secteur des sports et de l'éducation physique.

A propos du secteur des Affaires culturelles, voici quatre remarques très brèves, qui sont autant de sujets de satisfaction.

Satisfaction devant le nouveau projet de développer l'initiation à l'art dans les écoles.

C'est le bon exemple de l'opposé d'une conception élitiste de la culture.

Satisfaction devant l'augmentation globale des crédits affectés au milieu du théâtre qui, en complément de l'action de la Communauté française, permettra de soutenir des projets porteurs pour la Région bruxelloise.

Satisfaction aussi devant l'augmentation du crédit CFC éditions qui va accroître les possibilités de diffusion et de promotion de la langue française et des littératures romanes et donc, le caractère francophone de Bruxelles.

Satisfaction enfin devant la formule de collaboration avec le Centre belge de la bande dessinée qui permettra, par le biais d'une convention, de former les jeunes à une approche intelligente de la bande dessinée.

L'augmentation du crédit global consacré à la lecture publique réjouit particulièrement notre groupe mais je suis certain qu'il réjouit également tous ceux qui, dans cette salle, sont conscients du rôle fondamental du livre dans l'éducation et le développement de la personnalité de l'être humain. Nous pensons donc que la campagne bisannuelle de sensibilisation à la lecture publique doit mériter toute l'attention du Collège dès 1991 et que celui-ci a bien fait de prendre en compte la suggestion faite par Mme Vanderroost en commission d'éditer une carte de l'implantation des bibliothèques dans la Région bruxelloise.

Je terminerai par le chapitre «aide sociale et familiale», à propos duquel nous interviendrons encore par la suite dans la discussion générale, pour marquer notre satisfaction devant l'augmentation des crédits accordés à l'aide et à la promotion de l'accompagnement à l'aide sociale, article 884/12205.

Simplement, nous souhaitons que ces sommes soient utilisées par des actions sur le terrain et, spécialement, en faveur des milieux les plus défavorisés culturellement et socialement. Je ne vois pas de meilleure phrase qui pourrait, pour conclure, synthétiser la pensée de notre groupe et souligner la première de nos priorités. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, un premier élément à prendre en compte pour l'analyse de ce budget est son caractère provisoire. En effet, si l'on parle ici de l'affectation de 298 millions de francs, il faut bien se rendre compte qu'en fait, cela ne représente à peu de choses près que le cinquième du budget global que la Commission communautaire française sera amenée à gérer pour l'année 1990.

En particulier, les matières relevant des secteurs social et santé sont insignifiantes par rapport à ce qu'elles seront lorsque le décret relatif à la délégation des compétences aura été approuvé par la Communauté française.

Entre la discussion en commission et ce jour, nous avons appris qu'un avant-projet de décret avait été avancé par l'Exécutif de la Communauté et qu'il était actuellement soumis à l'avis du Conseil d'Etat. Nous espérons que la procédure ne traînera plus trop longtemps et que l'arrêté royal que le Gouvernement central devait promulguer avant le 1^{er} janvier de cette année ne restera pas plus longtemps en rade afin que notre Commission puisse enfin commencer à travailler comme il était prévu qu'elle puisse le faire dans la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises.

J'en viens à l'analyse plus précise de notre budget.

Excepté quelque 10 millions de recettes, l'essentiel de nos moyens actuels provient de la dotation de la Communauté française. Cette année, nous avons reçu 288 millions, soit une augmentation de 17 p.c. par rapport à ce qui existait pour l'année 1989. Nous disposerons donc de 42 millions de plus que l'ex-Commission française de la culture.

Le plus important est donc de voir à quoi seront consacrés ces montants nouveaux. Et là, notre déception est grande. En effet, nous devons constater que les augmentations des postes de personnel et de fonctionnement absorbent plus des trois quarts des sommes nouvelles disponibles.

Il reste donc très peu pour le poste «transfert» et le soutien aux actions sur le terrain hérite d'une portion vraiment congrue. De plus, si l'on examine les raisons de l'augmentation importante des dépenses de personnel — qui s'élèvent à environ 19 millions — on constate qu'elles sont la conséquence, non seulement d'augmentations barémiques et de régularisations de carrière — qu'on pourrait accepter — mais aussi de nouveaux recrutements. On est en droit de s'interroger sur la pertinence d'une telle politique alors que plus de 43 p.c. du budget de la CCF sont déjà consacrés aux rémunérations d'un personnel qui nous paraît bien pléthorique à certains moments.

Nous avons entendu les explications du Collège qui dit devoir se préparer à l'arrivée des nouvelles compétences mais nous ne sommes pas convaincus du bien-fondé de cette anticipation.

Lors des discussions en commission, nous avons longuement questionné le Collège sur l'affectation détaillée des dépenses du budget. Nous avons constaté que notre Commission était fortement liée par des conventions signées dans le passé, ce qui explique la très grande continuité de la politique suivie. Finalement, une grande partie des changements observables dans ce budget résulte de déplacements de rubriques qui passent tantôt du fonctionnement aux transferts, tantôt l'inverse, en fonction de l'intensité de la participation de l'administration dans l'organisation des activités. Nous pouvons comprendre cette volonté de faire coller les intitulés à la réalité de la politique que vous menez mais cela ne facilite certainement pas la lecture comparée des budgets.

Nous avons également remarqué que les efforts budgétaires les plus importants portaient sur l'enseignement, les affaires

culturelles et l'aide sociale et familiale. Les quelques initiatives nouvelles que vous avez pu prendre avec le peu de moyens qui vous restaient après la ponction des frais de personnel et de fonctionnement nous paraissent assez positives, particulièrement celles qui concernent les aides aux jeunes en difficulté et les aides à l'insertion des immigrés. Cela ne veut certainement pas dire que nous sommes d'accord sur tout et les nombreux amendements déposés par notre groupe en témoignent assez. Nous sommes d'ailleurs désolés que la majorité ait manqué d'ouverture et ait rejeté toutes nos suggestions, même si dans certains cas elle ne semblait guère éloignée de nos idées, comme le prouve le dépôt d'un amendement très proche d'un des nôtres.

Je ne voudrais pas terminer cette analyse globale du budget de la CCF sans insister sur la volonté de présentation claire de tous ces chiffres. Les notes explicatives étaient en général très complètes, des graphiques et tableaux comparatifs ont été dressés et ils nous ont permis de décrypter plus facilement l'évolution des dépenses. Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à ce travail et à sa clarté. Il est peut-être vrai que notre Assemblée parlementaire a consacré beaucoup de temps à l'analyse d'un budget d'un montant total de moins de 300 millions, mais je crois que ces dépenses sont significatives d'une certaine volonté politique et que leur meilleure connaissance à la suite de discussions en commission nous permet de bien comprendre la réalité du terrain culturel et social de la Région bruxelloise.

Notre abstention critique sur le vote de ce budget doit être comprise dans le sens d'une volonté de mener une opposition constructive et d'apporter notre contribution aux premiers balbutiements de cette Commission communautaire française. Mais il va de soi que notre jugement sera beaucoup plus sévère lorsque nous étudierons le budget complet, comprenant les délégations de la Communauté française. Nous espérons que vous tiendrez compte, dans l'élaboration de celui-ci, des nombreuses remarques que nous avons faites lors des discussions en commission. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le budget que le Collège nous présente aujourd'hui nous paraît positif compte tenu de la situation existante.

Je voudrais relever à cet égard l'augmentation de 42 millions de la dotation de la Communauté française. Certains, en commission ont estimé que cette augmentation était trop minime. Elle me paraît, compte tenu de la situation financière de la Communauté française, signifier un effort non négligeable en faveur de notre institution. N'oublions pas que la Communauté française est aussi présente à Bruxelles et que son action y est importante.

Le Collège indique d'autre part qu'il recherchera des recettes nouvelles afin de financer le développement d'initiatives nouvelles. Nous pensons effectivement qu'en ce domaine, des possibilités existent et qu'il faut les exploiter.

Cela dit, je voudrais souligner qu'à nos yeux, la Commission communautaire française doit situer son action dans le cadre de la spécificité bruxelloise.

Des problèmes nous sont propres et la Commission communautaire française doit les aborder en priorité. Je veux parler des problèmes de l'immigration, de l'enseignement du français, de la toxicomanie, de la garde des jeunes enfants, de la délinquance...

En bref, beaucoup de problèmes qui sont le fait d'une grande ville et qu'il est de notre responsabilité de traiter. La réponse à ces problèmes et à cette spécificité se retrouve dans le budget qui nous est présenté. Nous nous en réjouissons

puisque c'est pour nous la bonne manière de concevoir l'action de notre Commission communautaire française.

Par ailleurs, le Collège a bien indiqué, dans son exposé des motifs, qu'il était attentif à s'appuyer sur l'action des associations sur le terrain. Cela est important pour le groupe PSC qui, dès la déclaration du Collège, a insisté sur ce rôle des associations. Le budget indique cette volonté; nous souhaitons qu'elle soit poursuivie.

J'en viens aux volets santé et aide aux personnes.

Je me réjouis de ce que le Collège ait déjà indiqué, dans ce budget, un certain nombre d'actions nouvelles qu'il entend mener dans ces secteurs et ce, avant même que les transferts prévus par l'article 65, paragraphe 5 de la loi du 16 janvier aient pu être effectués. Cette indication nous paraît tout à fait importante et est de nature à préparer l'action que le Collège pourra mener dans ce secteur, en attendant un budget plus complet.

Pour ce qui concerne les autres volets du budget, je voudrais souligner les actions en matière d'enseignement, notamment en faveur de l'apprentissage du français. Nous insistons pour qu'une priorité soit accordée, dans ce cadre, aux enfants issus de populations d'origine étrangère et dans les écoles situées dans les quartiers particulièrement défavorisés.

Je pense que dans ce secteur, il est particulièrement important de compléter l'effort fait par la Communauté française, surtout quand on veut viser des personnes ou des groupes de personnes qui, plus que d'autres, ont besoin d'un soutien spécifique. Je pense ici aussi à une initiative en faveur de la jeunesse pendant les vacances, l'animation de rue. C'est un projet qui nous paraît indispensable et nous souhaitons qu'il puisse être développé, dans l'avenir, en priorité dans les communes qui comptent une forte population jeune et qui ne sont pas celles qui disposent du plus de moyens financiers pour faire face à leurs problèmes.

C'est vrai aussi dans le secteur de l'éducation permanente. Ici encore, le rôle des associations volontaires sur le terrain est important, je dirais même essentiel. Nous devons maintenir et soutenir leur action, car elle crée les solidarités de base, les solidarités de quartier, les solidarités entre personnes. Je pense notamment, mais pas exclusivement, aux personnes âgées, ou plutôt aux aînés. C'est un problème essentiel dans notre Région et la vitalité des associations du troisième âge est importante. Le rôle qu'elles jouent mérite un intérêt particulier dans la mesure où elles participent activement à la lutte contre l'isolement qui est trop souvent le lot des personnes âgées.

Avant de conclure, je voudrais émettre un certain nombre de réflexions concernant le secteur de la culture.

Je ne vais pas faire un grand discours sur la culture avec un grand «C» mais plutôt souligner combien il est important que notre Commission communautaire française soit attentive à la dynamique que peuvent induire les acteurs culturels dans une entité urbaine comme la nôtre. Je pense plus particulièrement aux jeunes artistes dont les conditions de vie sont particulièrement difficiles. Il leur faut beaucoup de courage et de persévérance pour faire leur place au soleil. Pourtant, une ville qui ne fait pas de place à ses artistes, est une ville qui perd son âme. Mais au-delà de cet aspect, je plaide aussi en faveur d'une attention particulière au secteur culturel à Bruxelles parce qu'il représente aussi un atout important en termes de développement économique.

Je terminerai en rappelant que nous estimons que ce budget, même modeste, contient une réelle volonté politique du Collège dans toute une série de matières auxquelles j'ai fait allusion dans mon intervention. Ceci est un premier budget, il devra être complété lorsque le transfert des matières sociales et de santé sera réalisé. En attendant, nous appuierons ce budget en espérant que le Collège pourra le concrétiser le plus

rapidement possible. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, mon intervention sera très brève. Je ne répéterai pas tout ce qui a déjà été dit en commission: le caractère volumineux du rapport démontre que l'on a été suffisamment prolixe à ce moment-là.

Je souhaiterais simplement poser une question puisque, me semble-t-il, un élément nouveau est intervenu depuis les débats en commission.

Mardi matin, au lendemain du conclave durant lequel MM. Grafé et Ylieff ont eu à régler, non sans difficulté, un certain nombre de problèmes en matière d'enseignement, j'ai, en effet, pris connaissance de leurs affirmations dans le journal *Le Soir* du 20 mars 1990. Ils déclarent en substance: «La Commission communautaire française de Bruxelles a obtenu une délégation de pouvoirs sur un certain nombre de matières, ce qui lui permettra de fonctionner plus sagement.» Voilà donc ce qui est présenté comme un événement. J'aimerais savoir ce qu'il faut entendre par là et si ces propositions émanant de la Communauté française résultent de négociations qui auraient été menées entre le Collège francophone et les Ministres concernés.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Guillaume.

Mme Guillaume-Vanderroost. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, au nom du groupe socialiste, j'interviendrai principalement sur des articles couvrant des initiatives nouvelles et tout d'abord, trois nouveaux articles dans le chapitre «Enseignement» du budget de la Commission communautaire française.

En effet, ceux-ci permettront d'entamer une politique nouvelle qui rencontre les problèmes immédiats, c'est-à-dire ceux qui sont posés sur le terrain bruxellois.

Il s'agit pour nous, socialistes, de poursuivre une lutte permanente contre les multiples handicaps que rencontrent encore trop d'enfants tout au long de leur scolarité.

Il est tout aussi important de fournir aux écoles de bons outils didactiques que de seconder les enseignants qui sont confrontés quotidiennement à ces problèmes.

Jouer sur la complémentarité des intervenants sur le terrain est tout à fait nécessaire.

Le premier article vise les rattrapages scolaires. Ils sont déjà organisés dans les écoles mais ils doivent être développés en collaboration avec les associations qui œuvrent dans et hors de l'école et qui ont une longue expérience en la matière.

Je pense plus particulièrement aux stages offerts aux élèves des écoles et à la formation d'animateurs d'écoles de devoirs, par exemple.

Je souhaiterais développer quelque peu le problème des écoles de devoirs car elles sont nombreuses à Bruxelles. Elles sont, en général, rassemblées au niveau d'une coordination qui essaie, par tous les moyens possibles, d'assurer une bonne information des personnes travaillant sur le terrain.

De quoi s'agit-il? Les personnes qui travaillent dans une école de devoirs, reçoivent des enfants venant de différents horizons scolaires. Elles doivent bien connaître les méthodes appliquées, qui changent parfois ou font l'objet d'aménagements, et se tenir au courant de ce qui se passe dans chacun des établissements. La collaboration avec le milieu éducatif est indispensable.

En général, ces personnes n'ont aucune formation d'enseignant mais sont souvent issues de milieux sociaux semblables à ceux des assistants sociaux ou des éducateurs. Elles souhaitent être bien informées sur les méthodes.

En plus, loin de remplir seulement le rôle éducatif qui revient à l'école, ces personnes ajoutent à leur intervention sur le terrain tous les aspects culturels nécessaires à une bonne cohabitation enfantine, à une harmonie qui est encore préservée de nos jours dans les établissements. Peut-être avez-vous vu le reportage récent et entendu le commentaire d'un enseignant disant qu'à l'école maternelle et primaire, il n'existe aucun problème de cohabitation entre enfants d'origines culturelles différentes.

Personne ne peut nier l'utilité du renforcement de l'enseignement du français, et cela à tous les stades de la scolarité. Or, l'effort à fournir pour aborder avec une certaine efficience l'enseignement du français, seconde langue pour la majorité des enfants fréquentant l'enseignement maternel et primaire dans au moins dix communes de la Région de Bruxelles-Capitale, nécessite un apport spécifique en formation pour les enseignants et en outils pédagogiques.

Je m'explique. Dix communes de la Région de Bruxelles-Capitale ont une population d'origine étrangère oscillant entre 20 et 50 p.c. de la population totale. Si l'on examine quelle est la répartition de ces enfants dans les établissements scolaires, on se rend compte qu'en maternelle et primaire on en trouve à peu près entre 80 et 100 p.c. Il faut savoir en plus que ce type d'enseignement regroupe parfois douze nationalités. Dans certaines écoles même, on en compte jusqu'à trente-deux ! La rencontre de ces différentes cultures pose évidemment un problème. Chaque enfant a le droit de s'épanouir pleinement, notamment par la maîtrise de la langue, et particulièrement de la langue française. Il est impérieux de lui permettre de développer ses capacités d'expression et d'accès à la culture, aux cultures au sein même de l'école et par le biais de la langue française. C'est principalement à l'école que cela doit se faire.

L'enseignement est aussi un outil puissant d'intégration. C'est pourquoi nous souhaitons que l'effort porte sur chaque stade de la scolarité pour apporter à la formation continuée des enseignants à la fois une connaissance et une pratique par la recherche-action, de méthodes conçues pour les enfants issus des communautés étrangères.

J'attire votre attention sur le fait que ce type de méthode est surtout mis en place, pour le français, au niveau canadien et français. Il existe très peu de méthodes issues de la réflexion de nos universités francophones.

En Communauté néerlandophone existe le souci de résoudre ce problème de la seconde langue, mais en référence à des outils provenant des Pays-Bas car nos universités ne disposent pas du matériel adéquat.

Il est donc important que nous réfléchissions sur l'adaptation des méthodes. En effet, aussi bien en France qu'en Hollande, une certaine différence existe en ce qui concerne l'apprentissage de la langue, et le vocabulaire pratiqué dans notre Communauté est tout à fait spécifique.

Quant aux initiatives nouvelles évoquées par le troisième article, il s'agit bien entendu de l'école et de son organisation, toutes deux très peu connues des parents; les contacts sont, à cet égard, très rares, voire inexistants. Des expériences sont menées et donnent des résultats mais il est certain qu'il faut développer les projets — ceux-ci existent notamment à la FAPEO et à la Ligue de l'Enseignement — pour créer et faciliter les liens entre l'école et la famille. Dans les milieux immigrés, on tient à promouvoir un certain type d'interlocuteur susceptible d'assurer cette mission de relais entre les parents et l'école afin de leur faire comprendre le système scolaire, les résultats de leurs enfants et les orientations professionnelles choisies.

Un autre volet fait également l'objet de nouvelles initiatives. Je pense principalement à celle qui est entamée au niveau des affaires sociales pour la création — le budget devant, à cet égard, être « gonflé » — de formules d'accueil des jeunes enfants avec, à la clé, des études et des propositions. J'ai été très heureuse de recevoir rapidement une réponse écrite de M. le Ministre Désir à la question que je posais concernant les services « SOS Enfants malades » dans la Région bruxelloise. Toute une réflexion s'est développée au niveau des échevins des Affaires sociales, qui sont actuellement en train d'élaborer un projet pour développer ce type d'accueil. D'après la note que j'ai reçue, cinq communes ne jouissent toujours pas d'un tel service. Vu la disparité des modes de fonctionnement dans les différentes communes où ces services s'organisent, il est tout à fait utile que nous puissions, dans un délai d'un an, optimiser les propositions, étudier véritablement ce qui se passe sur le terrain et voir comment nous pourrions répondre à cette demande expresse des parents qui travaillent, de pouvoir compter sur un tel service. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

(*M. Cornelissen, deuxième vice-président, remplace M. S. Moureaux au fauteuil présidentiel*)

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, nous voici enfin, en cette fin du mois de mars, réunis pour voter le premier budget de la Commission communautaire française.

Je dirai d'entrée de jeu que, pour les écologistes, il s'agit d'un budget en gris foncé: ni blanc, ni noir, ni vraiment différent de ce qui se faisait auparavant, ni vraiment semblable, lié par toute une série de contraintes anciennes qui en dessinent les grandes lignes, à tel point que l'on est en droit de se demander pourquoi nous avons dû l'attendre si longtemps.

Ceci est d'autant plus vrai que, finalement, le seul domaine dans lequel vous étiez, Monsieur le Ministre, relativement libre d'agir — la lisibilité du budget — n'a été à notre avis qu'entamé, comme si vous n'aviez pas eu le temps de peaufiner le travail accompli.

En outre, vous avez ignoré les recommandations de la Commission du Budget réunie en décembre pour voter les ajustements au budget 1989 — il est vrai que l'on prend de plus en plus l'habitude, au sein de nos institutions, de n'utiliser le législatif que comme chambre d'entérinement — entre autres pour ce qui est du budget de Télé-Bruxelles, que nous vous avions demandé de clarifier: il n'est pas raisonnable d'écrire que l'on octroie sept millions de francs à cet organisme, alors que plus de deux millions sont directement imputés aux loyers des locaux que Télé-Bruxelles occupe dans l'immeuble de la commission. Le rapport de décembre stipule bien que cette distinction doit être effectuée et je m'étonne qu'il n'en soit rien.

Vous justifiez l'augmentation du subside accordé à la télévision régionale en stipulant que vous allez lui confier de nouvelles missions. A-t-on une idée précise de ces nouvelles missions? Un accord a-t-il été signé avec Télé-Bruxelles dans ce sens? Nous ne sommes pas informés à ce sujet. Je crains même que la principale intéressée n'ait pas été mise au courant!

Par ailleurs, dans un tout autre ordre d'idées, vous ne semblez pas très bien accorder vos violons avec ceux de vos partenaires. Ainsi, vous avez déclaré qu'aucune dépense n'était prévue pour la commission consultative de la Santé (cela figure à la page 4 de notre rapport), en page 20, votre collègue au sein du Collège, responsable en matière de santé, M. Thys, déclare qu'un budget de 150 000 francs est destiné au fonctionnement de cette commission et à d'autres études en matière de santé. Il conviendrait de vous entendre.

Cependant, je suis optimiste et je voudrais aborder les aspects positifs du projet, aspects qui font que nous ne nous opposerons pas à ce budget.

Tout d'abord, je tiens à souligner la réelle volonté de clarifier les divisions organiques des recettes et des dépenses. Même si nous pensons que cette clarification est inachevée, nous avons apprécié la clarté des tableaux, bien tranchés entre le fonctionnement, les transferts, les dettes et les investissements. Cela permet de bien comprendre les articulations de la gestion des compétences de notre Assemblée. La facturation interne, introduite dans ce budget, permet de savoir ce que coûte chaque service de notre administration. Les membres de la Commission ne peuvent qu'approuver cette « transparence ».

Par ailleurs, nous apprécions la volonté du Collège d'augmenter les possibilités financières de la culture francophone à Bruxelles, via le partenariat et les recettes de certains travaux de publication. Cette politique permet évidemment d'échapper à la logique astreignante d'économie imposée par notre enveloppe qui, de l'avis général, et même du vôtre, Monsieur le Ministre, est trop étroite.

Enfin, les écologistes se réjouissent de l'apparition d'articles qui témoignent d'une volonté de ne pas oublier les plus démunis des habitants de notre ville. On se soucie de leur accès à la culture au sens le plus large, de leur difficile intégration au monde éducatif. On prend en compte les problèmes qui leur sont propres en matière de santé et d'insertion sociale. Votre politique essaye de n'oublier aucune des catégories de cette population. Nous nous en réjouissons.

Malheureusement, après avoir abordé les côtés positifs, je dois énoncer les raisons pour lesquelles nous ne pourrions pas voter ce projet.

De prime abord, je ne suis pas opposé aux 43 p.c. alloués au personnel. La culture et l'enseignement sont souvent, avant tout, des acteurs. Ils sont le reflet d'une énergie humaine. Cependant, comme d'habitude, dans nos administrations, cette énergie est mal répartie. Sur les 102 millions de francs consentis pour les salaires du personnel, 34 millions — soit 33 p.c. — émanent de l'administration générale. Ajoutons à cela les 26,5 millions consacrés aux affaires culturelles, chapitre qui est, au niveau de son action, composé, pour plus de 70 p.c., par des transferts.

Soixante millions des 102 précités sont destinés à des secteurs qui ne travaillent pas — ou en tout cas, très peu de manière directe — sur le terrain. C'est la perpétuelle gangrène de notre administration: des bras sont disponibles mais ils ne sont jamais là où le service du public les attend. Aussi, nous inquiétons-nous de ce que des chefs de service soient prévus pour les sections «santé» et «aide aux personnes», alors que le milliard afférent à ces sections n'apparaît pas encore à l'horizon. Par conséquent, il nous semble prématuré de nommer ces généraux d'une armée mexicaine!

Au-delà de ce qui précède, nous nous inquiétons de la part importante qui reste allouée aux moyens de fonctionnement et ce au détriment des dépenses de transfert. En effet, donner des moyens à des services qui disposent de peu d'acteurs nous paraît stérile alors que les véritables acteurs pédagogiques, culturels et sociaux sont nombreux à ramer dans Bruxelles avec des moyens financiers insuffisants.

Pour les sommes consacrées au culturel, vous nous avez dit que ce chiffre n'était pas absolu puisque l'on devait y adjoindre les budgets communaux en matière culturelle. Doit-on comprendre que vous profiterez de votre présence dans l'Exécutif régional pour orienter ces budgets vers une politique intercommunale? Cela nous paraît illusoire lorsque l'on connaît la marge de manœuvre des pouvoirs communaux — et ce sera pire dans l'avenir — en matière budgétaire.

Plus loin, vous professez que notre rôle n'est pas de concurrencer l'activité de la Communauté mais de combler des lacu-

nes dans les domaines spécifiquement bruxellois. Vous avez même précisé que vous éviterez le saupoudrage pour recentrer les activités de la Commission autour des points sensibles.

Pourtant, en matière d'enseignement, il nous semble que certains articles restent teintés du vieux complexe de celle qui voulait se faire plus grosse que le bœuf. Vouloir transformer la légion avec les moyens d'un décurion nous paraît relever de la vanité, sinon du rêve.

J'attends avec impatience de voir quelle utilisation sera faite des millions consacrés à ce chapitre.

Je rappelle aussi que tous nos amendements qui visaient seulement à recentrer les efforts de notre Assemblée, en évitant le saupoudrage stérile à force de dispersion, ont été rejetés par la majorité sans même que l'on en discute; sans doute, que dans bien des cas, ce saupoudrage permet d'arroser une pléthore d'amis, de points d'attache, de creusets électoraux, une composition savante concoctée entre les groupes de la majorité et si minutieuse qu'il n'est plus possible ensuite d'y modifier quoi que ce soit.

Dernière critique. Vous parlez de nouvelles recettes — ce que nous approuvons — mais celles-ci n'apparaissent pas dans le budget et vos explications à propos de cette lacune ne nous satisfont pas. En effet, des prospections pouvaient être faites depuis les huit mois que vous dirigez ces services susceptibles d'amener une forme de partenariat ou d'engendrer des recettes d'impression. Mais non! seulement une vague idée sans réalisation concrète. Cela ne nous semble pas sérieux.

Bien plus, comme je vous l'ai dit en commission, nous nous étonnons que des secteurs qui, dans le privé, non seulement sont rentables, mais bien plus, sont des mines d'or, restent dans notre budget des postes sans la moindre recette: je pense aux activités liées au tourisme et à la gestion des centres sportifs.

Si le second est le résultat de conventions étranges par lesquelles la CCF a accepté d'investir dans des complexes qui ne lui doivent aucun compte ni aucun bénéfice sur ses investissements (cette politique devrait être revue dans l'avenir), par contre, le premier, le tourisme, pourrait voir organiser les activités gratuites que vous envisagez, sans qu'aucune ne coûte un franc si elles étaient couplées à des activités rentables. Nous nous étonnons que vous ayez oublié, en ce domaine, votre souci premier de trouver de nouvelles recettes.

(M. Moureaux, Président,
reprenant place au fauteuil présidentiel)

Je ne me prononcerai pas sur les chapitres «Aide aux personnes» et «Santé». Vous les utilisez à la manière d'un Ministre qui demanderait au législatif de lui accorder des douzièmes provisoires. Nous avons souligné le danger de procéder de cette manière, d'entamer un budget de 288 millions pour pouvoir entreprendre la politique d'un budget à venir de plus d'un milliard. Cela me rappelle cette farce antique où Ulysse veut aider Hercule, en balayant le pas de la porte des écuries d'Augias. Je me demande vraiment comment vous parviendrez à coordonner les deux et à créer une complémentarité entre les actions déjà budgétisées et celles qui seront prévues dans le vrai budget social de cette année.

En conclusion, nous ne pourrions ni voter «non» sur ce budget en gris foncé, car certaines de ses préoccupations rejoignent les nôtres, ni voter «oui» car trop de critiques nous paraissent primordiales. Donc, mon groupe s'abstiendra. (Applaudissements sur les bancs Ecolo.)

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le budget de notre institution tourne autour de quelque 450 millions de francs, si on inclut

le chiffre de la facturation interne. Compte tenu des transferts du secteur bicommunautaire qui interviendront d'ici peu si les choses suivent leur cours normal, ceci devrait être le plus petit budget dont notre Commission communautaire aura jamais à débattre. Il est vrai que 450 millions, cela peut paraître fort peu en effet, mais ces moyens n'en sont pas pour autant négligeables si on les traduit en termes de politique sur le terrain. A titre de comparaison, ils sont d'ailleurs supérieurs à ceux d'une commune comme Koekelberg. Ces moyens sous-tendent une action qui s'est avérée irremplaçable à Bruxelles.

Le gros des recettes, 288 millions, est constitué par la dotation de la Communauté française, dotation qui connaît une augmentation de 42 millions, soit 17 p.c. Il convient d'apprécier cet effort, un effort qui n'est malheureusement pas encore suffisant pour donner à la Communauté des francophones de Bruxelles des moyens équivalents à ceux de leurs concitoyens flamands qui reçoivent eux de la Communauté pas moins de 325 millions...

Nous savons que la loi de financement n'a pas avantage la Communauté française dans le partage des moyens financiers, et nous sommes bien conscients du fait que les responsables de l'Exécutif communautaire doivent faire leurs choix avec une parcimonie évidente. Compte tenu toutefois de l'enjeu capital que représente Bruxelles pour la francophonie de ce pays, nous pensons que l'effort supplémentaire à réserver en faveur de notre institution communautaire bruxelloise devrait figurer en bon ordre parmi les priorités budgétaires de la Communauté lors des prochains exercices.

C'est donc dans ce contexte qui exclut les solutions de facilité et qui au contraire impose au Collège la clairvoyance absolue dans la détermination des «bons choix» que, au nom du FDF, je voudrais exprimer notre satisfaction globale quant au contenu des propositions budgétaires qui nous sont soumises. Compte tenu des moyens disponibles, il nous paraît difficile de pouvoir faire mieux que ce qui est présenté à cette Assemblée.

Dans l'exposé des motifs, l'attention des membres de la Commission est attirée sur le niveau des dépenses de personnel qui est augmenté, il est vrai, de 22 millions pour les diverses raisons qui sont invoquées et qui atteint à présent 129 millions de francs soit 43 p.c. du total des dépenses. Malgré l'augmentation enregistrée, on est loin de «l'armée mexicaine» et du cadre pléthorique souvent dénoncés et on reste à un niveau raisonnable si on le compare à ceux de la plupart des autres pouvoirs locaux, communes et CPAS de notre Région. De même, le Collège s'est efforcé de maintenir pratiquement au même niveau les dépenses de fonctionnement, en dépit de la hausse du coût de la vie.

Il est impossible en quelques minutes d'évoquer dans le détail tous les postes du budget qui motivent notre entière adhésion. Cela a du reste été fait longuement et abondamment lors des travaux des Commissions réunies qui ont procédé à l'examen de ce document il y a une quinzaine de jours.

En restant schématique, je me bornerai à souligner les accents nouveaux qui apparaissent dans les divers secteurs du champ d'action de la Commission, plus particulièrement dans l'audiovisuel, la santé, l'enseignement, la jeunesse et les sports.

Bien que le transfert du bicommunautaire se fasse encore attendre et qu'il n'ait pas encore été procédé à des délégations de compétences à partir de la Communauté française, nous constatons que le social et la santé constituent dès à présent une préoccupation importante du Collège. Je crois en effet que la Commission consultative de la santé dont la création prochaine est annoncée sera un relais utile pour la diffusion de programmes d'information et de sensibilisation à la santé, notamment en matière d'habitudes alimentaires et de lutte contre le tabagisme et la drogue, sans oublier une contribution aux campagnes en vue d'enrayer le sida.

Je salue au passage votre intention d'aider les institutions de prévention et de traitement de la toxicomanie.

Quant à l'aide sociale, il faut souligner les efforts pour la réinsertion des ex-détenus, l'accueil des jeunes enfants ou encore l'appui aux organismes menant des actions en faveur d'adultes défavorisés ou exclus.

Vous ne vous étonnerez pas non plus de voir le FDF se réjouir de tout ce qui se fait en faveur de la promotion de notre langue et de son enseignement. En matière d'enseignement, notre institution assume bien le rôle complémentaire qui est le sien et que la législation a prévu. Cela apparaît très clairement dans les initiatives nouvelles recherchées par le Collège: rattrapage scolaire, modules de formation pour les classes à forte densité d'enfants défavorisés, amélioration du contact entre familles et écoles.

En passant, je voudrais faire allusion aux nombreux articles budgétaires qui envisagent des mesures concrètes pour favoriser l'intégration souple et le développement harmonieux des enfants immigrés à Bruxelles.

Par ailleurs, notre Commission renforce son soutien à notre télévision communautaire bruxelloise et envisage également une aide pour la production de court-métrages consacrés à Bruxelles. Sans doute l'idée n'est-elle pas neuve; on se rappellera notamment plusieurs documentaires réalisés avec le concours de l'ancienne CFC., notamment par le cinéaste Christian Mesnil. Cette initiative garde toutefois tout son sens pour la promotion de l'identité culturelle de notre Région.

Sur un tout autre plan, j'ai noté également le coup de pouce donné cette année à la promotion de l'athlétisme. C'est d'autant plus justifié qu'il s'agit d'un sport fort complet, tout à fait recommandé pour l'équilibre qu'il procure et qui ne recueille pas toujours l'intérêt des médias qu'il mériterait sauf pour quelques grandes organisations, tel le mémorial Van Damme.

Enfin, au chapitre de la jeunesse, je retiens tout particulièrement le développement des animations d'encadrement des jeunes durant les vacances scolaires.

Et puis, alors que nous préparons la cinquième conférence internationale des ludothèques qui se tiendra à l'automne prochain à Turin, je me réjouis tout particulièrement de voir la Commission française intensifier son action en la matière, notamment en ce qui concerne la ludothèque centrale et les aides qu'elle procure au réseau des ludothèques locales.

Les motifs de satisfaction sont donc nombreux. En effet, alors que toute une série d'obligations imposaient qu'il soit tenu compte du passé, notamment parce que diverses conventions signées par l'autorité politique qui nous a précédés sont toujours en cours, nous discernons cependant très nettement l'ébauche d'une nouvelle politique. Une nouvelle politique qui se démarque par une sensible réduction du saupoudrage qui avait été souvent critiqué précédemment. Et l'on sait combien il est difficile de revenir sur des avantages une fois qu'ils ont été concédés...

Nous espérons que notre Commission sera rapidement saisie du deuxième volet de notre budget lié au transfert des institutions anciennement bicommunautaires ayant opté pour leur appartenance à notre Communauté. Cela suppose que le niveau national mette un terme à cette tergiversation et libère au plus vite les sommes liées au transfert des matières bicommunautaires.

En attendant, nous marquons notre appui total au budget présenté et nous l'approuvons avec enthousiasme. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Le parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais rappeler tout d'abord le contenu d'un article de notre règlement, l'article 51, qui spécifie que les budgets des recettes et dépenses doivent être déposés au plus tard six semaines avant le début de l'année budgétaire. Cela n'a pas été possible cette année pour la Commission communautaire française. Contrairement à la Commission communautaire flamande qui a, elle, voté son budget 1990 en décembre 1989. Je souhaiterais en tout cas que, pour l'année prochaine, le budget 1991 nous soit soumis au mois de novembre de cette année afin que nous puissions l'adopter avant le début de la nouvelle année budgétaire.

D'autres orateurs avant moi ont déjà souligné que nous avons, en Commission, consacré une journée et demie à examiner le budget dont nous débattons aujourd'hui, dont le montant est relativement limité, 288 millions de francs, c'est-à-dire, comme l'a rappelé mon ami Bernard Guillaume, moins de la moitié du budget de la culture et des beaux-arts de la ville de Bruxelles. Je reste sur ma faim de devoir analyser un budget aussi limité quant à ses montants.

Le premier point que je voudrais regretter — et je sais que c'est un regret que le Collège partage comme je le suppose toute cette Assemblée — c'est que la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989 qui prévoyait le transfert d'un ensemble de matières à notre Commission, notamment d'institutions de soins de santé et d'aide aux personnes, qui ont opté pour le mono-communautaire, n'ait pas encore été appliquée. L'arrêté royal que doit prendre le Gouvernement national à cet égard n'a pas encore été pris. Une fois qu'il l'aura été, il faudra encore que la Communauté française adopte un décret-cadre qui, paraît-il, est prêt mais qui ne peut être pris tant que l'arrêté royal en cause ne l'a pas été.

Or, il s'agit, quand même, de plus d'un milliard de francs pour notre Commission communautaire française, budget important au niveau de l'aide à la santé et aux personnes, qui nous permettrait de discuter non plus d'un budget inférieur à 300 millions mais qui dépasserait à ce moment-là 1 milliard 300 millions.

Aussi, je voudrais demander au Collège où en sont ses démarches avec le Gouvernement national afin que cet arrêté royal soit enfin pris et que cette part de compétences puisse effectivement être transférée ainsi que les moyens budgétaires qui l'accompagnent.

En ce qui concerne le budget propre dont nous parlons, c'est-à-dire l'équivalent de l'ancien budget de la Commission française de la Culture, je constate tout d'abord qu'il s'élève à 288 millions de francs et qu'il est inférieur à celui de la Commission communautaire flamande qui s'élève à 325 millions de francs.

Les élections régionales l'ont montré et ont constitué un sondage grandeur nature: Bruxelles compte 85 p.c. de francophones et 15 p.c. de néerlandophones. Néanmoins, nous ne disposons même pas de la parité au niveau des moyens budgétaires des deux Commissions.

Le Ministre répètera sans doute, tout à l'heure, comme il l'a fait en commission, que la Communauté française de Belgique, en dehors de la dotation qu'elle confère à la Commission communautaire française, fournit d'autres efforts culturels à Bruxelles. Certains d'ailleurs sont très utiles. J'estime néanmoins qu'une évaluation de ces différents efforts devrait être faite car certaines initiatives pourraient peut-être être revues, voire abandonnées afin de trouver les moyens budgétaires suffisants pour renforcer la dotation de notre Commission.

Ce qui me frappe également, de manière générale, en ce qui concerne les propositions qui nous sont faites, c'est le manque de souffle et d'originalité. Elisabeth Goudge disait que: «La rançon de ce que l'on appelle la culture est que l'on

tend à devenir toujours plus un simple spectateur et non plus un acteur.»

Un des buts de l'action culturelle que nous devons mener est précisément de faire qu'un plus grand nombre de citoyens soient des acteurs culturels plutôt que de simples spectateurs. Dans ce sens, nous estimons que les subsides réservés à l'aide théâtrale, à la création théâtrale, aux jeunes théâtres, sont insuffisants dans notre budget et nous avons d'ailleurs déposé un amendement, qui consiste à porter de 2 millions à 4 millions de francs les efforts dans ce domaine.

Nous nous interrogeons également au PRL quant aux subsides relatifs à la promotion de l'enseignement en français, à Bruxelles. Notre budget prévoit royalement — et c'est vrai que cela constitue déjà un progrès par rapport à l'année dernière — un subside d'un million de francs pour cette promotion de l'enseignement francophone. Pardonnez-moi, une fois de plus, de me référer à la Commission communautaire flamande, qui prévoit une action s'élevant à 6 millions de francs, dont 2 millions et demi financés via le *sponsoring* d'une grande banque et 3 millions et demi par des crédits budgétaires.

Notre masse budgétaire d'un million de francs est totalement insuffisante pour mener une action dynamique. Dès lors, nous avons déposé un amendement tendant à porter ce montant à 2 millions afin de disposer de suffisamment de moyens pour réellement mener une campagne de marketing efficace en la matière.

Toujours dans cette philosophie de promouvoir l'enseignement francophone, nous avons également déposé un amendement augmentant d'un million 700 000 francs les crédits pour l'organisation de modules de formation en relation avec la langue française, dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés.

Je ne reviendrai pas sur les remarques formulées par Bernard Guillaume en ce qui concerne l'insuffisance de crédits octroyés aux ludothèques. Elle nous semble également regrettable. En outre, nous sommes inquiets pour le patrimoine architectural. En effet, les crédits autrefois prévus au niveau de la Commission française de la Culture, à savoir 2 millions 800 000 francs, ont été supprimés sous prétexte que ces types de dépenses pourraient aujourd'hui être pris en charge par la Région bruxelloise.

Néanmoins, le patrimoine architectural présente un contenu culturel. Des initiatives comme «les livres blancs», éditées par la Commission française de la Culture, des opérations comme la rénovation de la maison Waucquez furent des opérations intéressantes et nous nous posons la question de savoir si, en l'absence de crédits au niveau de notre Commission communautaire française, ces initiatives pourront être poursuivies.

Je ferai à présent allusion à un détail qui me paraît significatif. Il s'agit de la suppression des 237 000 francs prévus pour des organisations folkloriques, comme la Fanfare du Meiboom à Bruxelles. J'espère que ces organisations pourront continuer à bénéficier d'un soutien de notre Commission dans le cadre de crédits globaux mais, néanmoins, elles n'auront plus un soutien garanti via un poste budgétaire clairement inscrit au budget pour le patrimoine folklorique de notre Région.

Un autre point dans ce budget nous paraît très critiquable, à savoir la politique du personnel.

En effet, l'essentiel de l'augmentation des crédits que l'on nous annonce par rapport à l'année précédente concerne des dépenses de personnel.

Si nous croyons qu'une partie de l'augmentation de ces dépenses est justifiée lorsqu'il s'agit d'améliorer le statut financier des agents de la commission, nous sommes par contre opposés à tout engagement nouveau. Nous devrions bien

rémunérer des fonctionnaires qui soient aussi peu nombreux que possible au lieu de mener une politique d'engagement.

Dès lors, nous avons déposé des amendements réduisant de 6 millions 210 000 francs le budget à cet égard. Cette diminution est exactement en rapport avec les engagements qui nous sont annoncés. Ceux-ci ne sont pas justifiés car les nouvelles compétences en matière d'aide à la santé et d'aide à la personne ne nous ont pas encore été transférées. Par ailleurs, si on nous transfère des compétences ou des moyens financiers, il faut également nous transférer les agents qui autrefois, au niveau national, avaient en charge ces matières. Il ne faut pas « rogner » le budget culturel pour financer les budgets d'aide à la personne et à la santé.

Les propositions d'augmentation des crédits que nous avons présentées sont toutes justifiées par un ensemble d'amendements de diminution de dépenses, qu'il s'agisse de ceux concernant le mensuel « cinergie » dont nous mettons en cause l'opportunité ou la subvention aux organismes d'éducation permanente des travailleurs, des milieux professionnels et des demandeurs d'emploi. A cet égard, il aurait été plus sain d'admettre qu'il s'agissait de subsides aux syndicats puisque tel est effectivement le cas. Nous croyons qu'ils ont suffisamment de moyens pour que nous ne puissions pas encore dans nos maigres deniers. Nous avons d'ailleurs déposé un amendement à ce sujet.

Globalement, nous avons déposé seize amendements, soit d'augmentation, soit de diminution de crédits qui sont en équilibre. Il s'agit donc d'une réelle alternative de notre part.

Je terminerai par un souhait : je voudrais que l'on accorde dans les budgets futurs encore plus d'importance qu'on ne l'a fait dans ce budget aux spécificités bruxelloises, c'est-à-dire à des matières comme la santé publique ou l'intégration de l'immigration. On critique souvent les positions du PRL en la matière, mais je vous rappelle qu'en commission nous avons soutenu tous les crédits demandés pour permettre une telle intégration. Nous souhaitons également que l'on accorde plus d'importance à tout ce qui concerne directement la culture et l'action culturelle menée par les Bruxellois.

Bien sûr, nous ne nions pas que certains efforts ont été accomplis dans ce budget, notamment au niveau de l'enseignement où nous constatons une augmentation de crédits, mais nous croyons que c'est encore insuffisant et nous souhaitons que cet effort soit renforcé à l'avenir. Il y va de l'intérêt de tous les francophones bruxellois. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Demanze.

M. Demanze. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mon intervention sera brève, notre chef de groupe ayant eu l'occasion de dresser un large éventail des satisfactions que nous avons à exprimer à cette tribune.

J'ai eu, en commission du Budget, l'occasion d'évoquer la problématique de la répartition des subventions aux clubs sportifs bruxellois dans le cadre de l'article 764/33201 du budget de la Commission communautaire française.

En fait, je ne souhaite pas, bien entendu, m'immiscer dans les prérogatives du Collège ou de la Commission quant à l'exécution des subventionnements en faveur de tel ou tel club, mais bien vous faire part de mon sentiment à propos des critères qui, je le crois, rejoindront les vôtres dans la détermination des bénéficiaires, critères qui doivent être inscrits dans une réglementation que vous allez bientôt déposer.

Quant au travail qui, je crois, est en préparation au sein de votre administration, je voudrais appuyer l'une des options prises visant à favoriser les organisations qui prennent en charge des jeunes et même de très jeunes sportifs. Ces clubs sont méritants et leur tâche n'est pas aisée. Il est bon qu'ils

soient encouragés dans l'effort et vous pouvez sans nul doute jouer à cet effet un rôle considérable.

Un deuxième critère est également retenu, semble-t-il ; il s'agit des personnes âgées. Un très grand effort reste à fournir pour permettre à ces personnes de pratiquer un sport dans les meilleures conditions possibles.

J'en reviens au problème de la jeunesse en insistant sur certains points, développés en commission, et en vous suggérant de retenir également comme critères d'attribution de subsides, les clubs qui cumulent deux difficultés, celle de la jeunesse et celle de l'appartenance d'une partie de cette jeunesse à des nationalités ou à des origines extra-européennes. Je songe bien entendu aux pays du Maghreb et au plateau d'Anatolie qui constituent, à Bruxelles, les deux importantes populations étrangères, dont la pyramide des âges nous fait rêver.

Je suis convaincu que le club sportif, par sa structure simple et sa convivialité est, à bien des égards, le lieu idéal d'application sur le terrain d'une réelle démarche d'intégration. Ce n'est pas ici le lieu ou le moment propice au développement de cette problématique d'immigrés mais il convient, à mon sens, d'user de manière pragmatique des moyens propres à favoriser l'intégration d'une population qui manifestement pose problème.

Bien entendu, l'application de ce type de critère est rendu, j'en conviens, difficile puisque n'importe quel club peut se prévaloir de mener des politiques ouvertes aux jeunes et aux jeunes immigrés.

Je vous fais dès lors la proposition — M. Vandenhaute me suivra certainement — d'user de l'outil qu'est la réunion des échevins des sports de la Région bruxelloise comme instance informelle d'avis sur les demandes que votre département pourrait exprimer. Qui mieux que les échevins qui composent cette réunion connaît le développement local et peut confirmer ou infirmer que tel ou tel club poursuit réellement les objectifs qui nous intéressent ?

J'en terminerai par une considération plus globale puisqu'elle vise à concentrer les efforts et non à les saupoudrer. Les bénéficiaires de subventions sont en effet nombreux à l'heure actuelle et la tendance est bien entendu à la hausse.

L'établissement de critères objectifs réduira considérablement la demande mais il conviendrait, à mon sens, de privilégier également les projets sportifs et non pas la simple existence de clubs, la réduction du nombre de clubs bénéficiaires, à défaut de l'augmentation des ressources budgétaires, permettant un meilleur ciblage de l'aide sans mettre en péril les multiples organisations qui n'attendent pas notre soutien pour fonctionner, leurs besoins étant moins importants ou leurs sources de financement étant plus diversifiées.

Je voudrais déjà remercier le Collège de l'intérêt qu'il vaudra bien porter à ces quelques suggestions. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DELEGATION ROUMAINE

M. le Président. — Je salue la présence de MM. Safta Constantin, Paraschiv Sorin, Valman Constantin, Zorzoliv Traian, membres d'une délégation roumaine en visite en Belgique.

Nous avons pu admirer le courage des Roumains lors de la révolution qui a marqué de grands changements dans ce pays et je me réjouis que nos visiteurs puissent se familiariser avec le fonctionnement d'institutions démocratiques vivantes. (*Vifs applaudissements.*)

REPRISE DE LA DISCUSSION BUDGETAIRE

M. le Président. — Nous reprenons la discussion budgétaire en cours. La parole est à M. Drouart pour poser sa question dans le cadre de cette discussion.

M. Drouart. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je comptais initialement me limiter à une question d'actualité. M. le Président m'a proposé de joindre ma question à la discussion générale. Je ne le regrette pas car cela me permettra d'intervenir un peu plus longuement sur un thème très important : l'expérience du développement social des quartiers, le DSQ.

Après une brève présentation, je formulerai deux remarques sur cette expérience et soumettrai un certain nombre de questions précises à l'attention des Ministres concernés.

Le DSQ, sigle pour Développement social des Quartiers, est effectivement expérimenté à Cureghem, l'un des quartiers les plus pauvres de notre région, situé sur le territoire de la commune d'Anderlecht.

Le principe du développement social des quartiers consiste en une analyse globale, systémique où l'ensemble des interlocuteurs, des acteurs dynamiques au sein des quartiers se réunissent autour de la table; entendez par là, tant les acteurs sociaux que les acteurs économiques et politiques.

Ils se réunissent sur la base de groupes thématiques tels que la santé, l'enseignement, le développement économique, l'habitat, la sécurité et essayent d'avancer ensemble un certain nombre de solutions et de propositions concrètes.

En fait, cette expérience n'est pas neuve. Elle est déjà d'application à l'étranger et si vous avez été attentifs à ce qui s'est passé ces derniers jours, vous avez appris que l'équipe belge a reçu la visite d'acteurs étrangers d'autres DSQ, visite qui a certainement permis de rendre l'expérience publique et, pour utiliser une image footballistique, de mouiller le maillot d'un certain nombre de partenaires politiques.

Je formulerai à présent deux remarques sur ce projet de DSQ.

Une question se pose quant à la sectorisation de l'expérience, entendez par là, la limite à un espace géographique. C'est une remarque que j'avais déjà formulée à propos des zones d'éducation prioritaires, lesquelles revêtent malheureusement un caractère expérimental et ne concernent que certains quartiers puisque, on le sait très bien, les quartiers qui n'ont pas la chance de disposer de normes d'encadrement pédagogique particulières ne jouissent pas de cet encadrement ni des avantages qu'apportent les ZEP.

Se pose donc le problème de la sectorisation du DSQ qui, en fait, se limite à un seul quartier alors que d'autres quartiers vivent des problèmes identiques. Mais il ne s'agit pas seulement d'une question de limites de quartiers. L'expérience du DSQ est urbaine. Nous vivons dans une ville qui, je l'ai déjà souligné, n'est pas l'addition de 19 villages, mais bien un ensemble, un tout — il faut y être attentif — qui fait de la ville quelque chose de dynamique par ses relations urbaines.

Ma deuxième remarque revêt un caractère plus politique. En parallèle avec la résolution instaurant une commission «immigration» au sein de nos différentes institutions bruxelloises, l'expérience de DSQ présente aussi cette caractéristique qu'elle rassemble les partis politiques qui sont preneurs de ce type de politique visant à intégrer les immigrés et à sortir les personnes les plus pauvres de la marginalisation sociale.

Ecolo, comme d'autres partis de l'opposition à Anderlecht, participe activement à l'expérience de DSQ. C'est évident, mais je tenais à le souligner.

J'en viens à des questions plus précises qui concernent notre Collège et le rôle que notre Institution peut et doit jouer à l'égard du DSQ.

Effectivement, le DSQ ne trouvera sa justification que s'il donne lieu à un certain nombre de réalisations concrètes. Qui dit «réalisations concrètes» dit également, bien entendu, qu'il doit y avoir une aide de la part de la Commission communautaire francophone, dont nous faisons partie.

Je souhaiterais donc savoir si certains projets en liaison avec le DSQ seront effectivement matérialisés. J'ai pu lire dans la presse que des sommes auraient été créditées pour ces projets, notamment en ce qui concerne la politique de la santé.

J'aimerais dès lors obtenir des précisions quant à ces sommes et aux projets politiques auxquels elles seront affectées.

Je conclurai en disant qu'il s'agit là d'une expérience parmi d'autres qui, à mes yeux, devrait être favorisée car elle vise, non seulement à l'intégration des personnes d'origine étrangère, mais aussi, d'une manière générale, à faire sortir de la marginalisation sociale, quelle que soit leur nationalité, les populations les plus pauvres de notre ville.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai très brève puisque mon chef de groupe s'est déjà exprimé en l'occurrence. Mais je souhaiterais, si vous me le permettez, faire quelques réflexions personnelles concernant le budget qui nous est soumis aujourd'hui, et qui me semble intéressant, malgré ses limites financières, parce qu'il contient certaines initiatives nouvelles.

Il y a tout d'abord — il faut le souligner — une nouvelle rubrique relative à la santé, c'est-à-dire la mise sur pied d'une Commission consultative de la Santé qui aura pour but d'organiser des initiatives d'information et de sensibilisation à la santé. Cela me semble être une excellente chose à une époque où tout et n'importe quoi sont souvent dits sur des problèmes énormes comme la santé mentale, le tabagisme, le Sida ou la drogue. L'information sur ces sujets est souvent parcellaire, tronquée, minimaliste ou exagérément alarmiste et il me semble important qu'une commission d'experts mette à ce niveau, si vous me permettez l'expression pour une PSC, «l'Eglise au milieu du village» et permette, notamment par des publications et des colloques d'informer dans le concret et en tenant compte de son insertion sociale et géographique la population bruxelloise.

Il est bien évident que les établissements scolaires — je parle ici surtout de l'information sur la drogue — doivent être les interlocuteurs privilégiés de cette Commission. Voyant que des sommes importantes ont été prévues pour la réinsertion socio-professionnelle des toxicomanes, je me réjouis également que la lutte contre la toxicomanie ait reçu un certain budget mais j'insiste sur la prévention dans les écoles dont, à mon avis, on ne s'occupe peut-être pas assez, tout au long de l'année scolaire.

Comme vous le savez, il y a souvent d'importantes séances d'information en début d'année mais un rappel est peut-être nécessaire au cours de cette année.

En ce qui concerne d'autres initiatives nouvelles, permettez au professeur de français que je suis de voir se profiler une série de nouvelles initiatives intéressantes comme l'organisation de formations relatives à la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés et la promotion d'initiatives favorisant le contact entre les familles et les écoles.

Le but tout à fait louable est de créer un dialogue entre les parents et les enseignants, d'informer les uns et les autres

sur la culture d'origine et celle du pays d'accueil, d'inciter les parents à mieux gérer la scolarité de leurs enfants.

Je me réjouis également des aides financières prévues pour aider les malvoyants à acquérir des livres et des périodiques adaptés à leur handicap.

En ce qui concerne la jeunesse, je vois avec plaisir que 750 000 francs vont être consacrés, par des projets d'animation de rue, à la protection sociale de la jeunesse qui dans certains quartiers, à l'époque des vacances, est souvent désœuvrée et mal perçue.

Enfin, pour parler d'un tout autre domaine, l'idée d'une école du cirque où le sport et l'art se rejoindraient me plaît assez, encore faut-il qu'elle soit rapidement connue et médiatisée pour avoir le support de l'aura populaire qu'elle mériterait.

En ce qui concerne les ludothèques, accorder des subsides aux ludothèques pour handicapés répond, me semble-t-il, à des besoins spécifiques et à des exigences particulières : coût important des jouets spécifiques, locaux accessibles aux voitures, nécessité d'un encadrement particulier etc.

L'intention de créer également une ludothèque itinérante me semble excellente.

En ce qui concerne les affaires culturelles proprement dites, je me réjouis de voir s'ébaucher la première phase de l'organisation d'un Festival international de la Danse.

M. le Ministre Désir se rappellera que je l'avais interrogé de manière précise lors de la discussion de la déclaration du Collège sur ce qu'il comptait faire en cette matière.

Je me réjouis de voir le Tourisme culturel augmenter son budget. Par contre les points 12317 et 12318, qui se rapportent à l'organisation d'une série de manifestations culturelles, ressemblent trop à du saupoudrage d'activités très diversifiées.

Par contre, les premières approches (50 000 francs) concernant la faisabilité d'une bibliothèque dans le métro me semblent intéressantes. Dans le domaine de l'audiovisuel, je me réjouis de voir un million consacré à la réalisation d'un court métrage de fiction consacré à Bruxelles qui ferait office de «pilote» pour le financement d'une série ultérieure.

Enfin, et pour terminer ce passage rapide des initiatives nouvelles du Collège, je me réjouis de la prise en considération budgétaire importante de l'accueil à la petite enfance et la problématique des études qui en préciseront les lacunes à Bruxelles.

Bien que Mme Guillaume-Vanderroost en ait déjà parlé, je tiens à souligner l'importance et l'actualité de cette problématique puisque, la semaine passée, une journée a été consacrée à cette question par le réseau belge de gardes d'enfants auprès de la Commission européenne et que mardi prochain, la Fondation Roi Baudouin organise également une journée d'étude à ce sujet.

La Commission communautaire française a certainement une mission d'information et de coordination à mener à ce sujet à côté de ce que fait ou de ce que ne fait pas l'ONE et de se renseigner sur toute une série d'initiatives nouvelles qui naissent pour le moment.

Je voudrais terminer par un souhait que j'exprime ici au nom de mon groupe, à savoir la meilleure connaissance par les Bruxellois, par tous les Bruxellois des activités que gère la Commission communautaire française. La Maison de la Francité est connue mais pas assez par tous, le Musée du Jouet devra devenir un must touristique et je souhaite que l'Ecole du cirque soit bientôt célébrée par tous.

Il faudra dégager de manière précise toutes les activités patronnées par la Commission communautaire française qui

semblent souvent, aux yeux du public, se noyer dans l'ensemble des actions subsidiées par d'autres pouvoirs publics.

Nous faisons confiance au Collège et à son sens aigu de la médiatisation pour faire mieux connaître toute une série d'institutions en permettant à leurs responsables d'annoncer, de promouvoir et de diffuser le programme de leurs activités. La santé et la culture des francophones à Bruxelles s'en trouveront davantage valorisées. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Leduc.

M. Leduc. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, j'ai souhaité intervenir au nom du groupe socialiste sur la politique que mène et que continuera à mener la Commission communautaire française en matière d'Education permanente, qui me semble, en effet, constituer un outil privilégié d'émancipation culturelle : l'outil le plus large et le plus démocratique d'appropriation de son identité culturelle, de son histoire et d'acquisition de la capacité de se situer dans notre société. Cet outil a été reconnu par la Communauté française dans le cadre du décret de 1976.

L'Education permanente est donc un outil privilégié là où des problèmes spécifiques se posent pour une partie de la population en recherche et en l'affirmation de son identité culturelle spécifique. Cette affirmation se trouve dans la structure même du budget puisque des rubriques sont réservées à la valorisation de l'identité «femmes», «immigrés», «travailleurs» ou «chômeurs».

L'Education permanente est trop souvent décriée. Elle est un complément indispensable, en matière d'emploi, d'insertion socio-professionnelle et d'urbanisme, aux politiques plus lourdes car elle permet enfin aux personnes concernées une participation effective et responsable dans ces différents programmes.

C'est la raison pour laquelle je défendrai plus particulièrement trois domaines complémentaires de l'Education permanente, qu'il faut prendre en compte aujourd'hui. Il s'agit tout d'abord de l'alphabétisation comme remédiation aux problèmes d'enseignement; ensuite de l'Education permanente des immigrés comme outil complémentaire à une politique d'intégration; et, enfin, l'Education permanente du Mouvement Ouvrier Chrétien et de la FGTB de Bruxelles comme complément à la politique d'insertion socio-professionnelle.

Tout d'abord : l'alphabétisation.

Lors des débats d'investiture de la Commission communautaire française, j'ai eu l'occasion d'attirer votre attention sur l'importance de l'analphabétisme à Bruxelles. «Lire et écrire», organisme de coordination des actions d'alphabétisation, par recoupement de données existantes, estime à au moins 10 p.c. de la population le taux d'adultes belges ayant de grosses difficultés en matière de lecture et d'écriture. En outre, on sait qu'il existe un hiatus important entre le fait d'avoir les capacités techniques de lire et d'écrire et l'habitude — culturelle — de lire.

Dans les concentrations urbaines des pays industrialisés, on estime à 60 p.c. de la population le taux de non lecteurs. L'on peut dès lors se demander quel pourcentage fréquentent les bibliothèques publiques, les musées, les expositions, les théâtres et les cycles de conférence; ne parlons même pas du pourcentage de créateurs...

Toute stratégie culturelle à Bruxelles doit concerner l'ensemble de la population et donc tenir compte du nombre important des personnes actuellement exclues du développement culturel, social et économique de la région. Tous les dispositifs de rénovation urbaine et d'insertion socio-professionnelle n'atteindront pleinement leurs objectifs que si cet aspect du développement culturel y est intégré. Existe-t-il des

projets qui intègrent tous les Bruxellois pour leur donner une place d'acteurs culturels?

A son échelle, et bien modestement, je le reconnais, l'alphabétisation constitue un tel projet. Les premiers groupes d'alphabétisation se sont créés à la fin des années soixante, pour répondre aux besoins des travailleurs immigrés maghrébins qui vivaient alors nombreux comme célibataires, primo-arrivants à Bruxelles.

Un de ces groupes, le «Collectif d'alphabétisation», qui fête cette année son vingtième anniversaire, a développé son action en fonction de besoins nouveaux, liés aux nécessités du développement économique et culturel. En outre, il s'est ouvert à une large population belge depuis quelques années.

Aujourd'hui, une cinquantaine d'associations organisent des cours d'alphabétisation, fréquentés par environ 1 500 personnes à Bruxelles. Les pratiques actuelles visent à développer chez tous des capacités d'acteurs culturels. Un exemple récent est la réalisation de romans collectifs écrits dans le cadre des cours d'alphabétisation et publiés par «Lire et Ecrire».

L'ancienne Commission française de la Culture a soutenu ces groupes par l'octroi de subventions annuelles, relativement limitées mais néanmoins importantes.

En 1986, elle a également organisé des formations de formateurs en alphabétisation.

1990 a été déclarée, par les Nations Unies, «Année internationale de l'alphabétisation». Nous pensons que la Commission communautaire française s'engagera pleinement dans la réussite de cette année.

Rapidement, je formule quelques propositions dans ce sens: au niveau de l'information et de la sensibilisation du public, Télé-Bruxelles peut jouer un rôle. Dans le cadre de la politique de lecture publique, de nombreuses actions d'animation autour du livre et de l'écriture pourraient être organisées. Dans un même cadre de prévention, le service «Enseignement» de la Commission communautaire française pourrait faire appel aux formateurs expérimentés en alphabétisation pour réaliser des formations d'enseignants rencontrant des problèmes d'illettrisme dans leurs classes, au premier degré du professionnel, dans l'enseignement spécial, dans des classes d'accueil et dans les projets de zones d'éducation prioritaires.

Dans un même ordre d'idées, la Commission communautaire française pourrait permettre la publication de pratiques intéressantes. Elle pourrait soutenir la formation des formateurs en alphabétisation et être attentive à la possibilité, pour tout adulte, d'entrer dans une filière de formation culturelle qui implique le soutien au projet d'Université ouverte, soutien que la Commission communautaire française a également apporté.

La Commission de la Culture a accepté de traiter ce thème prioritairement, ce qui devrait permettre la formulation, à bref délai, de propositions concrètes.

Le deuxième point de mon intervention concerne la prise en compte des associations d'Education permanente de l'Immigration.

La Commission a chargé, depuis de nombreuses années — et charge encore —, le Centre socio-culturel des immigrés de Bruxelles d'animer et de gérer, en son sein, un centre de formation et d'information sur l'éducation permanente des immigrés.

D'une manière plus précise, par des publications, des colloques et des festivals, ce centre de formation et d'information regroupe des activités d'information, de formation, de coordination et de confrontation des productions culturelles.

Aujourd'hui, n'est-il pas temps de dépasser ce stade conventionnel pour donner une place structurelle à ce centre

socio-culturel des immigrés? Peut-être conviendrait-il d'y réfléchir pour 1991? En effet, fort de son expérience, de la compétence de ses travailleurs, de la reconnaissance dont il jouit auprès de populations concernées, tant belges qu'étrangères, et, par ailleurs, lié depuis le début à la Commission communautaire française par une convention de financement, le Centre socio-culturel des immigrés de Bruxelles est l'interlocuteur privilégié de la CCF pour les matières relatives à l'immigration.

En outre, il nous permet de rencontrer le souhait du Conseil consultatif pour les populations d'origine étrangère de la Communauté française, ainsi qu'une des propositions concrètes contenues dans le rapport du Commissariat royal à la politique des immigrés, à savoir la création, à Bruxelles, Liège, Namur, Charleroi et Mons, de centres régionaux de l'immigration, capables de jouer un rôle de relais, de coordination et d'impulsion.

La troisième raison pour laquelle je souhaite intervenir dans ce budget «Education permanente» est relative au budget pour les organisations d'Education permanente des mouvements ouvriers, chrétien, socialiste et libéral.

La Commission communautaire française reconnaît la spécificité des organismes de formation dans l'Education permanente des travailleurs à Bruxelles. Nous pensons qu'au moment où la Région propose, en matière d'insertion socio-professionnelle, la mobilisation générale des partenaires sociaux, il est tout à fait fondamental de reconnaître ces asbl d'Education permanente et de les soutenir de manière particulière dès que des responsabilités nouvelles leur incombent.

Par ailleurs, nous savons qu'en commission, le groupe libéral et le groupe Ecolo ont déposé des propositions d'amendement visant à réduire ces articles budgétaires; propositions qui ont été rejetées.

Afin de marquer une volonté de continuer à reconnaître cette spécificité, d'acter le rôle nouveau que ces partenaires syndicaux et d'Education permanente proches des organisations syndicales, joueront dans cette nouvelle Région bruxelloise afin d'aider la réussite de l'insertion socio-professionnelle des jeunes défavorisés, la majorité a déposé une proposition d'amendement. Cette proposition vous a été remise. Elle vise à rétablir l'article budgétaire supprimé, reconnaissant ainsi, une fois encore, la spécificité et le rôle nouveau que les organisations syndicales et leurs Associations d'Education permanente doivent jouer à Bruxelles. Bien sûr, il appartiendra à M. le Ministre de définir des cahiers de charges précis qui permettront l'accès à ces financements.

Il y a donc derrière ce modeste budget de l'Education permanente des enjeux qui nous semblent importants et que nous voulions relever. Nous sommes sûrs que l'Exécutif sera attentif à cette priorité. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Carton de Wiart.

Mme Carton de Wiart. — Monsieur le Président, mon intervention sera à la mesure de ce budget, c'est-à-dire extrêmement brève mais équilibrée.

En effet, nous avons un petit budget, mais avec cette modeste somme, le Collège a réussi une chose importante: éviter le saupoudrage dont on a beaucoup parlé et arriver à un certain équilibre. Effectivement, les frais de personnel sont élevés, mais en matière culturelle il est important de dépenser de l'argent pour payer des personnes. On a trop souvent l'impression que la culture doit être gratuite et que ceux qui travaillent dans ce secteur ne doivent pas être rémunérés, ce qui, bien sûr, est tout à fait inexact.

Je voudrais aussi qu'on cesse de croire que les fonctionnaires sont incapables de faire de l'action culturelle, que «fonc-

tionnaire» est incompatible avec «culture». C'est totalement faux.

Donc, bravo en ce qui concerne les frais de personnel, parce que qui veut la musique doit payer les musiciens.

Ce budget me paraît un parfait complément de la politique de la Communauté française.

Il est aussi tout à fait adapté à la réalité urbaine bruxelloise. Il prend en compte deux grandes catégories de notre population : les jeunes et le troisième âge. Je ne vais pas répéter ce que Mme Vanderroost ou Mme de T'Serclaes ont dit à ce sujet.

Mme Payfa interviendra tout à l'heure au nom de notre groupe sur quelques questions d'ordre social.

En ce qui concerne les crédits afférents au patrimoine architectural — pour moi, architecture rime avec culture —, je regrette de les voir disparaître de notre budget culturel. Mais je pense que M. le Ministre me rassurera en m'indiquant que des sommes équivalentes figureront au budget de la Région bruxelloise.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, après avoir formulé ces quelques remarques, je tiens à vous dire que nous approuverons ce budget. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hermans.

M. Hermans. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers collègues, vous avez devant vous l'exemple vivant du fait que les jeunes ont besoin d'animation et que, à défaut d'en trouver dans les organismes structurés, ils la prennent dans des mouvements individualisés.

Pour la première fois, je suis amené à me prononcer sur le budget de la Commission communautaire française et, après le travail réalisé en commission, je ne peux que me réjouir de certaines options qui y sont prises.

Depuis de nombreuses années, je participe activement à la vie de mouvements de jeunesse et mon implication personnelle dans ce secteur de l'animation des jeunes renforce mon attention pour tous les développements possibles de ce champ d'activités.

Ayant été animateur d'un mouvement de jeunesse, j'ai pu constater combien une activité de loisir organisée, tenant compte de la volonté de participation des jeunes et de leur motivation créative, pouvait être structurante.

A travers la participation des jeunes à des activités pédagogiques structurées, à des activités ludiques, se développe l'apprentissage de la sociabilité. La vie en groupe renforce l'esprit de solidarité, de convivialité et de respect d'autrui dans sa différence.

Par le biais d'activités ludiques ou sportives de groupe, le jeune fait son véritable apprentissage de la vie en société et de sa capacité d'être créatif et responsable.

Ne se sentant pas exclus des possibilités de loisirs qu'offre notre communauté, le jeune pourra prendre confiance en ses moyens et développer une démarche d'intégration au sein de la communauté.

En fait, les animations sportives ou culturelles participent pleinement au développement psychique de l'individu, à son équilibre et à sa santé en général, tout en favorisant son intégration globale.

Étant proche de l'action sociale, comme je vous l'ai dit, je suis également attentif à son évolution, et force m'est de constater que ce que l'on appelle le monde social vit de grands bouleversements.

L'approche des difficultés que rencontre la jeunesse évolue plus vers une démarche de prévention, de travail dans le milieu de vie du jeune, que vers une propension à l'action curative.

Il se prépare en ce sens, à la Communauté française qui a ces compétences dans ses attributions, un décret en matière de protection de la jeunesse, qui organisera le travail de prévention sociale en favorisant l'approche sociale des problématiques de la jeunesse et en évitant une «judiciarisation» excessive des matières relevant de la protection sociale.

Ce décret sera également valable pour la Région de Bruxelles-Capitale, et permettra à des initiatives locales de travail social dans les quartiers d'augmenter leur action d'éducation permanente.

Par ailleurs, nous devons prendre en considération que, dès le mois de mai prochain, les jeunes seront majeurs à dix-huit ans, et donc considérés comme responsables. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que le plus rapidement possible ils puissent faire l'apprentissage d'une citoyenneté responsable et «participative».

Il me semble dès lors préférable de développer des actions sociales de première ligne, dites aussi de prévention, plutôt que d'augmenter la stigmatisation de populations exclues socialement par des actions coercitives et répressives.

Là où des jeunes ne trouvent plus de réponse à leurs questions par rapport à leur situation défavorisée, et où ils vivent cela comme une frustration et une impossibilité de pouvoir participer activement à la société, bien souvent on constate que la dernière des réactions se traduit en actes divers de délinquance et de vandalisme urbain.

Cependant, si l'on accompagne ces populations, les aidant à s'organiser, à faire valoir leur capacité créative et leur envie de participer de façon valorisante à notre société, on prévient les problèmes sociaux et on évite de devoir en arriver à des actions curatives et répressives.

Il me semble qu'en augmentant les budgets destinés à l'animation de rue, nous participons à cette dynamique de la prévention sociale qui a des répercussions très positives pour toute la Région.

L'animation de rue participe à ce que l'on appelle l'action sociale de première ligne, la prévention primaire, et il est vrai qu'il faut renforcer la présence d'animateurs qui soient proches de la population jeune, surtout dans les quartiers où se cumulent à la fois un environnement urbanistique délabré et une couche de population dite précaire.

Ces animateurs sont proches de leurs aspirations et peuvent tenter de générer l'organisation de groupes de jeunes autour de projets constructifs mettant en valeur leur sens créatif et leur volonté de participation à notre société.

Nous ne devons pas oublier qu'en diminuant les tensions sociales, en rétablissant le dialogue entre certains jeunes marginalisés et les adultes représentant notre corps social, par le biais de l'action des éducateurs de rue, nous participons à renforcer le sentiment de sécurité de la population.

Il est nécessaire que le monde politique envisage les investissements en matière d'éducation et de prévention sociale dans un cadre global qui, au-delà du public jeune, touche d'autres couches de la population urbaine.

La volonté de tous étant de maintenir les populations bruxelloises dans la région et d'éviter les exodes, il est utile de penser alors à augmenter les possibilités de convivialité, de vie de quartier, dans un climat paisible, le tout participant à rendre la vie plus agréable dans notre Région.

Bruxelles a des besoins spécifiques, et des actions distinctes doivent y être renforcées. Dans ce sens, je crois que la Commission communautaire française est une institution qui permet

de soutenir le développement d'actions sociales répondant aux besoins propres de la population bruxelloise.

Chacun, aujourd'hui, se sent interpellé par la présence importante de populations d'origine étrangère à Bruxelles, et l'intégration de ces populations nous préoccupe tous.

De plus, nous devons être attentifs au fait qu'à Bruxelles une naissance sur deux est d'origine étrangère et que la jeunesse de demain sera multiculturelle.

En ce sens, c'est dès maintenant que doivent se mettre en place les structures qui permettront aux jeunes de mieux se connaître et de développer une culture bruxelloise qui puisse intégrer toutes ces disparités.

L'animation de rue dans des quartiers considérés comme «chauds», par exemple le quartier Josaphat à Schaerbeek, permettra aux différences de se rencontrer et de partager leurs vécus à travers des activités constructives.

Ceci permettra sûrement de rétablir le dialogue et la confiance entre les jeunes, quelles que soient leurs origines, et les adultes ou personnes du troisième âge habitant ces quartiers.

C'est pour cette raison que je soutiens qu'il est bien d'augmenter les subsides pour l'animation de rue mais que, d'autre part, il faudra persévérer dans cet effort budgétaire afin de renforcer dans l'avenir les outils sociaux permettant une véritable prévention sociale et une satisfaction de certains besoins de la jeunesse.

Il serait décevant que des actions qui voient le jour actuellement et qui seraient encouragées, ne puissent se développer.

De plus, demain nous serons probablement la capitale de l'Europe et nous devons tout mettre en œuvre pour que celle-ci soit un lieu où il fait bon vivre, quelles que soient les origines des gens, et où il n'y aurait pas de trop grands déséquilibres socio-économiques.

Bruxelles ne peut pas se dualiser et laisser glisser des groupes entiers de sa population dans une impossibilité de participer à son évolution, dans une exclusion socio-économique et culturelle.

La jeunesse doit sentir que l'on prend en considération ses préoccupations, même si pour une part importante de celle-ci l'avenir s'apparente à des difficultés.

Je retiendrai encore que des efforts particuliers sont fournis aux vacances d'été afin que ce moment soit pour la majorité un temps de détente et d'épanouissement.

Pour une part importante des jeunes, dits défavorisés, les vacances s'assimilent encore trop souvent à des moments d'oisiveté, d'attente, d'inaction et d'ennui.

Cette frustration de ne pouvoir s'intégrer à l'ambiance des vacances génère des réactions agressives chez ces jeunes, qui se traduisent par des actes de déprédation dans leur quartier, tout ceci engendrant une montée de la violence et de la délinquance.

Ces manifestations peuvent être considérées comme les symptômes de la détresse d'une jeunesse qui est demandeuse de compréhension et de participation créative à des activités organisées.

Depuis quelques années déjà, cette situation fait partie des préoccupations de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la jeunesse.

Et je m'aperçois, avec joie qu'elles sont aussi rencontrées dans le cadre du budget qui renforce les moyens en faveur de «l'opération été jeune» 1990. Cette opération a pour but d'augmenter les possibilités de loisirs et d'animations dans les quartiers plus défavorisés pendant les vacances.

Je pense que cette opération d'animation de rue participe à la logique de prévention sociale et permet à des jeunes de passer de réels moments de détente dans le cadre de loisirs organisés.

De plus, ces actions permettent aussi un brassage interculturel très intéressant pour la vie commune des multiples sensibilités culturelles présentes à Bruxelles.

Les vacances deviennent alors ces moments de détente dont nous avons tous un souvenir agréable, et non plus des moments de déception, voire de dépression.

Il ne faut pas trop se bercer d'illusions et croire que nous avons trouvé la solution qui permettra de rencontrer toutes les attentes des jeunes mais réaliser qu'il s'agit d'un début de travail de prévention sociale qui doit être soutenu et développé afin qu'il s'inscrive dans un projet d'avenir.

Globalement, je pense donc que la Commission développe une part accrue de la prise en considération des problématiques liées à la jeunesse et je me félicite de pouvoir participer à ces travaux. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — Je félicite tout particulièrement notre jeune collègue pour ce que les Anglais appellent son « maiden speech ».

La parole est à notre dernier orateur, Mme Payfa.

Mme Payfa. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je me réjouis de constater que le Collège a bien voulu entendre le souhait de certains membres de cette Assemblée en acceptant d'inscrire au budget, des moyens pour créer des services de garde d'enfants malades dans nos dix-neuf communes.

Le budget octroyé à cette nouvelle initiative n'est certes pas très élevé mais le simple fait d'exister est déjà l'expression d'une volonté politique de l'aide à l'égard des familles et des personnes actives de notre société.

Cette initiative répond pour une grande part au vœu des échevins de la famille et des présidents des conseils de la famille de Belgique, qui, depuis une année, travaillent ensemble pour trouver des solutions pratiques à ce problème de garde d'enfants malades.

Elle répond surtout à une demande pressante des familles mais aussi des entreprises.

Je vous remercie donc, Messieurs les Ministres, d'avoir été sensibles à ce projet qui, j'en suis certaine, connaîtra un développement rapide dans les prochaines années.

Après avoir exprimé cette satisfaction, permettez-moi, Messieurs les Ministres, de vous faire part de quelques interrogations quant à la mise sur pied, pourtant exprimée dans la déclaration de l'Exécutif, d'un Conseil bruxellois du travail social et socio-culturel. Je ne vois pas d'article budgétaire permettant le fonctionnement d'un tel conseil. Par contre, une commission consultative de la santé est clairement envisagée. Je m'en réjouis.

Je suis persuadée, Messieurs les Ministres, que l'absence d'article budgétaire concernant cette commission ne signifie pas un manque d'intérêt de votre part à une plus grande coordination du travail social et culturel et je serais particulièrement heureuse que vous puissiez m'apporter des apaisements à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Chers Collègues, la liste des orateurs est épuisée.

Le Ministre Thys a souhaité répondre brièvement ce matin à la partie de la discussion qui le concerne plus particulière-

ment. Cela cadre parfaitement avec notre horaire. Quant au Ministre Désir, il répondra de manière très complète vers 14 heures à la reprise de nos travaux.

La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre, membre du Collège, chargé de la Santé. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je répondrai tout d'abord à l'intervention de M. Duponcelle qui a fait remarquer qu'en page 4 du rapport, mon excellent collègue, M. Désir, signale qu'aucun montant budgétaire n'est prévu pour la Commission de la Santé alors qu'en page 20, je précise que des jetons de présence, au sein d'un crédit de 150 000 francs, sont destinés au fonctionnement de la Commission consultative de la Santé et de l'observatoire de la Santé.

Vous avez raison, Cher Collègue, et avec l'autorisation de M. Désir, je puis vous confirmer que c'est mon interprétation qui est la bonne. Il vous dira ultérieurement à quoi il faisait allusion, c'est-à-dire au Conseil bruxellois du Travail social et socio-culturel que Mme Payfa vient d'évoquer. Je confirme la teneur du rapport: les crédits de 150 000 francs figurent bien dans le budget.

A M. Drouart je dirai que l'expérience de développement social de quartier, ce que nous appelons dans notre jargon le DSQ, est particulièrement intéressante. Notre Collège soutient pleinement cette initiative parce qu'elle permet une transversalité des politiques et une interaction entre les différentes interventions, qu'elles émanent des autorités publiques ou des partenaires privés.

En ce qui concerne les crédits «santé», nous avons veillé à soutenir cette initiative dans le cadre de l'article 871-12-301 où vous lirez: «Promotion locale de l'éducation à la santé: 750 000 francs.»

Cet article nous permettra d'encourager la coproduction, avec des associations locales, de programmes d'information et de sensibilisation à la santé sur des thèmes qui concernent plus particulièrement le quartier de Cureghem: tabagisme, toxicomanie, éducation alimentaire, etc.

Dans le cadre du DSQ dont nous parlons pour l'instant, des crédits budgétaires pourront être alloués notamment pour le Centre multi-culturel de Cureghem, qui travaille avec les différents partenaires du quartier, (par exemple, l'Institut de la Providence).

Deuxième élément dans le cadre de la politique de santé: nous envisageons un soutien financier à la coproduction d'un jeu de l'oie ayant pour thème la santé et l'hygiène. Les responsables du DSQ sont particulièrement intéressés par cette manière pédagogique d'initier à l'hygiène et à la santé. C'est sur le même article que je prélèverai également une somme, dont je ne puis aujourd'hui préciser exactement l'importance par rapport aux 750 000 francs précités, mais elle ne devrait pas être négligeable pour cette première année.

Par ailleurs nous avons été interrogés sur l'évolution de telles initiatives. Il est évident qu'en fonction d'autres possibilités — je pense, par exemple, à la commune de Molenbeek — et dans les limites budgétaires que vous connaissez, on pourrait imaginer de semblables démarches de développement social des quartiers.

Monsieur le Président, Chers Collègues, en réponse à ce qu'a dit M. Hasquin, nous avons été associés — nous l'avons déjà évoqué devant cette Assemblée — depuis plusieurs mois, aux négociations avec la Communauté française de Belgique sur l'avant-projet de décret de délégation de compétences à la Commission communautaire française.

Nous avons participé à l'accord intervenu en Exécutif de la Communauté française, le 5 juin 1989 — M. Hasquin, qui est un spécialiste en la matière, sait à quoi je fais allusion — qui tend à déléguer à la Commission communautaire française

les moyens financiers et les compétences réglementaires pour les institutions ayant opté pour la Communauté française avant le 30 juin 1989.

C'est dans le prolongement de cet accord du 5 juin 1989, auquel nous avons été associés, que s'inscrit l'avant-projet de décret de délégation, pris en considération, lundi dernier, par l'Exécutif de la Communauté française de Belgique et envoyé au Conseil d'Etat.

J'insisterai sur les éléments suivants. Tout d'abord, je confirme que l'ambiance entre la Communauté française de Belgique et la Commission communautaire française est tout à fait positive. Ensuite je souligne que l'Exécutif de la Communauté française n'a pas approuvé le décret de délégation. Il l'a pris en considération et l'a renvoyé au Conseil d'Etat. Dès qu'il en reviendra, je suppose qu'il l'approuvera, dans le sens que nous souhaitons.

Monsieur le Président, Chers Collègues, je vous rappelle les objectifs de l'accord:

1° Pour les institutions qui ont opté et qui seront déléguées à la Commission communautaire française, des subventions, au moins identiques à celles qu'elles auraient reçues si elles étaient restées bicommunautaires, seront maintenues.

2° Il faut une harmonisation, à Bruxelles, des réglementations en vigueur dans tout le secteur. Je pense aux centres de santé mentale, aux instituts médico-pédagogiques (IMP), aux centres de consultations prématrimoniales, matrimoniales et familiales, aux services d'aide aux familles, aux maisons de repos et aux maisons de repos et de soins et aux centres de services sociaux.

Selon nous, ces deux objectifs sont rencontrés dans l'avant-projet de décret pris en considération par l'Exécutif de la Communauté française de Belgique:

1° La délégation financière, en fonction de l'article 65, paragraphe 5, de la loi spéciale de financement — le Collège réuni ayant fait au Gouvernement central des propositions précises, depuis près de deux mois, pour garantir la couverture des besoins aux institutions — comportera des subventions au moins identiques à 1989. Nous disposerons donc des moyens financiers nécessaires pour les institutions.

2° Par ailleurs, la Commission communautaire française se voit déléguer des pouvoirs réglementaires, c'est-à-dire les compétences normatives sur les institutions concernées. L'avant-projet de décret prévoit également que les normes du bicommunautaire — et c'est un élément important, une garantie de stabilité pour les institutions — resteront d'application en attendant l'adoption d'un règlement par notre Commission communautaire française.

Il y a donc une identité de vues entre la Communauté française de Belgique, notre Commission et notre Collège. Je tenais à le souligner ici et à remercier mes Collègues de l'Exécutif de la Communauté française qui ont été sensibles à nos démarches, ce qui permettra une action et des activités en faveur de la Communauté française dans les différentes matières qui nous seront déléguées. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Je remercie le Ministre de son intervention.

Nous pouvons nous féliciter de la manière dont nos débats se sont déroulés. Je vous propose de nous retrouver à 14 heures 15 pour entendre la réponse du Ministre Désir.

La séance est levée.

(*La séance est levée à 12 h.*)

Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 14 h 20.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

Reprise de la discussion générale

M. le Président. — Nous reprenons la discussion générale.

La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Chers Collègues, j'ai passé une matinée relativement calme et sereine; j'espère qu'il en sera de même pour ce qui concerne l'après-midi.

J'ai apprécié la façon dont vous abordez les différents thèmes: vous êtes très conscients de ce que nos moyens sont limités et vous en avez tenu compte.

De nos discussions s'est dégagée une impression de consensus relatif et j'en suis particulièrement heureux. Nous ne pouvons faire davantage sinon tenter d'accomplir ensemble un travail constructif.

Je répondrai dans l'ordre à tous les intervenants. Le premier d'entre eux était M. Guillaume. Il a évidemment parlé de la faiblesse du budget, il a également formulé une remarque en ce qui concerne l'importance de l'accroissement du personnel. Sur ce plan, il y aurait beaucoup à dire mais il serait imprudent de ne pas songer à une mise en place avant un mois, deux mois, voire trois mois d'un personnel complémentaire. En effet, si tel n'était pas le cas, nous serions mal armés pour affronter ce qui, en plus des matières actuelles, nous sera délégué officiellement à partir du moment où l'arrêté royal et le décret-cadre auront été coulés de manière plus définitive. Par conséquent, il est sage de prévoir du personnel complémentaire puisque, d'une part, nous devons faire face à un manque de personnel et d'autre part, progressivement, nous devons mettre en place une structure plus adaptée au budget. Il a beaucoup été question des 288 millions qui, en définitive, devront être ajoutés au montant de 1,2 milliard; si bien que nous aurons environ 1,5 milliard à gérer.

Vous avez fait allusion au fait qu'une volonté se dessinait, dans le chef de la Communauté que nous représentons, d'enlever aux communes une partie de leur autonomie. Ce n'est pas tout à fait exact: nous avons suffisamment expliqué qu'il ne fallait pas effectuer de saupoudrage mais que nous souhaitons être à l'origine d'actions de collaboration et c'est dans ce sens que cela devait être compris. En effet, au total il n'y a pas de diminution d'aide en faveur des communes puisque de 4 millions nous passons à 5 millions, que nous divisons en deux fois 2,5 millions.

M. De Coster a donné une explication historique tout à fait précise en ce qui concerne l'origine du déficit. Il est exact que nous traînons ce boulet de 27 millions depuis la Commission française de la Culture: nous avons hérité du négatif en même temps que du positif et s'il n'y avait pas eu successivement des mesures ministérielles pour réséquer ce qui nous était dû, notre équilibre serait plus précis aujourd'hui. Il n'empêche que nous avons la volonté de réduire au fur et à mesure ce

déficit qui a diminué aujourd'hui puisqu'il ne s'élève plus qu'à 13 millions.

Vous vous réjouissez du fait que nous ayons augmenté les frais de publication. Un autre intervenant avait d'ailleurs fait la même remarque. Je crois avoir démontré dans la publication de seize années d'activité de la CFC qu'au total, on ne sait pas très bien à Bruxelles et de manière suffisante ce que font les fonctionnaires de la Commission française de la Culture devenue Commission communautaire française. Il est vrai que nous avons intérêt à mieux apprendre aux Bruxellois à utiliser les services réels qui peuvent être fournis à partir de cette entité qui a déjà acquis de l'expérience et qui a pu former une série de «fonctionnaires» qui sont plutôt des acteurs culturels.

Vous avez souligné nos actions positives au niveau des écoles. Plusieurs d'entre vous ont mis l'accent sur ce complément à l'enseignement. C'est également une de nos missions d'aborder le para-, le pré- et le post-scolaire et il est vrai que selon la spécificité bruxelloise, le monde des défavorisés et des immigrés pose problèmes. Nous avons l'intention de nous pencher sur ce sujet par des actions d'encadrement et de contact avec les familles, qui débouchent sur les écoles de devoirs, sur les animations de rues et de quartiers.

Un consensus s'est également dégagé en la matière et je m'en réjouis.

Après avoir critiqué la possibilité de nouveaux recrutements, M. Adriaens s'est montré très positif dans cette volonté de collaboration et il a souligné le fait que son groupe, faute de pouvoir approuver tel quel le budget, adopterait pour le moins une attitude d'abstention constructive, ce pourquoi je le remercie. Il a souligné par ailleurs ce qui, dans notre programme, lui paraissait positif.

Comme lui, je souhaiterais que l'ensemble des transferts soit plus important par rapport aux frais de fonctionnement et de personnel. Tel sera notre objectif pour les années à venir. A force de faire la preuve de ce que nos partenaires sont capables de réaliser, nous pourrions légitimement réclamer une augmentation de cette part qui nous est octroyée aujourd'hui.

Mme de T'Serclaes a insisté sur l'effort que nous faisons en ce qui concerne la garde des jeunes enfants et, plus particulièrement, des enfants malades. Nous avons, il est vrai *in extremis*, apporté une modification dans ce domaine. Nous avions prévu une aide un peu plus importante pour l'action post-pénitentiaire, mais nous l'avons transférée partiellement du moins — ce que l'on accorde d'un côté, on le retire souvent de l'autre — à cet autre problème qui est crucial dans l'agglomération bruxelloise et qui passe par le manque de crèches, de pré-gardiennat, par l'insuffisance de l'accompagnement des jeunes enfants, notamment en cas de maladies même bénignes mais qui nécessitent la garde, sous une forme ou sous une autre, de ces enfants.

A M. Hasquin, qui n'était plus présent à ce moment-là, mon collègue M. Thys a déjà fait part de l'état d'avancement de l'arrêté royal et de ce que nous attendons du décret-cadre. J'y reviendrai dans un instant.

Mme Guillaume s'est particulièrement attachée aux familles d'immigrés. Je la comprends. Elle a cité des chiffres évocateurs qui font ressortir que beaucoup de communes comprennent parfois jusqu'à 40 à 50 p.c. de personnes d'origine étrangère — première ou deuxième génération — et il est vrai que dans certaines écoles, particulièrement du réseau

communal, on peut noter jusqu'à 80 ou 90 p.c. d'enfants d'immigrés.

Se pose donc un problème d'accompagnement que nous comprenons très bien. Lorsque l'enfant rentre à la maison avec une série de devoirs à faire, il ne trouve pas toujours, dans son entourage familial, quelqu'un qui puisse l'aider sur le plan de la connaissance de la langue française entre autres. Nous porterons donc notre effort sur ce point.

La connaissance de la langue française en milieu d'immigrés continuera, pendant une génération encore, à poser de multiples problèmes. Nous nous proposons dès lors de mener une action à long terme qui, il va de soi, ne pourra porter immédiatement de fruits.

M. Duponcelle a qualifié notre budget de gris foncé. De nature plus optimiste, je le qualifierai, quant à moi, de gris clair ou même de blanc cassé car il contient beaucoup de notions positives, me semble-t-il.

M. Duponcelle a parlé de Télé-Bruxelles, sujet que nous connaissons bien l'un et l'autre.

Je puis le rassurer, de même que son groupe. Télé-Bruxelles, on l'a dit et répété, assurera une diffusion, une information des travaux de notre Assemblée. Les projets de coproduction entre les associations audiovisuelles, la CCF et Télé-Bruxelles ont fait l'objet de discussions et sont en cours de réalisation. Je vous rappelle la série *Bruxelles et les métiers de la nuit* comme d'autres séries qui ont été préparées, mises en chantier conjointement par la Commission et Télé-Bruxelles. Une négociation, je le répète, est en cours; elle devrait déboucher sur une convention.

M. Duponcelle a également parlé d'initiatives en ce qui concerne certains quartiers plus défavorisés.

Pas plus tard qu'hier, j'ai eu l'occasion de participer à une réunion d'échevins de la jeunesse des dix-neuf communes. Vous aurez peut-être appris par les journaux, aujourd'hui, qu'une action spécifique est entreprise dans la commune de Schaerbeek. Une collaboration intercommunale s'est instaurée. Ainsi, délibérément et tous ensemble, avons-nous choisi un projet pilote qui, nous l'espérons, se répètera dans d'autres communes. Les dix-neuf échevins ont donné leur accord pour qu'un effort particulier soit consenti en ce qui concerne nos projets d'animation des rues dans le quartier des environs du Parc Josaphat, à Schaerbeek. Il est bien certain que demain cela pourrait concerner Molenbeek, Saint-Josse ou Saint-Gilles. Il n'y aura pas de limitation mais nous devons évidemment circonscrire nos efforts en ce qui concerne les moyens mis en œuvre.

M. Duponcelle m'a parlé aussi de certains doutes en ce qui concerne l'obtention de recettes nouvelles. Je vous avoue que je suis resté très prudent dans ma réponse. Je ne peux pas — permettez-moi l'expression — vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Il est bien certain que nous allons activement rechercher — et nous recherchons déjà — certaines formes de sponsoring et de partenariat. Je crois qu'effectivement, il existe des domaines où il sera plus facile d'en obtenir: vous avez cité le sport, ainsi que d'autres activités liées au spectacle. Il est vrai qu'à partir de ces 288 millions, il doit être possible de recevoir une aide substantielle de la part de certains sponsors et partenaires privés. Je n'irais pas jusqu'à espérer doubler la somme mais, incontestablement, un certain nombre d'activités dans des domaines précis — l'édition en est un autre — nous permettront d'obtenir des recettes nouvelles. On a souvent cité, par exemple, l'«Annuaire du Sport» dont les recettes dépasseront peut-être le montant espéré — et tant mieux — mais nous sommes et restons prudents.

M. Cornelissen avait abordé plus particulièrement le problème du tabagisme et de la toxicomanie, mais il m'a parlé également de l'aide sociale en faveur des ex-détenus. Il s'agit là d'une première action officielle mais elle correspond au

prescrit de la loi: nous devons effectivement mettre en place un système qui concerne, à la fois, ceux qui sortent ou vont sortir de prison et, bien entendu, ainsi que vous l'aviez fait remarquer, les familles des détenus. En effet, les problèmes ne concernent pas uniquement les détenus eux-mêmes; bien souvent leur milieu familial est également touché, notamment par la difficulté de réinsertion professionnelle. Il ne s'agit évidemment que d'un début, ce n'est qu'une petite somme, mais je crois qu'à partir de ce qui a déjà été fait — vous ignorez peut-être que depuis plusieurs années déjà la Commission française de la Culture a mené une politique d'aide à l'asbl Infor-Justice — nous pourrions développer une série d'actions et je crois que cela mérite d'être souligné.

M. Cools a refait allusion à la disparité existant entre ce qui est fait, dans l'enseignement, en faveur de la langue française et ce que font nos confrères néerlandophones qui, effectivement, grâce à l'appui d'une banque — et il s'agit précisément là d'un exemple de partenariat privé — peuvent mettre en place une campagne beaucoup plus coûteuse et importante en faveur du néerlandais, que ce que font les francophones. Je pense qu'en fait le problème n'est pas aussi aigu. Il est vrai cependant que c'est un exemple à suivre et que nous pourrions nous inspirer de ce que font nos collègues néerlandophones en la matière. Un excellent conseil nous est ainsi donné et il est évident que nous pourrions très bien le suivre.

M. Demanze a exprimé sa satisfaction particulière en ce qui concerne un problème qui n'est peut-être pas systématiquement organisé avec une cellule bien particulière: il m'a parlé des personnes âgées. Qu'appelle-t-on «personnes âgées»? Le troisième âge? Le quatrième âge? Il est évident que toute une série d'activités et d'animations pourrait être développées dans les maisons de repos et de soins. Un début d'organisation existait au sein de l'ancienne Commission française de la Culture et je reconnais que le problème des maisons de repos — nous aurons certainement l'occasion d'en reparler — est de plus en plus aigu dans une région comme Bruxelles puisque nous avons compté qu'il y avait actuellement trois cent quarante-six maisons de repos dans la capitale. Je vous reparlerai évidemment — comme je l'ai fait hier au Conseil régional — de la nécessité d'envisager le problème sous les angles bicommunautaire et régional mais il est vrai aussi qu'étant donné le fait que toute une série de maisons ont choisi l'unicomunautaire francophone, nous devons songer à y développer des activités plus spécifiques, et notamment dans le domaine de l'animation. Très justement, M. Demanze nous faisait remarquer ce matin qu'il y a une grande différence entre une seniorie aussi luxueuse soit-elle, qui ne comporte aucun type d'animations, et un plus modeste home pour le troisième ou le quatrième âge, annexé à un CPAS communal où l'on a le soin de prévoir un accompagnement qui vise à l'utilisation des loisirs.

C'est un objectif que nous devons nous imposer. Il est prévu.

J'ai eu l'occasion de visiter hier ce que l'on appelle un *babbelkot*. Le nom est fort sympathique. C'est une activité que l'on encourage et qui n'est pas destinée nécessairement au troisième âge. Elle concerne plutôt les isolés, les veufs et les veuves, voire certains marginaux parce qu'il existe une catégorie de marginaux qui peuvent fréquenter ces lieux de rencontre et de conversation.

J'ai eu l'occasion d'en visiter un autre, au centre de Bruxelles, dans une vieille maison. C'était extrêmement sympathique.

Il s'agit d'activités de loisirs légers: échecs, dames, scrabble, etc.

C'est évidemment une nécessité pour rompre l'isolement dans lequel, hélas, sont confinés un certain nombre de nos concitoyens, quel que soit leur âge d'ailleurs.

M. Drouart m'a posé plusieurs questions presque sous la forme des questions d'actualité. Il lui a été répondu en partie par mon collègue M. Thys.

Mais à propos de l'expérience à Anderlecht, c'est bien le conseil communal de cette commune qui a lancé, en juin dernier, un programme de développement du quartier de Cureghem. Ses objectifs visent à privilégier la mise en valeur des ressources des acteurs locaux. C'est très important.

M. Drouart m'a dit ce matin qu'il espérait bien que ce ne serait pas confiné à un quartier. Il y a les deux thèses. Il est évident que l'on doit essayer de créer d'abord un certain mouvement dans un quartier.

J'ai visité également hier matin un autre quartier qui s'appelle le quartier maritime, à Molenbeek, où un centre de jeunes s'est constitué récemment. Je n'imagine pas que ces jeunes qui parviennent, après de longs mois d'efforts, à constituer entre eux une asbl qui débouche sur une certaine activité, une initiation au spectacle, etc., puissent en même temps étendre leur influence dans d'autres quartiers ou d'autres communes. Je crois qu'il faut savoir se limiter. Réussissons d'abord cette expérience à Anderlecht. Nous verrons ensuite comment établir des liens, une coordination avec d'autres quartiers, d'autres associations.

Mme Willame a repris d'une manière fort aimable les points positifs de notre budget. C'est peut-être ce que, de façon trop modeste, nous ne faisons pas!

Au fond, à travers ce budget maigre, limité, nous sommes parvenus à dégager toute une série d'initiatives nouvelles. Elles ne sont pas très importantes, les unes coûtent 100 000 francs, les autres 300 000 francs mais au total, ces millions représentent la véritable marge de manœuvre de notre assemblée. Mme Willame a mis en évidence, en ce qui concerne les mal-voyants, l'animation de rue et d'autres domaines que je viens de rappeler, la véritable volonté de collaboration et une volonté aussi d'innover. Je l'en remercie.

Mme Carton de Wiart m'a reparlé du patrimoine architectural. Vous savez que je suis un peu sous un double chapeau en matière de monuments et de sites. Cette activité, je vous rassure, sera reprise essentiellement à l'article 775/123/13 «tourisme culturel» par le biais duquel sera soutenue l'organisation de circuits de découverte du patrimoine architectural, en collaboration avec Arcadia et l'Association du patrimoine artistique.

Les autres initiatives telles que l'édition du cinquième livre blanc, l'aide aux archives d'architecture moderne, seront reprises intégralement par la Région dans sa compétence «monuments et sites». En effet, le budget national prévoit en ses articles 33.03 et 33.04 20 millions de subventions au secteur associatif actif en matière de protection du patrimoine, sans compter les diverses possibilités de commander des études. Il est bien entendu que les subsides accordés le seront en contrepartie — c'est une exigence de l'Inspection des Finances — d'un projet précis.

M. Leduc m'a longuement reparlé d'alphabétisation et, un peu comme Mme Guillaume, est très préoccupé par l'éducation permanente, qui est à développer dans les milieux que nous avons appelés tout à l'heure défavorisés, notamment auprès des immigrés. Il faut, certes, organiser des classes d'accueil et soutenir ceux qui essayent de «rompre» l'analphabétisme. Il est vrai qu'il est important d'aider l'action entreprise au niveau du centre socio-culturel des immigrés. Cela concerne l'avenir de notre Région, la défense de la langue française et l'action de toute une série de futurs compatriotes. En effet, même s'ils ne sont pas Belges de nationalité, ils le seront d'ici quelques années. C'est donc peut-être le domaine dans lequel nous devons nous montrer les plus actifs.

M. Hermans était un des derniers intervenants. Je le remercie pour son courage et le félicite pour son *maiden speech*,

pour son discours très positif. Il a attiré mon attention sur l'existence d'une autre catégorie de citoyens, dont la responsabilité est réelle puisqu'à partir du mois de mai prochain, ils seront autorisés à devenir conseillers communaux. Par conséquent, notre «catégorie de responsables» peut s'élargir et ce dans le sens d'un rajeunissement. Nous devons y songer, dans la mesure où ces personnes devront, à leur tour, prendre leurs responsabilités.

Si je ne m'abuse, Mme Payfa était la dernière intervenante. Je viens d'évoquer la garde des enfants malades et peux donc la rassurer à ce sujet. Elle a également parlé du conseil bruxellois du travail social et socio-culturel.

A cet égard, une confusion s'est produite entre le centre de santé, auquel un montant de 150 000 francs serait octroyé, et l'autre centre, qui ne coûte rien du tout. Cependant, ce projet de budget ne comporte effectivement pas d'article nominatif consacré au fonctionnement du conseil. Des articles répartis dans plusieurs chapitres budgétaires — sous forme d'honoraires, de jetons de présence etc... — permettront quand même à ce conseil de se mettre en place et il n'est pas exclu qu'une inscription nominative figure à la prochaine modification budgétaire et se justifie alors plus amplement lorsque la délégation de la Communauté deviendra effective.

En conclusion, qu'il me soit permis de me réjouir de l'assiduité et de l'ardeur au travail manifestées par cette Assemblée à l'occasion de la présentation, par le collège, de son premier budget. Pas moins de trente-neuf de ses membres effectifs et suppléants ont participé en commission, pendant un jour et demi, à l'analyse et à la discussion de chacun des postes.

Plus de la moitié donc des élus de cette Assemblée ont planché pendant des heures sur l'utilisation d'un budget, ma foi fort modeste, si on le compare aux 37 milliards dont dispose le Conseil de la Communauté française pour embrasser le même type d'activités dans l'ensemble Wallonie-Bruxelles.

Nos 288 millions de dotation font, en effet, maigre figure, lors d'une première analyse, si l'on les compare non seulement aux moyens globaux de la Communauté française mais encore et surtout si l'on oppose ces 288 millions aux 325 millions de la dotation accordée par la *Vlaamse Gemeenschap* à nos collègues de la section flamande du Conseil régional.

C'est, en effet, bien peu pour couvrir un grand nombre de besoins ou de missions tels qu'ils sont définis par la loi nouvelle et animer l'intense vie culturelle et associative du million de Bruxellois.

Ce serait néanmoins ignorer la part importante des interventions directes de la Communauté française dans les secteurs traditionnels de la culture, du sport, de la santé et de l'aide aux personnes.

Dans la région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française est très présente ou représentée et les subsides qu'elle accorde, par exemple, au monde du théâtre sont significatifs.

Il n'en va pas de même dans les diverses communes de l'agglomération, où par suite de la diminution progressive du Fonds des communes et de l'appauvrissement tout court des municipalités, les articles consacrés dans les budgets communaux aux activités culturelles — l'éducation populaire et les arts —, à l'éducation permanente et au sport sont d'une minceur inquiétante, d'autant plus qu'ils ne figurent jamais dans les propositions qu'à titre facultatif et qu'ils sont donc susceptibles d'être réduits ou supprimés d'une année à l'autre.

La première mission sera donc, pour la Commission, de jouer le rôle d'animateur et d'intermédiaire entre l'Assemblée communautaire et les pouvoirs communaux qui sont, sur le terrain, en contact direct avec les utilisateurs.

Nous poursuivons en cela l'action entreprise par la CFC pendant seize années, action dont l'efficacité discrète a été démontrée dans un bilan que nous avons publié et commenté récemment.

Malgré l'étroitesse de notre marge de manœuvre, nous sommes heureux de pouvoir vous proposer d'accepter la mise en œuvre d'une série d'actions nouvelles.

Les différents intervenants ont souligné de façon positive notre souhait de voir se développer certains secteurs. Souvent, les interventions touchaient l'enseignement.

En matière d'enseignement, les crédits pour la promotion de l'enseignement du français sont pratiquement doublés. Des articles nouveaux sont créés en rapport avec les rattrapages scolaires, l'organisation de modules de formation dans les classes à forte densité d'enfants immigrés ou défavorisés et des activités prônant de meilleurs contacts entre les familles et les écoles.

Dans le secteur jeunesse, je rappellerai les actions d'encadrement d'adolescents durant les vacances scolaires et les projets d'animation de rues.

Dans le domaine du sport, je citerai la publication d'un annuaire du sport, l'aide aux élites sportives et les nouveaux crédits à l'Ecole du Cirque.

Au plan des affaires culturelles générales, le Collège a plus particulièrement mis l'accent sur une activité peu encouragée jusqu'ici, la danse.

Durant cette année, qui est celle du tourisme européen, nous accentuerons nos efforts en mettant en exergue les aspects culturels du tourisme à Bruxelles, sans pour autant négliger l'organisation d'activités dans les communes.

Nous serons présents au nouveau Centre de la Bande dessinée et nous aiderons le tout nouveau Musée du Jouet.

Par une politique d'encouragement à la production de films sur Bruxelles, par notre aide substantiellement accrue à Télé-Bruxelles, notre chaîne régionale, nous serons très actifs dans le domaine de l'audiovisuel, comme nous le serons dans l'aide aux personnes — dans l'attente du décret-cadre — par le développement d'une politique axée plus spécifiquement sur les handicapés, les malvoyants, les immigrés et le troisième âge ou le quatrième âge, ainsi que les ex-détenus. Rien que dans le secteur d'aide aux personnes, les moyens dégagés sont en augmentation de 44 p.c.

Confiants dans l'aide précieuse que nous apportera un personnel déjà très spécialisé, nous pourrions affirmer qu'à défaut de moyens importants, notre action sera polyvalente et nous ne renoncerons pas à faire appel, partout où cela s'avérera possible, au partenariat privé.

Mais notre ambition va bien au-delà de ces objectifs relativement limités, puisque si nous sommes toujours dans l'attente de l'arrêté royal qui nous attribuera officiellement des compétences et des moyens supplémentaires dans les matières d'aide aux personnes et de santé, nous savons aujourd'hui que le décret-cadre de délégation à notre Assemblée est, en ce moment, soumis pour avis au Conseil d'Etat.

En conséquence, dans un proche avenir, nous serons appelés à vous soumettre une première modification budgétaire importante puisqu'elle portera sur une dotation de plus d'un milliard deux cents millions.

Je tiens en terminant, à remercier le rapporteur, notre collègue Escobar, pour la précision de son rapport, les services du greffe de l'Assemblée pour leur précieuse collaboration dans la préparation des documents et je demanderai à l'Assemblée, comme elle l'a fait en commission, d'approuver ce premier budget de la Commission communautaire française (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Conformément à notre règlement, quelqu'un désire-t-il encore prendre la parole dans la discussion générale pour une courte réplique? (*Non.*)

Apparemment, Monsieur le Ministre-Président, vous avez été convaincant. (*Sourires.*)

La discussion générale est close.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

DOC. 4-I ET II (1989-1990) N° 1-2-3

Examen des tableaux budgétaires

M. le Président. — Nous passons à l'examen des tableaux budgétaires.

Comme convenu ce matin, nous allons procéder à l'examen des amendements, non pas dans l'ordre qui leur a été donné par leurs auteurs, mais dans l'ordre des pages du budget.

Page 15 — Administration générale

M. Cools, Mme Stengers, MM. Guillaume et de Lobkowicz ont déposé les amendements suivants:

« Administration générale.

70. D.O. Personnel.

Article 9090 104/11101.

Rémunération du personnel

Réduire le crédit de 102 400 000 francs à 96 990 000 francs.

(Diminution de 5 410 000 francs.)

Administration générale.

70. D.O. Personnel.

Article 9090 104/11301.

Cotisations patronales pour la sécurité sociale — Réduire le crédit de 17 700 000 francs à 16 300 000 francs.

(Diminution de 1,4 million de francs.) »

Ces deux amendements étant liés, il pourront être défendus simultanément.

La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, nous avons plaidé tout à l'heure, en séance publique, pour une diminution des frais de personnel. Nous en demandons l'application concrète. Nous proposons donc une diminution des frais de personnel et par conséquent une diminution des cotisations patronales pour la sécurité sociale à concurrence du montant réduit.

Donc nous demandons la réduction du crédit concernant l'engagement de nouveaux fonctionnaires, pour un montant de 5 410 000 francs.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, comme en commission, je demande que cet amendement soit rejeté.

Je crois avoir fait la démonstration que nous avons absolument besoin du personnel en place. D'ailleurs, nous allons être très rapidement dans l'obligation d'engager de nouveaux agents. Par conséquent, je ne crois pas opportun de réduire ce montant.

M. le Président. — Le vote sur ces amendements et sur les articles auxquels il se rapporte est réservé.

Page 23 — Enseignement CBRDP — Amendement n° 10

M. Cools, Mme Stengers, MM. Guillaume et de Lobkowicz ont déposé l'amendement suivant :

« Action de promotion de l'enseignement en français.

71. D.O. Fonctionnement.

Article 9090 700/12305.

Augmenter les crédits prévus de 1 000 000 de francs à 2 000 000 de francs.»

La parole est à Mme Stengers.

Mme Stengers. — Monsieur le Président, il s'agit d'un amendement lié à notre exposé de ce matin dans la discussion générale.

Nous estimons que la somme prévue au budget, à savoir un million de francs est insuffisante pour assurer une bonne promotion de l'enseignement en français, avec des compensations prévues dans certains crédits rapportés.

Nous proposons de doubler ce crédit.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — En réponse à Mme Stengers, je voudrais préciser que toutes les sommes inscrites dans ce budget sont destinées directement ou indirectement à la défense de la langue française. Ce serait un peu limité de croire que c'est le cas uniquement pour les sommes comportant cet intitulé. Nous avons suffisamment souligné l'étroitesse de notre marge de manœuvre et, en l'occurrence, je ne pense pas que cet amendement ajoute beaucoup à l'ensemble des actions que nous menons. En conséquence je propose à l'Assemblée de rejeter cet amendement.

M. le Président. — Le vote sur l'amendement ainsi que sur l'article auquel il se réfère est réservé.

Page 23 — Enseignement CBRDP — Amendement n° 3

M. Cools, Mme Stenger, MM. Guillaume et de Lobkowicz ont déposé l'amendement suivant :

« Enseignement CBRDP.

71. D.O. Fonctionnement.

Article 9090 700/12312.

Organisation de modules de formation en relation avec la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés.

Augmenter le crédit de 889 000 francs à 2 589 000 francs.

(Augmentation de 1,7 million.)»

La parole est Mme Stengers.

Mme Stengers. — Monsieur le Président, nous avons introduit cet amendement parce que nous estimons que cette initiative est tout à fait pertinente, mais qu'avec la somme de 889 000 francs nous ne pourrions pas réaliser grand chose. C'est la raison pour laquelle — toujours avec des réductions à due concurrence — nous souhaitons une augmentation de 1,7 million, portant ainsi le crédit à 2 589 000 francs. Cela permettrait de toucher un plus grand nombre d'écoles dans l'ensemble de l'agglomération, et certainement dans les communes à plus forte densité d'enfants défavorisés.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture française et de l'Aide aux personnes. — Madame, vous avez évidemment raison dans le principe, il vaudrait mieux qu'il y ait plus d'argent. Mais je ne puis qu'enchaîner sur ce que je déclarais il y a quelques instants : nous retrouvons cette même volonté de promouvoir la langue française. Il s'agit ici en quelque sorte de l'un des sous-articles. Il est évident que nous commençons prudemment, voulant d'abord mettre en place un module de formation pour ensuite, éventuellement, essayer, au cours des années prochaines, d'augmenter progressivement notre part contributive à l'intention à la fois de la communauté éducative et des élèves. Je demande à l'Assemblée de prendre en compte le fait que nous faisons un effort et de rejeter l'amendement, dans la mesure où nous ne pouvons difficilement faire davantage aujourd'hui.

M. le Président. — Le vote sur ces amendements et sur les articles auxquels il se rapporte est réservé.

Page 29 — Secteurs culturels généraux — Amendement n° 12

M. Cools, Mme Stenger, MM. Guillaume et de Lobkowicz présentent l'amendement suivant :

« Subsidés à l'ASBL « Centre des grandes conférences bruxelloises ».

72. D.O. Transferts.

Article 9090 760/33201.

Suppression des 50 000 francs des crédits prévus.»

La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, nous pensons qu'il n'est plus utile de prévoir des crédits pour cette ASBL formée des anciens commissaires de la Commission française de la Culture et dont les missions, aujourd'hui, peuvent être assurées par d'autres associations.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Je tiens à préciser que cette ASBL n'est pas en liquidation. Peut-être le sera-t-elle un jour, mais actuellement ce n'est pas le cas. Pour l'année 1989, un crédit y avait été consacré, et a d'ailleurs été dépensé. Il n'en est rien encore pour 1990. En conséquence, je demande que prudemment nous inscrivions un minimum de crédits — 50 000 francs ce n'est pas énorme — de manière à maintenir la possibilité d'activités. Nous avons le respect de cette ASBL qui continue à exister.

M. le Président. — Le vote sur l'amendement et sur l'article auquel il se rapporte est réservé.

Page 33 — Education permanente — Amendement n° 17

M. De Coster, Mme de T'Serclaes et M. Van Eyll présentent l'amendement suivant :

« — Article 9090 762/33212 «subside aux organismes de formation des travailleurs»: 1 550 000 (au lieu de 0);

— Article 9090 762/33207 «subside aux organismes d'éducation permanente de travailleurs des milieux professionnels et demandeurs d'emplois»: 600 000 (au lieu de 2 150 000).

Les tableaux ne sont donc pas modifiés.»

Page 33 — Education permanente — Amendement n° 4

M. Cools, Mme Stengers et MM. Guillaume et de Lobkowicz ont déposé l'amendement suivant :

« Subsidies aux organisations d'éducation permanente de travailleurs des milieux professionnels et demandeurs d'emploi.

72. D.O. Transferts.

Article 9090 762/33207.

Réduire le crédit de 2 150 000 francs à 600 000 francs.

(Diminution de 1 450 000 francs.) »

La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, le but de notre amendement est de maintenir un article budgétaire spécifique pour les associations d'éducation permanente des organisations syndicales, au même titre que les autres organisations spécifiques telles que les organisations s'occupant d'immigrés, du troisième âge, etc.

Nous pensons également qu'il est nécessaire que les associations d'éducation permanente syndicales soient suffisamment fortes pour remplir de nouvelles missions qui leur ont été attribuées dans le cadre des compétences régionales en matière de l'emploi, portant sur le soutien d'efforts d'insertion socio-professionnelle des jeunes. Tel est le but de notre amendement: maintenir un article budgétaire spécifique pour les associations d'éducation permanente syndicales.

M. le Président. — Nous avons donc un amendement numéro 4 de M. Cools et consorts qui recoupe l'amendement qui vient d'être défendu, quant à sa première partie, c'est-à-dire la réduction de 2 millions 150 000 à 600 000 francs de l'article 762/33207, qui se distingue du précédent par le fait qu'il ne rétablit pas symétriquement le crédit d'un million 550 000 francs à la rubrique suivante.

Je demanderai aux auteurs de l'amendement de le présenter puisque la philosophie de l'amendement est évidemment différente, même s'il le recoupe partiellement.

La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, nous avons effectivement proposé de réduire ce crédit de 2 millions 150 000 à 600 000 francs parce que nous étions inquiets au sujet de ces subsides aux organisations d'éducation permanente de travailleurs. Nous pensions qu'il s'agissait des subsides «partisans», allant surtout aux organisations syndicales. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons affecté ce crédit à d'autres fins, notamment à l'aide culturelle directe aux communes.

Il va de soi que si l'amendement numéro 17 tend à indiquer explicitement que ces 600 000 francs sont destinés à des associations syndicales, notre position ne peut que se renforcer.

Nous sommes contre toute augmentation de l'article de 600 000 francs à 2 millions 150 000 ou à tout autre montant.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, sur un plan technique, je n'ai pas d'objection à ce que, après avoir proposé une division de l'article, on en revienne à la forme ancienne, et qu'il y ait, en deux parties, cette même somme à laquelle on ne touche pas. Je suis d'accord de vous proposer d'accepter l'ultime amendement présenté, c'est-à-dire celui de M. De Coster et consorts.

M. le Président. — M. le Ministre précise qu'il accepte l'amendement numéro 17.

Le vote sur ces amendements et sur les articles auxquels ils se réfèrent est réservé.

Page 39 — Ludothèques (Intitulé modifié en Commission).

Amendement n° 14

MM. Guillaume, Simonet et de Lobkowicz, présentent l'amendement suivant :

« Frais de fonctionnement des ludothèques.

Ludo.-Média.-Vidéotheques.

71. D.O. Fonctionnement.

Article 9090 767/12302.

Augmenter le crédit de 50 000 à 100 000 francs.

Diminuer de 50 000 francs l'article 9090 775/33211 car cet article subsidie surtout une association centrale et non directement les centres culturels. »

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, comme nous l'avions dit en Commission et comme nous l'avons répété tout à l'heure en séance publique, nous pensons que l'activité des ludothèques est primordiale pour le développement moteur et intellectuel des jeunes enfants. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'augmenter à 100 000 francs le crédit actuel de 50 000 francs. Nous estimons que nous pouvons trouver cet argent dans les subsides à l'association centrale des centres culturels, qui ne finance qu'une association centrale et des centres culturels qui se trouvent notamment en dehors de la Région bruxelloise. Qui plus est, cette association est présidée par un Secrétaire d'Etat en fonction, ce qui nous semble déontologiquement critiquable.

Page 39 — Ludothèques — Amendement numéro 15

MM. Simonet, Guillaume et de Lobkowicz ont déposé l'amendement suivant :

« Subsidies aux ludothèques et à la Fédération bruxelloise des ludothèques.

Ludo.-Média.-Vidéotheques.

72. D.O. Transferts.

Article 9090 767/33202.

Augmenter le crédit de 120 000 à 200 000 francs.

Cette augmentation étant financée par la diminution de crédit que nous proposons à l'article 9090/775/33211. »

M. le Président. — Il me semble que pour cet amendement la justification est la même que pour l'amendement précédent.

La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Je pourrais difficilement vous répondre pour ce qui concerne le problème de la présidence de l'association par un Secrétaire d'Etat. Je crois savoir qu'il a démissionné d'autres fonctions similaires et je suppose qu'il en fera de même pour cette activité qui concerne les ludothèques. Mais il n'existe aucune interdiction et liberté lui sera laissée.

Cela dit, nous avons fait porter, pour ce qui concerne les ludothèques, nos efforts sur la mise en service d'un ludobus et nous avons été d'accord pour ne pas disperser nos aides, pour faire en sorte qu'elles soient regroupées sur des projets plus spécifiques. En fait, il y en a deux: le ludobus et le subside qui a été prévu pour une ludothèque-pilote au square Ambiorix.

Cela nous paraît compatible avec notre philosophie et je demande à l'Assemblée de rejeter ces amendements.

M. le Président. — Le vote sur ces amendements et sur les articles auxquels ils se rapportent est réservé.

Page 41 — Affaires culturelles — Amendement numéro 5

M. Cools, Mme Stengers, MM. Guillaume, de Lobkowicz ont déposé l'amendement suivant:

« Initiation à l'art dans les écoles.

Affaires culturelles — 71. D.O. Fonctionnement.

Article 9090 774/12301.

Augmenter le crédit de 500 000 francs à 1 million de francs.

(Augmentation de 500 000 francs.) »

La parole est à Mme Stengers.

Mme Stengers. — Monsieur le Président, ici encore nous estimons qu'avec 500 000 francs il ne sera pas possible de mener à bien une action efficace dans différentes écoles. C'est pourquoi nous proposons de doubler le crédit avec les diminutions de crédit corrélatives.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, je ne suis vraiment pas d'accord. Il s'agit d'un essai et je ne vois pas pourquoi, à partir d'un budget très modeste, nous consacrerions un million à ce poste. Un demi-million représente déjà un énorme effort. Je demande donc à l'Assemblée de ne pas retenir cet amendement.

M. le Président. — Le vote sur l'amendement ainsi que sur l'article auquel il se réfère est réservé.

Page 41 — Affaires culturelles — Amendement numéro 16

MM. Cools, De Decker et Mme Stengers ont déposé l'amendement suivant:

« Affaires culturelles.

Article 9090 115/12316.

Patrimoine architectural.

Réinscrire le crédit de « 2 800 000 francs » (augmentation de 2 800 000 francs). »

La parole est à Mme Stengers.

Mme Stengers. — Monsieur le Président, je crois que la justification jointe à l'amendement est très claire. Nous avons conscience que le classement des Monuments et Sites est devenu de compétence régionale. Pour lui conserver sa dimension culturelle, nous préférons réinscrire le crédit de 2 800 000 francs qui est en fait une augmentation de crédit.

M. le Président. — Si mes souvenirs sont bons, Madame, l'amendement avait été retiré en Commission après la déclaration formelle du Ministre promettant de maintenir la situation des organismes bénéficiant de ce crédit.

La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, je viens déjà d'y faire allusion dans ma réponse générale. Il n'entre pas dans mes intentions de priver de moyens les organismes dont on vient de parler. Il est peut-être heureux que l'on puisse inscrire au budget régional une activité qui est exclusivement liée à l'aspect culturel. Mais c'est plus complexe que cela. Il est certain qu'il est difficile de donner un sexe linguistique au secteur des Monuments et Sites et au patrimoine architectural.

Donc, cela nous permet d'utiliser cette somme à d'autres fins. En conséquence, je vous demande de rejeter cet amendement.

M. le Président. — On me signale que l'amendement est retiré suite aux déclarations de l'Exécutif.

Page 43 — Affaires culturelles — Amendement numéro 7

MM. Cools, De Decker, Mme Stengers et M. Guillaume présentent l'amendement suivant:

« Subsidés à la création théâtrale, aides aux théâtres.

Affaires culturelles.

Article 9090 772/33202 — 72. D.O. Transferts.

Augmenter le crédit de 2 millions à 4 millions de francs.

(Augmentation de 2 millions de francs.) »

La parole est à Mme Stengers.

Mme Stengers. — Monsieur le Président, nous préférons des subsides directs à la création théâtrale et des aides au théâtre plutôt que le passage obligé par une structure associative intermédiaire. C'est la raison pour laquelle nous proposons de doubler ce crédit.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, les subsides à la création théâtrale avaient déjà été amplifiés puisque l'enveloppe réservée au prix du jeune théâtre est passée de 1,3 million à 2 millions.

Cela indique manifestement l'intérêt de l'Exécutif pour cette préoccupation. Pour le reste, il ne faut pas exagérer.

Par conséquent, je demande le rejet de cet amendement.

M. le Président. — Le vote sur l'amendement et sur l'article auquel il se réfère est réservé.

Page 43 — Affaires culturelles — Amendement n° 6

M. Cools, Mme Stengers, MM. Guillaume et de Lobkowicz présentent l'amendement suivant :

« Subsidés à des organismes assurant le développement du patrimoine folklorique. »

Affaires culturelles — 72. D.O. Transferts.

Article 9090 775/33202.

Augmenter le crédit de 0 franc à 237 000 francs.

(Augmentation de 237 000 francs.) »

La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, comme l'a dit tout à l'heure M. Cools dans son discours, nous estimons qu'il faut soutenir le développement du patrimoine folklorique, ne serait-ce que d'une manière symbolique — car une somme de 237 000 francs n'est pas très élevée. Par conséquent, nous demandons ce soutien symbolique à des associations folkloriques, qui, contre vents et marées, maintiennent allumée la petite flamme des souvenirs « du temps où Bruxelles bruxelloise ».

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, au cours de nos discussions diverses, vous nous avez bien recommandé d'essayer d'éviter les doubles emplois.

Or, à travers toutes les aides que nous procurons aux associations à caractère folklorique, dans les diverses communes, il est bien certain qu'il existe un ciblage, nous n'omettons pas de nous intéresser au folklore.

Par conséquent, cela ferait double emploi avec les sommes que nous réservons aux diverses associations communales.

Je demande donc le rejet de cet amendement.

M. le Président. — Le vote sur l'amendement et sur l'article auquel il se rapporte est réservé.

Page 43 — Affaires culturelles — Amendement n° 8

MM. Guillaume, Cools et De Decker présentent l'amendement suivant :

« Aide à la vie culturelle dans les Communes. »

Affaires culturelles — 72. D.O. Transferts.

Article 9090 775/33210.

Augmenter le crédit de 2 500 000 francs à 3 523 000 francs.

(Augmentation de 1 023 000 francs.) »

La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, nous préférons, en effet, privilégier l'aide directe à la vie culturelle dans les communes plutôt que la co-organisation avec les communes de manifestations culturelles. C'est la raison pour laquelle nous demandons d'augmenter le crédit de 2,5 millions à 3 millions 523 mille francs, ce chiffre étant évidemment indiqué en fonction de la réduction que nous demandons d'opérer sur

le subside aux organisations de formation des travailleurs professionnels.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, tout à l'heure, j'ai bien expliqué que l'aide aux communes était augmentée, dans l'ensemble, d'environ un million.

Par conséquent, je ne vois pas la raison pour laquelle je dois, aujourd'hui, prévoir un million supplémentaire. Nous avons insisté sur le fait qu'il ne fallait pas non plus octroyer des subsides incontrôlés. Il ne s'agit pas d'émousser l'autonomie communale mais de réserver véritablement 2,5 millions à ce qui est habituellement réalisé par les communes et qui nous est bien connu et d'encourager, par ailleurs, une certaine coordination dans le sens de ce que nous avons déjà essayé de faire en réunissant les échevins de la culture afin que, tout en ayant la notion d'une spécificité bruxelloise, ils aient de temps à autre envie de réaliser des choses en commun.

Nous maintenons notre position sur la division du budget total de 5 millions en deux. Je vous demande dès lors le rejet de cet amendement.

M. le Président. — Le vote sur l'amendement et sur les articles auxquels il se rapporte est réservé.

Page 47 — Etude de faisabilité pour l'installation d'une bibliothèque dans le métro — Amendement n° 11

M. Cools, Mme Stengers, MM. Guillaume et de Lobkowicz présentent l'amendement suivant :

« Etude de faisabilité pour l'installation d'une bibliothèque dans le métro. »

71. D.O. Fonctionnement.

Article 9090 776/12308.

Suppression de 50 000 francs de crédits prévus. »

La parole est à Mme Stengers.

Mme Stengers. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, nous estimons que ces 50 000 francs de crédit pour une étude de faisabilité ne sont pas vraiment indispensables.

En effet, nous avons déjà des problèmes avec les bibliothèques existantes au niveau financier, quant aux heures d'ouverture et au renouvellement du stock des livres. Nous préférons qu'un effort porte sur ce qui existe plutôt que sur l'installation d'une bibliothèque dans le métro, dont l'opportunité ne nous semble pas tout à fait évidente.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, oserais-je dire, Madame, que vous manquez d'une certaine logique. Vous nous demandez de présenter des idées nouvelles et celle-ci en est une.

Je vous rappelle qu'en commission nous avons consacré à cet « important » budget de 50 000 francs environ une demi-heure ! Certains ont approuvé des deux mains cette idée nouvelle et souhaité qu'elle soit mise en œuvre. Au sujet de cette étude, nous avons fait un calcul « au cordeau ». En effet, 50 000 francs pour essayer d'étudier ce qui se passe dans des villes comme Paris ou Lyon, ou dans un autre pays européen,

sont un montant plancher si l'on tient compte des frais de déplacement et d'un minimum d'acquisitions.

Je pense que nous devons maintenir cette étude de faisabilité relative à un sujet qui, au vu de vos discussions passionnées, ne donnait pas l'impression de vous laisser indifférents. Je vous propose dès lors le rejet de l'amendement.

M. le Président. — Le vote sur l'amendement et sur l'article auquel il se rapporte est réservé.

Page 49 — Audiovisuel — Amendement n° 13

M. Cools, Mme Stengers, MM. Guillaume et de Lobkowicz ont déposé l'amendement suivant :

« Edition de Cinergie.

71. D.O. Fonctionnement.

Article 9090 780/12305.

Suppression des 900 000 francs des crédits prévus.»

La parole est à Mme Stengers.

Mme Stengers. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le groupe PRL propose la suppression des 900 000 francs de crédits prévus car les membres de notre groupe qui reçoivent le magazine Cinergie ont pu constater que l'intérêt en était limité, que sa distribution est aléatoire, et que ce qui se trouve dans cet hebdomadaire figure également sous une autre forme dans d'autres journaux spécialisés. Par conséquent, nous estimons qu'il s'agit d'une dépense inutile.

M. le Président. — Je voudrais rappeler la remarque que j'ai faite en commission aux auteurs de l'amendement.

Vous proposer la suppression d'une dépense pour laquelle des recettes sont prévues au budget. Il est évident que si l'on n'édite plus Cinergie, il n'est plus question de percevoir les recettes. Sur le plan technique, votre amendement présente une imperfection.

La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, si cette publication Cinergie n'était reçue que par les membres libéraux de ce Conseil, ce serait déjà une œuvre très utile. Si on y ajoute les nombreux adhérents de ce parti libéral, je crois qu'il y a là matière à information. Contrairement à ce que vous pensez — je suis depuis plusieurs années les éditions successives à travers notre régie graphique qui s'est dotée d'un matériel nouveau — cette édition progresse tant du point de vue impression que publication et information.

Je souhaiterais donc permettre à ceux qui s'en occupent de faire leurs preuves cette année. Ils nous ont formellement promis d'obtenir au moins la moitié des frais (en contrepartie) en recettes. C'est modeste mais puisque les recettes sont estimées à la moitié, nous devons leur faire confiance et espérer qu'ils arriveront même à couvrir entièrement leurs frais. Je propose donc le rejet de l'amendement.

M. le Président. — Le vote sur cet amendement et sur l'article auquel il se rapporte est réservé.

Page 53 — Aide sociale et familiale — Amendements n°s 9A et 9B

M. Cools, Mme Stengers, MM. Guillaume et de Lobkowicz présentent les amendements suivants :

« A — Action de prévention, d'information et de formation relatives à la réinsertion des ex-détenus.

Aide sociale et familiale.

71. D.O. Fonctionnement.

Article 9090 844/12303.

Réduire le crédit de 1 000 000 de francs à 500 000 francs.

(Diminution de 0,5 million.)

B — Appuis à des organismes menant des actions dans le domaine de la réinsertion post-pénitencière.

Aide sociale et familiale.

72. D.O. Transfert.

Article 9090 844/33203.

Réduire le crédit de 1 000 000 de francs à 500 000 francs.

(Diminution de 0,5 million.) »

Je pense que les auteurs de cet amendement ont été distraits. En effet, un amendement qui le recoupe partiellement a été déposé et adopté en commission.

Si, Messieurs, vous aviez revu vos tableaux tels qu'ils ont été distribués en annexe au rapport, vous auriez constaté qu'au numéro 844/33203, le montant est effectivement de 500 000 francs.

Je dois donc déclarer l'amendement sans objet pour ce qui concerne la partie B.

La parole est à M. Guillaume pour justifier l'amendement A.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, nous ne sommes pas contre le principe de ce subside pour cette action, mais nous sommes sceptiques quant à la compétence de la CCF et du personnel de l'administration pour mener à bien cette tâche qui est d'ailleurs accomplie par l'Office de Protection de la Jeunesse. C'est la raison pour laquelle nous proposons cette réduction.

M. le Président. — La parole est à M. Désir, Ministre.

M. Désir, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, une telle accusation fait des remous dans l'administration de la Commission communautaire française. Il est évident que ce n'est pas très aimable à son égard.

Je vous rappelle que l'Office de Protection de la Jeunesse ne remplit pas du tout des fonctions de réinsertion post-pénitencière. C'est exactement l'inverse. Au sein de la Commission française de la Culture, depuis de nombreuses années, un secteur suit de près les actions d'Infor-Justice. Jusqu'à un certain point on peut considérer qu'il y a un début d'action.

Dès lors, pour étayer ce qui a déjà été accompli, les services de la Commission communautaire française m'ont soumis un projet d'actions en quatre volets. Il s'agit de mettre en place un programme de diffusion de cassettes vidéo didactiques avec des cours de langues et des informations pratiques, de permettre à des détenus proches de leur libération de suivre des cours de formation professionnelle organisés par le Forem, de permettre à des détenus, récemment libérés de bénéficier provisoirement d'une infrastructure de logement — c'est très important — et d'organiser un service d'encadrement à la recherche d'emplois. Il y a énormément de matières à suivre et contrairement à ce que vous avancez, un peu légèrement, plusieurs éléments, dans l'actuelle CCF, sont en mesure de mettre en action cette œuvre qui nous est prescrite de manière extrêmement directe par la loi nouvelle. Par conséquent, je ne peux vous suivre dans votre raisonnement.

M. le Président. — Le vote sur cet amendement et sur l'article auquel il se rapporte est réservé.

Nous voterons sur l'ensemble des articles du tableau tout à l'heure.

Examen article par article

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles du projet.

J'ouvre la discussion de l'article 1^{er}:

Article 1^{er}

Le projet du budget ordinaire de l'année budgétaire 1990 est arrêté comme suit:

— Recettes:	437 425 674(*)
— Dépenses:	450 670 329(*)
— Mali:	13 244 655(*)

(*) Y compris la facturation interne.

— Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'article 1^{er} du projet? (*Non.*)

Le vote sur l'article 1^{er} est réservé.

J'ouvre la discussion de l'article 2:

Article 2

Le projet du budget extraordinaire de l'année budgétaire 1990 est arrêté comme suit:

— Recettes:	5 512 953
— Dépenses:	5 100 002
— Boni:	412 951

— Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'article 2 du projet? (*Non.*)

Le vote sur l'article 2 est réservé.

J'ouvre la discussion de l'article 3:

Article 3

Les crédits ont été répartis entre les différents articles du budget suivant les tableaux en annexe.

— Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'article 3 du projet? (*Non.*)

Le vote sur l'article 3 et sur l'ensemble du projet du règlement est réservé.

PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION EXPLORATOIRE AU SEIN DES INSTITUTIONS BRUXELLOISES

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de résolution portant création d'une Commission exploratoire au sein des Institutions bruxelloises.

Je vous rappelle que cette proposition de résolution déposée par MM. De Coster, De Decker, Maingain, Mmes de T'Serclaes et Nagy, a déjà été votée par le Conseil régional et par l'Assemblée réunie. Il nous appartient à présent de nous prononcer, puisqu'aussi bien la commission ainsi créée devra travailler en harmonie au bénéfice des quatre assemblées bruxelloises.

Je rappelle les propos qu'a tenus M. Pouillet au Conseil régional et à l'Assemblée réunie. Il est évident que ce texte ne peut pas être amendé. Il doit être adopté *ne varietur*, c'est-à-dire selon les mêmes termes, dans les quatre Assemblées, à défaut de quoi il n'aurait pas de sens. Il s'agit donc de bien comprendre la mécanique particulière qui préside à nos délibérations à ce sujet.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, je serai bref puisque, comme vous l'avez souligné, cette Assemblée est la dernière à discuter de ce point.

Je crois qu'en ce qui concerne cette proposition, nous pouvons dire tout d'abord que nous constatons ici un effet favorable de la régionalisation décidée il y a quelque temps. Nous voyons en effet que les différents organes issus de cette régionalisation prennent à bras-le-corps un problème généralement considéré comme extrêmement brûlant dans notre Région: le problème de l'intégration des immigrés. C'est ainsi que dans une autre Assemblée, l'Exécutif a inscrit à son budget une somme de cent millions destinée à mener des actions dans ce domaine. Nous venons aujourd'hui, mes Chers Collègues, de parler abondamment du budget de la Commission communautaire française et nous avons eu l'occasion de constater que le problème de l'immigration à Bruxelles était véritablement pris en compte dans ce budget. Nous constatons également que les élus des quatre Assemblées désirent collaborer à la résolution de ce problème. Je pense donc que nous pouvons nous féliciter de la régionalisation qui permet aux Bruxellois de s'occuper eux-mêmes de leurs problèmes.

Deuxième remarque: nous devons également nous féliciter de la façon dont les choses se sont passées et se passent à propos de cette constitution d'une Commission exploratoire au sein des institutions bruxelloises. En effet, tous les partis démocratiques ont décidé de s'associer à la création de cette commission, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition, et ce visiblement sans préjudice et dans un esprit constructif de recherche du dialogue.

Dernière remarque: nous pouvons nous féliciter que ce soit dans notre Assemblée de la Commission communautaire française que la dernière touche est mise à cette proposition puisque nous avons montré également, au cours de nos discussions à propos du budget, combien la langue française était au centre de nos préoccupations. Je crois que nous pouvons tous souligner que dans le cadre d'une politique d'insertion des immigrés, la langue française doit jouer un rôle primordial qui permettra véritablement cette intégration des immigrés. Vous savez très bien que, dans la recherche d'un travail valorisant, la langue française est indispensable et que le seul ciment qui permettra, dans cette Tour de Babel qu'est Bruxelles, d'unir une série de Bruxellois de cultures et de sensibilités différentes, c'est bien notre langue française.

Je terminerai en disant qu'il est évident que dans les travaux de notre Commission, la principale priorité sera de trouver des solutions pour intégrer les immigrés vivant dans des quartiers ou dans des communes où nous savons qu'il existe certains problèmes. Mais je crois que nous pouvons également, dans les travaux de notre Commission, avoir à l'esprit qu'il existe d'autres étrangers que ceux des communes comme St-Josse, Schaerbeek, etc., et qu'il ne serait pas inutile d'avoir avec eux un dialogue, sans mener à leur égard une politique

d'intégration, puisqu'ils ne sont destinés qu'à passer quelques années dans notre capitale.

Nous savons que, dans les compétitions qui se déroulent à travers le monde entre les grandes langues, l'anglais est la langue des affaires et occupe une position qui est parfois primordiale dans ce domaine, mais nous pouvons affirmer que le français occupe la première place dans le domaine culturel. Il serait donc bon que nous rencontrions les étrangers, qui parfois sont critiqués parce qu'ils restent distants dans notre région, et que cette rencontre soit centrée autour de la langue française. Bien que cela ne soit pas, je le reconnais volontiers, le premier souci de notre Commission, nous ne devons pas oublier cet élément. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je serai extrêmement bref.

Nous approuvons cette proposition, qui est d'ailleurs beaucoup mieux rédigée qu'antérieurement, et ce pour deux raisons principales. Tout d'abord, sa composition. 18 membres, cela permet une large représentation de tous les groupes du Conseil régional, de la Commission communautaire française et de l'Assemblée flamande. Ensuite, le fait d'inviter les représentants des communautés étrangères contribuera évidemment à régler tous les problèmes qui concernent la coexistence harmonieuse entre ces communautés et la communauté belge.

Toutefois, nous sommes adversaires de leur donner un droit de vote au sein de cette commission, ce qui serait évidemment une manière indirecte de leur donner un pouvoir politique.

Telle qu'elle est rédigée, cette proposition nous satisfait totalement.

M. le Président. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je serai extrêmement brève.

Je tiens à souligner l'excellent climat qui a présidé à la rédaction de cette résolution qui nous est soumise au vote dans l'ensemble de nos assemblées bruxelloises.

Je crois qu'il était extrêmement important dans une matière qui concerne aussi fondamentalement l'avenir de notre Région, d'aboutir à un accord de toutes les forces politiques bruxelloises pour mettre sur pied cette Commission qui regroupe nos Assemblées, chacune avec sa spécificité.

Au cours des débats au Conseil régional tout comme aujourd'hui au cours de la discussion de ce budget, nous avons pu voir que nous ne parlons pas seulement des problèmes qui se posent mais que des budgets leur sont réservés.

Je pense que le travail qui pourra se faire dans cette Commission sera important pour notre Région. Le fait que des personnes d'origine étrangère pourront y collaborer est un élément extrêmement positif.

Le PSC entend participer aux travaux de cette Commission dans un esprit positif et souhaite que des propositions très concrètes y soient faites. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je ne reviendrai pas sur l'argumentation développée par mon groupe au Conseil régional bruxellois

pour se réjouir de cette proposition et de son caractère inter-assemblées.

Nous apprécions l'union des groupes politiques qui s'est dégagée à cette occasion; c'est un signal important donné à l'opinion publique, et qui avait déjà trop tardé à notre avis. Mon intention est de souligner rapidement quelques aspects de l'apport spécifique de notre Assemblée communautaire française de Bruxelles dans le travail de cette future commission et donc de l'importance du vote de tout à l'heure qui, pour nous, sera plus qu'un simple entérinement.

Le budget limité de la Commission communautaire française ne doit pas amoindrir ses ambitions intellectuelles.

La double polarité culturelle et sociale de notre Assemblée doit trouver, dans le travail de cette commission, une problématique prioritaire où se manifester.

La majorité des habitants de Bruxelles utilisent le français comme moyen de communication de référence pour son insertion socioculturelle et sa participation à la vie de la cité. Mais nous allons aussi nous associer avec la Communauté néerlandophone bruxelloise pour nous concerter avec les communautés d'origine étrangère. Parler ensemble, c'est créer par la parole des images mentales qui tentent d'exprimer le vécu des uns et des autres, images pouvant donner un sens à des actions en commun, et élaborer des modes et des moyens nouveaux de vie en société.

Ce travail d'élaboration de repères culturels peut relativiser les différences et ouvrir la voie aux traits d'humeur et d'humour, qui nous aident en même temps à respecter les particularités d'identité.

Ce n'est pas pour rien, par exemple, que notre Région est une capitale du neuvième art, art d'intégration de l'écriture et de l'image, de l'évasion et de l'anticipation.

Ces dons, nous voulons aussi qu'ils soient mis au service de la communication: communication entre des personnes d'héritage culturels divers souvent considérables et entre des personnes d'expériences sociales souvent plus proches qu'il n'y paraît car il s'agit pour beaucoup de trouver des moyens de subsistance et de développement pour leurs proches.

Ecolo, comme beaucoup d'autres, croit à la capacité des habitants de Bruxelles d'intégrer des apports culturels et humains divers pour progresser ensemble.

Nous voulons donc que le travail politique de cette Commission nous prépare mieux aux difficultés et au plaisir de vivre pacifiquement ensemble et qu'elle en précise les moyens nécessaires. C'est en ce sens que nous travaillerons. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais apporter la voix du FDF dans le concert d'approbation que nous venons d'entendre.

Je crois effectivement qu'il est très positif de rechercher un lieu de dialogue qui puisse associer plus de 25 p.c. de la population bruxelloise. Il est vrai qu'actuellement, lorsque se tiennent des élections, cette population n'a pas la possibilité de se faire entendre, même si, dans les communes par exemple, le nombre de sièges est calculé en fonction de la population et non du nombre d'électeurs belges. Il est donc très utile de pouvoir disposer d'un endroit — d'une structure — permettant de prendre contact avec les représentants des immigrés et d'aborder une série de dossiers très concrets.

Tant au Conseil régional que dans les politiques prévues par le Collège, une série de mesures visant très précisément à

l'intégration des immigrés ont été prises. Je pense notamment à ces 100 millions prévus dans le budget régional et à tous ces articles auxquels nous avons abondamment fait allusion ce matin. Nous ne devons pas prendre nos décisions sans prendre le pouls des principaux intéressés. C'est pourquoi je me réjouis franchement de ce qu'il n'existe aucune note discordante et du fait que nous ayons pu nous entendre sur un texte commun. (*Applaudissements sur les bancs du FDF.*)

M. le Président. — Plus personne ne demandant la parole, la discussion générale est close.

Examen des articles

M. le Président. — Nous passons à l'examen des articles.

L'article 1^{er} est ainsi rédigé :

Il est créé auprès du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'Assemblée réunie et des Assemblées des Commissions communautaires française et flamande, une commission exploratoire chargée de faire des propositions relatives à l'organisation de la concertation entre les Institutions régionales et les milieux de populations d'origine étrangère de la Région de Bruxelles-Capitale.

— Adopté.

Art. 2. Sa mission consiste en outre à définir et sérier les différents types de problèmes à soumettre à concertation.

— Adopté.

Art. 3. La commission exploratoire est créée pour une durée d'un an. A l'issue de ses travaux, elle devra faire rapport au Président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie ainsi qu'aux Présidents des Assemblées des Commissions communautaires française et flamande.

— Adopté.

Art. 4. Cette Commission est composée de 18 Conseillers régionaux désignés par le Président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie et les Présidents des Assemblées des Commissions communautaires française et flamande, après concertation avec leurs bureaux élargis respectifs.

Tout membre empêché de la Commission peut se faire remplacer par un suppléant.

Selon la même procédure de désignation, des personnes représentatives des milieux de population d'origine étrangère de la Région de Bruxelles-Capitale sont invitées à collaborer en tout ou en partie aux travaux de la commission.

— Adopté.

Art. 5. Cette commission élit son Président en son sein.

Elle désigne en outre un bureau et arrête son règlement d'ordre intérieur.

— Adopté.

Art. 6. Le secrétariat de cette commission est assuré par les services du Conseil.

— Adopté.

Le vote sur l'ensemble aura lieu tout à l'heure.

Conformément à l'accord pris entre les différents partis représentés au Bureau élargi, aucune question d'actualité ne nous est parvenue. Je tiens à remercier l'ensemble des groupes pour le déroulement parfait de nos travaux aujourd'hui.

Puisque nous sommes en avance sur l'horaire prévu, je vais suspendre la séance jusqu'à 16 heures, heure des votes, explicitement indiquée sur les convocations.

La séance est suspendue. Nos travaux reprendront à 16 heures.

— La séance est suspendue à 15 h 50.

La séance est reprise à 16 h 10.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous reprenons nos travaux. Nous commencerons par les différents votes qui ont été réservés.

VOTES RESERVES

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

Votes sur les amendements aux tableaux budgétaires

M. le Président. — Nous passons au vote sur les amendements n^{os} 1 et 2, page 15, déposés par M. Cools et consorts.

Ces amendements étant liés intellectuellement, je propose de procéder à un seul vote.

— Les amendements mis aux voix par assis et levé sont rejetés.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n^o 10, page 23, déposé par M. Cools et consorts.

— L'amendement mis aux voix par assis et levé est rejeté.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n^o 3, page 23, déposé par M. Cools et consorts.

— L'amendement mis aux voix par assis et levé est rejeté.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n^o 12, page 29, déposé par M. Cools et consorts.

— L'amendement mis aux voix par assis et levé est rejeté.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n^o 17, page 33, déposé par Mme de T'Serclaes, MM. Van Eyll, De Coster, dont M. le Ministre a admis la pertinence.

— L'amendement mis aux voix par assis et levé est adopté.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote réservé sur l'amendement n^o 4, qui est absorbé par l'amendement qui vient d'être adopté, puisqu'il visait à réduire le crédit de 2 millions 150 000 francs à 600 000 francs, ce qui a été fait.

Cet amendement est donc devenu sans objet.

Nous passons au vote sur les amendements n^{os} 14 et 15, page 39, déposés par MM. Guillaume, Simonet, de Lobkowicz.

— Les amendements mis au voix par assis et levé sont rejetés.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n^o 5, page 41, déposé par M. Cools et consorts.

— L'amendement est mis aux voix par assis et levé est rejeté.

M. le Président. — L'amendement n^o 16 a été retiré.

Nous passons au vote sur l'amendement n^o 7, page 43, déposé par M. Cools et consorts.

— L'amendement mis aux voix par assis et levé est rejeté.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n^o 6, page 43, déposé par M. Cools et consorts.

— L'amendement mis aux voix pas assis et levé est rejeté.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n^o 8, page 43, déposé par M. Cools et consorts.

— L'amendement mis aux voix par assis et levé est rejeté.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n^o 11, page 47, déposé par M. Cools et consorts.

— L'amendement mis aux voix par assis et levé est rejeté.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n^o 13, page 49, déposé par M. Cools et consorts.

— L'amendement mis aux voix par assis et levé est rejeté.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n^o 9, page 53, déposé par M. Cools et consorts.

— L'amendement mis aux voix par assis et levé est rejeté.

MOTION D'ORDRE

M. le Président. — La parole est à M. Drouart, par motion d'ordre.

M. Drouart. — Monsieur le Président, je voudrais intervenir à propos de la procédure de vote. En effet, vous avez proposé au départ une procédure de vote qui n'a pas notre assentiment, car elle ne nous permet pas d'exprimer un vote abstentionniste.

Etant donné que nous abordons maintenant le vote sur des points importants, je voudrais savoir quelle sera la procédure suivie. Nous souhaitons, en effet émettre un vote d'abstention, ce qui, jusqu'ici n'a pas été possible.

M. le Président. — Monsieur Drouart, je vais tenter de clarifier les choses. Nous allons procéder immédiatement aux votes sur les tableaux, et je propose de le faire par «assis et levé». Nous passerons ensuite aux votes sur les trois articles du règlement budgétaire, pour lesquels je propose également le vote par «assis et levé». Et nous passerons enfin au vote global sur le règlement budgétaire, par appel nominal. En résumé, nous procédons en ce moment à des votes successifs de procédure qui nous conduiront à un vote où vous pourrez, bien entendu, vous abstenir et justifier votre abstention si vous le souhaitez. Cette manière de procéder ne vous porte donc nullement préjudice.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

Votes sur les tableaux budgétaires

M. le Président. — Nous passons au vote sur les tableaux budgétaires.

Les tableaux mis aux voix par assis et levé sont adoptés. (Ceux-ci figurent en annexe au présent compte rendu intégral.)

Vote sur les articles

M. le Président. — Nous allons procéder au vote, par assis et levé, des articles du projet de règlement contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1990.

- L'article 1^{er} mis aux voix par assis et levé, est adopté.
- L'article 2 mis aux voix par assis et levé, est adopté.
- L'article 3 mis aux voix par assis et levé, est adopté.

Vote par appel nominal sur l'ensemble

M. le Président. — Nous passons au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de règlement contenant le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1990.

Le tirage au sort désigne M. Beauthier pour répondre le premier à l'appel nominal.

- Il est procédé au vote par appel nominal.

45 membres ont pris part au vote.
32 membres ont répondu oui.
3 membres ont répondu non.
10 membres se sont abstenus.

Ont voté oui :

MM. Beauthier, Mmes Boonen, Carton de Wiart, MM. Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Magerus, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Rens, Stalport, Thys, Van Eyll, Mme Van Tichelen.

Ont voté non :

MM. Cools, de Lobkowicz, B. Guillaume.

Se sont abstenus :

MM. Adriaens, De Bie, Debry, Drouart, Duponcelle, Galand, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Nagy, Stengers.

En conséquence, l'ensemble du projet de règlement est adopté.

M. Hasquin. — J'ai pairé avec Mme Dereppe.

PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION EXPLORATOIRE AU SEIN DES INSTITUTIONS BRUXELLOISES (Doc. 9 (1989-1990) n° 1)

Vote par appel nominal sur l'ensemble

M. le Président. — Nous passons au vote par appel nominal sur l'ensemble de la proposition de résolution portant création d'une commission exploratoire au sein des Institutions bruxelloises.

— Il est procédé à l'appel nominal.

44 membres ont pris part au vote.

44 membres ont répondu oui.

Ont voté oui :

MM. Adriaens, Beauthier, Mmes Boonen, Carton de Wiart, MM. Cools, Cornelissen, De Bie, Debry, De Coster, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Magerus, Maison, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Mme Stengers, MM. Thys, Van Eyll, Mme Van Tichelen.

M. le Président. — En conséquence, l'ensemble de la proposition de résolution portant création d'une commission exploratoire au sein des institutions bruxelloises est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Assemblée s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

— La séance est levée à 16 h 30.

Etaient présents à la séance du matin :

MM. Adriaens, Mmes Boonen, Carton de Wiart, MM. Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hasquin, Hermans, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Maison, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Rens, Thys, Vandenhoute, Van Eyll, Mme Van Tichelen.

Etaient présents à la séance de l'après-midi :

MM. Adriaens, Beauthier, Mmes Boonen, Carton de Wiart, MM. Cools, Cornelissen, De Bie, Debry, De Coster, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hermans, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Maison, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Mme Stengers, MM. Thys, Van Eyll, Mme Van Tichelen.

Membres présents en Commission réunie les 8, 9 et 14 mars 1990 (article 19.1 du règlement) :

MM. Moureaux (Président), Adriaens, Beauthier, Mme Boonen, MM. Cools, Cornelissen (remplace Mme Dupuis en qualité de membre effectif à la commission de la Culture), De Bie, De Coster, De Decker, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe, de T'Serclaes, MM. Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hermans (remplace M. Hotyat), Mmes Huytebroeck, Jacobs, M. Leduc, Mme Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Mme Stengers, M. Van Eyll, Mme Van Tichelen.

Excusée : Mme Dupuis.

**PROJET DE REGLEMENT
CONTENANT LE BUDGET
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990**

TABLEAUX

TABLEAU DE TETE - Service ordinaire

COMPTE 1988

Droits constatés	243.802.466	
Engagements de dépenses	263.795.473	
	- 19.993.007	- 19.993.007

BUDGET 1989

Recettes	248.015.013	
Dépenses	- 248.012.686	2.327

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Recettes : *Augmentations*

MB N° 1	4.641.000
MB N° 2	619.000

Diminutions

MB N° 1	- 1.100.000	
MB N° 2		4.160.000

Dépenses : *Augmentations*

MB N° 1	- 7.233.000
MB N° 2	- 4.194.317

Diminutions

MB N° 1	2.593.000	
MB N° 2	4.906.984	— 3.927.333

AUTRES OPERATIONS

Crédits inutilisés (voir liste annexe)	6.526.533	6.526.533
Mali présumé à reporter à l'article 01 du tableau 03	- 13.231.480	

TABLEAU DE TETE - Service extraordinaire

EXERCICE 1988

Droits constatés	11.028.105	
Engagements de dépenses	10.615.154	
	412.951	412.951

EXERCICE 1989

Recettes	+ 1.300.000	
Dépenses	- 1.300.000	0

Diminution de recettes	1.300.000	
------------------------	-----------	--

Diminution de dépenses	1.300.000	0
------------------------	-----------	---

Boni à reporter à l'article 01 du tableau 03	412.951
--	---------

ARTICLE	DEPENSES	BUDGET	
		Ordinaire	Extraordinaire
01	Mali presumé de 1990	13.231.480	
02	Dépenses afférentes aux exercices antérieurs pour lesquelles aucun crédit n'a pu être inscrit au budget auquel elles se rapportent		
2-9088 104/12502	IBM Fact. 80570631 05/05/88	4.891	
2-9088 104/12101	Breydel frais KM 1988	20.900	
	Service social (Nevelsteen)		
	Frais KM (2 ^{me} semestre)	6.536	
	Bonnert (12/88)	1.307	
	Ravyts (ab.stib. 12/88)	880	
	Kessels (ab.stib. 12/88)	880	
	Hantson (ab.stib. 12/88)	880	
	Honincks (ab.stib. 12/88)	880	
	Lannoye (ab.stib. 12/88)	880	
	Devries (ab.stib. 12/88)	880	
	Soubry (AB. 10/11/12/88)	2.660	
	Outers Frais KM (09 à 12/88)	5.951	
	Dubus Frais KM (08 à 10/88)	750	
	Bertin Frais KM (06 à 12/89)	1.353	
	Monsieur Frais KM (09 à 12/88)	2.972	
	Pavone Frais KM (07 à 12/88)	7.514	
	Paulet Frais KM (09 à 12/88)	783	
	Galand Frais KM (10 à 12/88)	251	
	Preux Frais KM (10 à 12/88)	3.070	
	Hastir (abonnements)	4.620	
2-9087 104/12313	Sobemap (fac. : 872391sc)	107.100	
A reporter au tableau récapitulatif		13.407.418	

Crédits des exercices antérieurs annulés

N° d'article	Créd. budg.	Engagé	Disp. engagé	Mandaté	Disp. mandaté	Payé	Res. à payer	Disp. payer
8986 104/11902	47.000	47.000			47.000			47.000
8986 104/12304	54.396	54.396			54.396			54.396
8986 104/12305	10.000	10.000			10.000			10.000
8986 104/12311	119.520	119.520			119.520			119.520
8986 104/12502	63.180	63.180			63.180			63.180
8986 104/33202	100.000	100.000			100.000			100.000
8986 105/12301	31.435	31.435			31.435			31.435
8986 700/12201	2.000	2.000			2.000			2.000
8986 700/12302	7.823	7.823			7.823			7.823
8986 700/12303	19.500	19.500			19.500			19.500
8986 700/12403	5.992	5.992			5.992			5.992
8986 700/33202	28.000	28.000			28.000			28.000
8986 740/12302	20.250	20.250			20.250			20.250
8986 740/33203	100.000	100.000			100.000			100.000
8986 761/33202	20.000	20.000			20.000			20.000
8986 761/33203	30.100	30.100			30.100			30.100
8986 762/12304	4.033	4.033			4.033			4.033
8986 762/12307	8.330	8.330			8.330			8.330
8986 763/12301	76.080	76.080			76.080			76.080
8986 764/33201	179.325	179.325			179.325			179.325
8986 764/33202	25.960	25.960			25.960			25.960
8986 764/33203	50.720	50.720			50.720			50.720
8986 772/33207	50.000	50.000			50.000			50.000
8986 774/12301	6.382	6.382			6.382			6.382
8986 775/12302	20.881	20.881			20.881			20.881
8986 775/12305	5.000	5.000			5.000			5.000
8986 775/12306	157.938	157.938			157.938			157.938
8986 775/12312	172.500	172.500		125.000	47.500	125.000		47.500
8986 775/33203	120.000	120.000			120.000			120.000
8986 775/33215	100.000	100.000			100.000			100.000
8986 776/12302	27.407	27.407			27.407			27.407
8986 776/12307	780	780			780			780
8986 780/12404	46.989	46.989			46.989			46.989
8986 844/12201	20.000	20.000			20.000			20.000
8986 844/12204	5.000	5.000			5.000			5.000
8986 844/12401	12.800	12.800			12.800			12.800
8987 104/11902	47.000	47.000			47.000			47.000
8987 104/12301	90.511	90.511			90.511			90.511
8987 104/12304	17.442	17.442			17.442			17.442
8987 104/12311	5.950	5.950			5.950			5.950
8987 104/12313	11.490	11.490			11.490			11.490
8987 104/12502	10.157	10.157			10.157			10.157
8987 104/33201	200.000	200.000		200.000		200.000		
8987 105/12302	6.000	6.000			6.000			6.000
8987 700/12302	27.208	27.208			27.208			27.208
8987 700/12303	1.440	1.440			1.440			1.440
8987 700/12306	4.000	4.000			4.000			4.000
8987 700/12307	51.500	51.500			51.500			51.500
8987 740/12302	40.000	40.000			40.000			40.000
8987 740/12303	20.940	20.940			20.940			20.940
8987 761/33201	59.000	59.000			59.000			59.000
8987 761/33202	80.000	80.000		25.000	55.000	25.000		55.000
8987 761/33203	8.400	8.400			8.400			8.400
8987 762/12305	46.349	46.349		8.349	38.000	8.349		38.000
8987 764/12302	28.000	28.000		8.000	20.000	8.000		20.000
8987 764/12303	18.123	18.123			18.123			18.123
8987 764/33201	129.740	129.740		5.580	124.160	5.580		124.160
8987 767/12201	6.800	6.800			6.800			6.800
8987 767/33202	83.000	83.000		83.000		83.000		
8987 775/12304	92.830	92.830			92.830			92.830
8987 775/12306	130.000	130.000			130.000			130.000
8987 775/12312	100.000	100.000			100.000			100.000
8987 775/33201	220.000	220.000		100.000	120.000	100.000		120.000
8987 775/33206	60.000	60.000			60.000			60.000
8987 776/33204	400.000	400.000		400.000		400.000		
8987 780/12402	29.096	29.096			29.096			29.096
8987 780/33201	1.751	1.751			1.751			1.751
8987 780/33203	65.000	65.000			65.000			65.000
3-8987 780/33203	100.000	100.000		100.000		100.000		
3-8987 780/33205	323.000	323.000		323.000		323.000		
8988 101/12701	10.926	10.926					10.926	10.926
8988 104/11301	680.000	680.000		56.005	623.995	56.005		623.995
8988 104/11901	3.021.671	3.021.671		1.191.290	1.830.381	1.191.290		1.830.381
8988 104/12301	22.925	22.925			22.925			22.925
8988 104/12304	19.067	19.067		2.808	16.259	1.653	1.155	17.414
8988 104/12305	83.300	83.300			83.300			83.300
8988 104/12307	122.000	122.000		122.000		122.000		
8988 104/12311	499.475	499.475		87.500	411.975	87.500		411.975

N° d'article	Créd. budg.	Engagé	Disp. engagé	Mandaté	Disp. mandaté	Payé	Res. à payer	Disp. payé
8988 104/12502	170.947	170.947		95.948	74.999	95.948		74.999
8988 104/33201	200.000	200.000		200.000		200.000		
8988 104/33202	100.000	100.000		100.000		100.000		
8988 105/12301	25.729	25.729		20.550	5.179		20.550	25.729
8988 700/12202	196.000	196.000		196.000		196.000		
8988 700/12203	218.000	218.000		218.000		218.000		
8988 700/12301	70.000	70.000		63.617	6.383	63.617		6.383
8988 700/12302	188.209	188.209		131.487	56.722	131.487		56.722
8988 700/12303	129.465	129.465		103.000	26.465	103.000		26.465
8988 700/12304	32.064	32.064			32.064			32.064
8988 700/12307	35.223	35.223		29.000	6.223	29.000		6.223
8988 700/12403	168.197	164.125	4.072	153.742	14.455	153.742		14.455
8988 700/12404	67.835	67.654	181	67.654	181	67.654		181
8988 700/33202	271.000	271.000		251.000	20.000	251.000		20.000
8988 700/33204	135.000	135.000		135.000		135.000		
8988 700/33205	69.000	69.000		36.000	33.000	36.000		33.000
8988 740/12303	20.649	20.649		20.000	649	20.000		649
8988 740/33203	40.000	40.000		40.000		40.000		
8988 761/12202	105.975	105.975		105.975		105.975		
8988 761/12601	400.000	400.000		400.000		400.000		
8988 761/33202	549.000	549.000		549.000		549.000		
8988 761/33203	1.615.000	831.630	783.370	1.614.545	455	1.614.545		455
8988 761/33205	432.000	432.000		432.000		432.000		
8988 762/12304	1.040	1.040			1.040			1.040
8988 762/12309	20.000	20.000			20.000			20.000
8988 762/33207	600.000	600.000		600.000		600.000		
8988 762/33210	400.000	400.000		400.000		400.000		
8988 762/33212	775.000	775.000		775.000		775.000		
8988 762/33214	515.000	515.000		515.000		515.000		
8988 762/33215	1.850.000	1.850.000		1.850.000		1.850.000		
8988 762/33216	690.000	690.000		690.000		690.000		
8988 764/12301	28.720	28.720			28.720		35.000	28.720
8988 764/12302	65.468	65.468		65.468		30.468		35.000
8988 764/12303	28.941	28.941		28.941		28.941		
8988 764/33201	2.330.140	2.330.140		2.297.280	32.860	2.297.280		32.860
8988 764/33202	603.135	603.135		603.135		603.135		
8988 764/33203	508.860	508.860		508.860		508.860		
8988 767/12302	5.365	5.365		4.200	1.165	4.200		1.165
8988 767/33202	59.000	59.000		59.000		59.000		
8988 772/33202	1.250.000	1.250.000		1.120.000	60.000	1.190.000		60.000
8988 772/33207	30.000	30.000		30.000		30.000		
8988 775/12304	663.726	663.726		383.724	280.002	383.724		280.002
8988 775/12305	200.000	200.000		200.000		200.000		
8988 775/12306	70.000	70.000		40.000	30.000	40.000		30.000
8988 775/33201	340.000	340.000		340.000		340.000		
8988 775/33202	237.000	237.000		237.000		237.000		
8988 775/33204	500.000	500.000		500.000		500.000		
8988 775/33206	45.000	45.000			45.000			45.000
8988 775/33210	1.325.000	1.325.000		1.205.000	120.000	1.205.000		120.000
8988 775/33211	100.000	100.000		100.000		100.000		
8988 775/33213	100.000	100.000		100.000		100.000		
8988 775/33215	150.000	150.000			150.000		200.000	150.000
8988 775/33215	200.000	200.000		200.000				200.000
8988 776/12301	1.300.000	1.300.000		1.300.000		1.300.000		
8988 776/12305	5.591	5.591		5.591		5.591		
8988 776/12306	200.000	200.000		200.000		200.000		
8988 776/12401	8.500	8.500		8.500		8.500		
8988 780/12305	376.553	376.553		376.546		376.546		
8988 780/12401	19.410	19.400	10	19.400	10	19.400		7
8988 780/12402	11.360	11.360		11.360		11.360		10
8988 844/12204	113.000	113.000		113.000		113.000		
8988 844/33202	1.400.000	1.400.000		1.400.000		1.400.000		

RECETTES ET DEPENSES GENERALES

Article F / E / N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
60	R.O. PRESTATIONS				
9090 000/00002	Recettes imprévues	450.000	50.000	1	
000009/ 000/60	R.O. PRESTATIONS	450.000	50.000	1	
62	R.O. DETTE				
9090 000/26401	Intérêts créditeurs au Crédit Communal de Belgique	1.785.433	750.000	1.000.000	
000009/ 000/62	R.O. DETTE	1.785.433	750.000	1.000.000	
000009 /000/63	TOTAL R.O.	2.235.433	800.000	1.000.001	

RECETTES ET DEPENSES GENERALES

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 000/00001	Dépenses imprévues	—	1	1	
000009/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	—	1	1	
7X	D.O. DETTE				
9090 000/21401	Intérêts débiteurs au Crédit Communal de Belgique	1.217.412	150.000	150.000	
9090 000/21402	Intérêts de retard	802.587	100.000	150.000	
000009/ 000/7X	D.O. DETTE	2.019.999	250.000	300.000	
000009/ 000/73	TOTAL D.O.	2.019.999	250.001	300.001	

[illegible]

Article F/E/N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
000020/ 000/73	TOTAL D.O.	—	—	—	

Article F / E / N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
60	R.O. PRESTATIONS				
9090 050/16701	Ristournes contre les accidents de travail	—	100.000	1	
9090 050/16702	Ristournes et responsabilité civile	—	1	1	
9090 050/16703	Ristournes contre le vol	—	1	1	
9090 050/16704	Ristournes des bâtiments loués	—	1	1	
9090 050/16705	Ristournes contre l'incendie	110.334	40.000	1	
9090 050/16706	Ristournes des véhicules de la commission	—	1	1	
000050/ 000/60	R.O. PRESTATIONS	110.334	140.004	6	
61	R.O. TRANSFERTS				
9090 050/38001	Indemnités payées par les sociétés d'assurances pour les petits dommages, accident de travail et sur le chemin du travail	142.616	126.000	1	
9090 050/38002	Remboursement des indemnités pour incapacité temporaire et de celles concernant les rémunérations dont le plafond dépasse 200.000 F	—	1	1	
9090 050/38003	Rentes définitives versées par la SMAP.	—	1	1	
000050/ 000/61	R.O. TRANSFERTS	142.616	126.002	3	
000050/ 000/63	TOTAL R.O.	252.950	266.006	9	

04

Article F / E / N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989. Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
60	R.O. PRESTATIONS				
9090 100/16101	Remboursement de communications téléphoniques	—	1	1	
9090 104/16101	Remboursement des rémunérations	2.174.169	2.795.000	6.299.000	
9090 104/16102	Recettes des conférences	137.630	185.000	—	
9090 104/16103	Recettes diverses	501.026	393.000	1	
9090 104/16104	Remboursement des frais de chauffage et d'éclairage	42.782	1	1	
9090 104/16105	Remboursement des frais d'entretien des bâtiments loués	—	1	1	
9090 104/16106	Location et sous-location des bâtiments loués	—	1	1	
9090 104/16107	Recettes imprimerie	396.899	901.000	1	
9090 104/16108	Remboursement emprunts contractés pour Télé-Bruxelles	—	150.000	150.000	
9090 104/16109	Remboursement cotisations patronales	—	1	800.000	
000123/ 000/60	R.O. PRESTATIONS	3.252.506	4.424.005	7.249.006	
62	R.O. DETTE				
9090 104/26301	Remboursements par la régie des intérêts des emprunts contractés	—	—	54.000	
9090 104/89301	Remboursements par la régie des amortissements d'emprunts contractés	—	—	436.000	
9090 121/26501	Intérêts de retard	—	1	1	
000123/ 000/62	R.O. DETTE	—	1	490.001	
000123/ 000/63	TOTAL R.O.	3.252.506	4.424.006	7.739.007	

ADMINISTRATION GENERALE

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
70	D.O. PERSONNEL				
9090 100/11601	Rentes définitives pour accidents de travail ou sur le chemin du travail	—	1	1	
9090 101/11101	Traitement du Président et indemnités des Vice-Présidents	3.494.756	2.105.716	—	
9090 101/11102	Indemnités des Vice-Présidents	—	—	—	
9090 101/11103	Jetons de présence des membres de la Commission	92.160	50.000	—	
9090 101/11401	Cotisation patronale à la caisse de pensions	670.660	730.000	900.000	
9090 104/11101	Rémunération du personnel	70.549.799	81.712.000	102.400.000	
9090 104/11301	Cotisations patronales pour la sécurité sociale	14.291.571	15.456.000	17.700.000	
9090 104/11401	Cotisation patronale à la caisse de pensions	3.200.000	4.000.000	5.000.000	
9090 104/11501	Intervention dans le coût des abonnements sociaux	64.966	65.000	70.000	
9090 104/11601	Pensions pour cause d'invalidité	—	—	2.000.000	
9090 104/11701	Cotisation au service médical du travail	98.516	200.000	200.000	
9090 104/11901	Versement à l'ORBEM	6.150.000	3.000.000	1	
9090 104/11902	Cotisation au fonds des primes syndicales	36.400	47.000	50.000	
000123/ 000/70	D.O. PERSONNEL	98.648.828	107.365.717	128.320.002	
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 101/12101	Frais de déplacement des membres de la Commission	20.104	10.000	—	
9090 101/12701	Frais d'entretien et d'utilisation de la voiture du Président et des membres de la Commission	741.110	366.000	—	
9090 104/12101	Frais de déplacement et habillement du personnel	499.976	650.000	650.000	
9090 104/12201	Indemnités et honoraires. — Jury d'examen	44.640	100.000	30.000	
9090 104/12301	Frais d'administration	2.450.038	2.775.000	3.000.000	
9090 104/12302	Téléphone	1.999.051	2.100.000	2.250.000	
9090 104/12303	Affranchissement	1.509.989	1.700.000	2.000.000	
9090 104/12304	Documentation, abonnements, acquisition de livres	729.844	700.000	500.000	
9090 104/12305	Frais de publication et de distribution de bulletins, conclusions colloques, rapports d'activités, brochures d'information	177.342	200.000	—	
9090 104/12306	Cotisations à l'Union des villes et des communes belges	—	1	—	
9090 104/12307	Frais de procédure et de poursuite. — Frais d'experts	149.307	250.000	200.000	
9090 104/12308	Frais de conception, de graphisme et de publication	—	—	2.100.000	
9090 104/12310	Frais d'insertion d'information dans la revue du Commissariat aux Relations internationales	—	1	—	
9090 104/12311	Frais d'études et de fonctionnement relatifs à l'informatisation des services	1.739.936	1.650.000	2.000.000	
9090 104/12312	Frais relatifs à l'organisation de conférences	249.359	68.000	—	

50

ADMINISTRATION GENERALE

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
9090 104/12313	Frais d'imprimerie	2.302.110	2.057.000	—	
9090 104/12501	Frais d'éclairage	2.459.423	2.500.000	1.380.000	
9090 104/12502	Frais d'entretien des bâtiments loués, du mobilier et de matériel	1.337.712	1.650.000	1.600.000	
9090 104/12504	Frais d'entretien de la Maison de la Francité	—	—	—	
9090 104/12601	Loyers des bâtiments loués	14.038.141	13.200.000	14.400.000	
9090 104/12602	Impôts relatifs aux bâtiments loués	1.486.277	1.630.000	1.630.000	
9090 104/12603	Frais sortie locative	1.698.936	—	—	
9090 104/12801	Frais de CCP et de banque	6.948	12.000	10.000	
9090 105/12301	Frais de réunions et de manifestations diverses	1.299.852	1.100.000	1.250.000	
9090 105/12302	Frais de missions, études et relations extérieures	561.927	570.000	280.000	
9090 105/12303	Frais de colloques et congrès	59.909	60.000	300.000	
000123/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	35.561.931	33.348.002	33.580.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 104/33201	Subvention au service social du personnel de la CFC asbl	200.000	200.000	200.000	
9090 104/33202	Subvention au CIRBF	100.000	100.000	100.000	
000123/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	300.000	300.000	300.000	
7X	D.O. DETTE				
9090 101/21101	Intérêts de l'emprunt	14.230	3.000	—	
9090 101/91101	Amortissement de l'emprunt	124.800	129.600	—	
9090 104/21101	Intérêts des emprunts	1.272.697	1.302.200	1.300.000	
9090 104/91101	Amortissements des emprunts	2.764.660	3.591.640	5.353.000	
000123/ 000/7X	D.O. DETTE	4.176.387	5.026.440	6.653.000	
000123/ 000/73	TOTAL D.O.	138.687.146	146.040.159	168.853.002	

Article F / E / N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
000123/ 000/65	TOTAL R.O.	3.252.506	4.424.006	146.940.664	

ADMINISTRATION GENERALE

[illegible]

[illegible]

ENSEIGNEMENT C.B.R.D.P.

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 700/33201	Intervention dans les frais d'organisation de cours de recyclage	65.000	100.000	100.000	
9090 700/33202	Subsides d'encouragement à l'initiation culturelle dans les écoles	531.500	400.000	400.000	
9090 700/33203	Subsides aux associations diffusant des revues pédagogiques	100.000	80.000	80.000	
9090 700/33204	Subsides d'encouragement aux initiatives éducatives en faveur des enfants des écoles	314.000	331.120	350.000	
9090 700/33205	Subsides pour l'installation de coins de documentation scolaire	69.000	70.001	70.000	
9090 703/33201	Subsides à la Ligue belge de l'enseignement	60.000	60.000	60.000	
9090 734/33201	Subsides d'encouragement à l'enseignement artistique	80.000	100.000	200.000	
000700/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	1.219.500	1.141.121	1.260.000	
7X	D.O. DETTE				
9090 700/21101	Intérêts des emprunts	5.958	35.700	29.000	
9090 700/91101	Amortissements des emprunts	75.800	24.000	86.000	
000700/ 000/7X	D.O. DETTE	81.758	59.700	115.000	
000700/ 000/73	TOTAL D.O.	5.013.743	7.443.923	10.144.000	
74	D.O. FACT. INTERNE				
9090 700/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	9.064.725	
9090 700/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	261.804	
9090 700/03003	Facturation interne. — Affranchissement	—	—	400.000	
9090 700/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	1.470.561	
9090 700/03005	Facturation interne. — Loyers des bâtiments loués	—	—	2.473.807	
9090 700/03006	Facturation interne. — Impôts relatifs aux bâtiments loués	—	—	307.520	
000700/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	13.978.417	
000700 000/75	TOTAL D.O.	5.013.743	7.443.923	24.122.417	
91	D.E. INVESTISSEMENTS				
9090 700/72151	Achat de mobilier	400.000	—	—	
000700/ 000/91	D.E. INVESTISSEMENTS	400.000	—	—	
000700/ 000/93	TOTAL D.E.	400.000	—	—	

Article F / E / N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
000740/ 000/65	TOTAL R.O.	—	—	—	

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 740/12301	Formation préparatoire et permanente dans le domaine pré-universitaire et universitaire	837.000	840.000	840.000	
9090 740/12302	Encouragement à l'édition d'ouvrages scientifiques de toutes disciplines en langue française	89.671	150.000	250.000	
9090 740/12303	Intervention dans les frais d'organisation d'échanges de professeurs et de chercheurs (Cracovie)	490.474	303.300	350.000	
9090 740/12304	Publications	—	392.000	350.000	
000740/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	1.417.145	1.685.300	1.790.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 740/33203	Subside d'encouragement à la recherche scientifique, aux expériences de recyclage, à l'édition d'ouvrages scientifiques et animation/campus	995.000	1.272.490	1.000.000	
9090 742/33201	Intervention dans les frais d'organisation et de fonctionnement des facultés ouvertes de l'ULB et de l'UCL	530.000	540.000	500.000	
9090 742/33202	Intervention dans les frais d'organisation d'échanges de professeurs (Montréal, Cracovie, etc.)	—	50.000	50.000	
00740/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	1.525.000	1.862.490	1.550.000	
000740/ 000/73	TOTAL D.O.	2.942.145	3.547.790	3.340.000	
74	D.O. FACT. INTERNE				
9090 740/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	2.457.331	
9090 740/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	70.971	
9090 740/03003	Facturation interne. — Affranchissement	—	—	2.000	
9090 740/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	363.854	
9090 740/03005	Facturation interne. — Loyers des bâtiments loués	—	—	223.996	
9090 740/03006	Facturation interne. — Impôts relatifs aux bâtiments loués	—	—	27.840	
000740/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	3.145.992	
000740/000/75	TOTAL D.O.	2.942.145	3.547.790	6.485.992	

SECTEURS CULTURELS GENERAUX

[illegible]

SECTEURS CULTURELS GENERAUX

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 760/12301	Organisations de manifestations et d'échanges culturels avec l'étranger, Bauhaus - Jura - Cracovie...	3.718.553	—	—	
9090 760/12302	Acquisitions diverses favorisant l'épanouissement culturel des malvoyants	—	—	100.000	
000760/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	3.718.553	—	100.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 760/33201	Subside à l'asbl « Centre des grandes conférences bruxelloises »	—	750.000	50.000	
9090 760/33202	Subsides à l'AICB.	—	2.200.000	2.500.000	
9090 760/33203	Subside à la Ligue Braille	—	100.000	151.000	
9090 760/33204	Subside à la Maison de la Francité	2.300.000	2.700.000	3.220.000	
9090 760/33205	Subside à la Maison de la poésie	—	300.000	300.000	
000760/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	2.300.000	6.050.000	6.221.000	
7X	D.O. DETTE				
9090 760/21101	Intérêts des emprunts	52.198	79.000	63.000	—
9090 760/91101	Amortissements des emprunts	—	—	302.000	
000760/000/7X	D.O. DETTE	52.198	79.000	365.000	
000760/000/73	TOTAL D.O.	6.070.751	6.129.000	6.686.000	
74	D.O. FACT. INTERNE				
9090 760/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	733.777	
9090 760/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	21.192	
9090 760/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	209.057	
000760/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	964.026	
000760/ 000/75	TOTAL D.O.	6.070.751	6.129.000	7.650.026	

64

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 761/12201	Animation dans les communes. — Paiement des moniteurs	334.150	365.341	750.000	
9090 761/12202	Expression artistique. — Enfance jeunesse diffusion	799.050	1.000.000	1.000.000	
9090 761/12203	Protection sociale de la jeunesse : projet d'animation de rue	—	—	750.000	
9090 761/12303	Activités de loisirs pour la jeunesse, fournitures diverses	42.000	20.000	82.000	
9090 761/12304	Abonnement à des revues, achat de livres, de fiches spécialisées en jeunesse et en réglementation emploi	—	5.000	5.000	
9090 761/12305	Publications	—	40.000	40.000	
9090 761/12601	Location du centre d'hébergement de l'agglomération de Bruxelles	400.000	400.000	—	
000761/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	1.575.200	1.830.341	2.627.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 761/33201	Subside au centre d'hébergement de l'agglomération de Bruxelles	—	—	400.000	
9090 761/33202	Subvention pour le soutien de projets d'animation originaux	585.000	585.000	385.000	
9090 761/33203	Subsides aux ateliers créatifs	1.615.000	1.615.000	1.615.000	
9090 761/33204	Centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse de Bruxelles	2.100.000	2.100.000	2.100.000	
9090 761/33205	Subsides aux organismes assurant l'information de la jeunesse	472.000	472.000	540.000	
9090 761/33206	Subside Musée des enfants	100.000	100.000	100.000	
9090 761/33207	Subvention au Musée du jouet	—	—	150.000	
000761/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	4.872.000	4.872.000	5.290.000	
000761/ 000/73	TOTAL D.O.	6.447.200	6.702.341	7.917.000	
74	D.O. FACT. INTERNE				
9090 761/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	1.176.600	
9090 761/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	33.982	
9090 761/03003	Facturation interne. — Affranchissement	—	—	50.000	
9090 761/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	176.400	
9090 761/03005	Facturation interne. — Loyers des bâtiments loués	—	—	423.378	
9090 761/03006	Facturation interne. — Impôts relatifs aux bâtiments loués	—	—	52.480	
000761/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	1.912.840	
000761/ 000/75	TOTAL D.O.	6.447.200	6.702.341	9.829.840	

EDUCATION PERMANENTE

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 762/12201	Honoraires, frais d'études, jetons de présence	16.720	50.000	50.000	
9090 762/12303	Edition de publications dans le cadre de l'éducation permanente	135.993	250.000	300.000	
9090 762/12304	Achat de documentation	37.383	50.000	50.000	
9090 762/12305	Animation socio-culturelle pour les personnes du troisième âge	996.350	1.000.000	1.000.000	
9090 762/12306	Formation socio-culturelle du personnel communal et du CPAS	469.770	400.000	400.000	
9090 762/12307	Pratiques artistiques dans le cadre associatif	499.999	550.000	900.000	
9090 762/12309	Activités culturelles visant à l'intégration	227.541	250.000	300.000	
9090 762/12310	Publications	—	450.000	500.000	
000762/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	2.383.761	3.000.000	3.500.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 762/33205	Subvention au Foyer culturel et régional (asbl Halles de Schaerbeek)	2.300.000	2.300.000	—	
9090 762/33206	Subsides aux activités de production et de diffusion culturelles	170.000	200.000	225.000	
9090 762/33207	Subsides aux organismes d'éducation permanente de travailleurs des milieux professionnels et demandeurs d'emplois	600.000	600.000	600.000	
9090 762/33208	Subsides aux organisations d'éducation permanente des immigrés	725.000	725.000	800.000	
9090 762/33209	Subsides aux organisations d'éducation permanente du troisième âge	660.000	660.000	710.000	
9090 762/33210	Subsides aux organisations féminines	400.000	400.000	400.000	
9090 762/33212	Subsides aux organismes de formation des travailleurs	775.000	1.550.000	1.550.000	
9090 762/33214	Subsides aux organismes de formation d'animateurs socio-culturels	550.000	550.000	600.000	
9090 762/33215	Subsides pour le fonctionnement du centre de formation et d'information sur l'éducation permanente des immigrés	1.850.000	1.850.000	2.000.000	
9090 762/33216	Subsides à des organismes francophones d'animation urbaine	1.000.000	1.050.000	800.000	
00762/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	9.030.000	9.885.000	7.685.000	

Article F / E / N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
000762/ 000/65	TOTAL R.O.	256.772	200.000	200.000	

EDUCATION PERMANENTE

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
7X	D.O. DETTE				
9090 762/21101	Intérêts des emprunts	899.293	1.000.000	780.000	
9090 762/91101	Amortissements des emprunts	1.117.772	1.049.438	1.088.460	
000762/ 000/7X	D.O. DETTE	2.017.065	2.049.438	1.868.460	
000762/ 000/73	TOTAL D.O.	13.430.826	14.934.438	13.053.460	
74	D.O. FACT. INTERNE				
9090 762/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	6.523.369	
9090 762/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	188.405	
9090 762/03003	Facturation interne. — Affranchissement	—	—	100.000	
9090 762/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	1.201.981	
9090 762/03005	Facturation interne. — Loyers des bâtiments loués	—	—	1.033.830	
9090 762/03006	Facturation interne. — Impôts relatifs aux bâtiments loués	—	—	128.480	
000762/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	9.176.065	
000762/ 000/75	TOTAL D.O.	13.430.826	14.934.438	22.229.525	

SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE

70

SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 764/12201	Animations sportives. — Paiements d'animateurs	199.950	200.000	200.000	
9090 764/12301	Achats de badges et de prix destinés à encourager la pratique des sports	209.517	200.000	—	
9090 764/12302	Animation des pistes de santé, des stades sportifs et des bassins de natation	300.000	200.000	—	
9090 764/12303	Organisation d'actions de promotion et d'animations de disciplines sportives	200.000	200.000	650.000	
9090 764/12304	Location pour stages des centres sportifs de la forêt de Soignes et de la Woluwe	—	200.000	200.000	
9090 764/12305	Publication d'un annuaire du sport	—	—	600.000	
9090 764/12306	Aides aux élites sportives	—	—	100.000	
9090 764/12307	Activités organisées avec l'école du cirque	—	—	500.000	
000764/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	909.467	1.000.000	2.250.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 764/33201	Subsides aux activités sportives	2.600.000	2.600.000	2.300.000	
9090 764/33202	Subsidiation des initiatives sportives pour handicapés	631.935	638.995	550.000	
9090 764/33203	Subsides pour l'organisation de cours de gymnastique pour les personnes du troisième âge	508.860	600.000	600.000	
000764/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	3.740.795	3.838.995	3.450.000	
7X	D.O. DETTE				
9090 764/21101	Intérêts des emprunts	1.486.803	1.472.179	1.374.000	
9090 764/91101	Amortissements des emprunts	1.151.328	1.472.000	1.223.500	
000764/ 000/7X	D.O. DETTE	2.638.131	2.944.179	2.597.500	
000764/ 000/73	TOTAL D.O.	7.288.393	7.783.174	8.297.500	
74	D.O. FACT. INTERNE				
9090 764/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	2.009.807	
9090 764/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	58.046	
9090 764/03003	Facturation interne. — Affranchissement	—	—	50.000	
9090 764/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	382.558	
9090 764/03005	Facturation interne. — Loyers des bâtiments loués	—	—	423.378	
9090 764/03006	Facturation interne. — Impôts relatifs aux bâtiments loués	—	—	52.480	
000764/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	2.976.269	
000764/ 000/75	TOTAL D.O.	7.288.393	7.783.174	11.273.769	

[illegible]

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 767/12201	Animation d'une ludothèque. — Paiement des animateurs	209.637	265.000	—	
9090 767/12302	Frais de fonctionnement de ludothèques	9.040	30.000	50.000	
9090 767/12701	Frais d'entretien et d'utilisation de la camionnette	—	—	200.000	
000767/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	218.677	295.000	250.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 767/33201	Subside aux ludothèques pour handicapés	—	—	150.000	
9090 767/33202	Subsides aux ludothèques et à la Fédération bruxelloise des ludothèques	—	105.000	120.000	
000767/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	—	105.000	270.000	
7X	D.O. DETTE				
9090 767/21101	Intérêts des emprunts	7.168	—	60.000	
9090 767/91101	Amortissements des emprunts	108.000	—	—	
000767/ 000/7X	D.O. DETTE	115.168	—	60.000	
000767/ 000/73	TOTAL D.O.	333.845	400.000	580.000	
74	D.O. FACT. INTERNE				
9090 767/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	1.101.949	
9090 767/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	31.826	
9090 767/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	165.270	
000767/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	1.299.045	
000767/ 000/75	TOTAL D.O.	333.845	400.000	1.879.045	
91	D.E. INVESTISSEMENTS				
9090 767/74301	Emprunt. — Achat d'une camionnette	—	—	600.000	
000767/ 000/91	D.E. INVESTISSEMENTS	—	—	600.000	
000767/ 000/93	TOTAL D.E.	—	—	600.000	

Article F / E / N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989 Budget	Prévisions 1990		
				Commission	Tutelle	

AFFAIRES CULTURELLES

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 770/12201	Honoraires, — Frais d'études et jetons de présence	46.255	80.000	100.000	
9090 770/12301	Cotisation au CACEF	700.000	700.000	—	
9090 770/12302	Cotisation à l'Association intercommunale culturelle de Bruxelles	150.000	150.000	150.000	
9090 770/12304	Cotisation à la Maison de Bellone	800.000	800.000	—	
9090 774/12301	Initiation à l'art dans les écoles	—	—	500.000	
9090 775/12301	Organisation d'activités en rapport avec la danse	—	—	1.000.000	
9090 775/12302	Promotion de la langue française	199.473	200.000	—	
9090 775/12303	ISELP	3.400.000	3.400.000	3.700.000	
9090 775/12304	Organisation d'activités en rapport avec le patrimoine culturel, les arts plastiques et la promotion des musées	1.699.209	3.310.000	—	
9090 775/12305	Organisation d'activités en rapport avec les traditions culturelles	200.000	200.000	200.000	
9090 775/12306	Organisation d'activités ayant trait à la chanson et à la musique	545.896	650.000	880.000	
9090 775/12312	Editions de publications culturelles	—	300.000	1.300.000	
9090 775/12313	Tourisme culturel (et expositions)	—	700.000	1.400.000	
9090 775/12314	Organisation d'activités et d'expositions en rapport avec les arts plastiques et les musées	—	—	2.900.000	
9090 775/12317	Organisation et coorganisation d'activités en rapport avec la diffusion culturelle	—	—	500.000	
9090 775/12318	Organisation et coorganisation d'activités culturelles avec les communes	—	—	2.500.000	
000770/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	7.740.833	10.490.000	15.130.000	

[illegible]

AFFAIRES CULTURELLES

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
72.	D.O. TRANSFERTS				
9090 772/33201	Subside aux Centre d'aide technique et de formation théâtrale	—	—	3.000.000	
9090 772/33202	Subsides à la création théâtrale, aides aux théâtres	4.000.000	4.300.000	2.000.000	
9090 772/33207	Subsides à la diffusion musicale et à la chanson française	996.600	800.000	800.000	
9090 772/33210	Subside au théâtre de Toone	400.000	400.000	400.000	
9090 772/33212	Participation au prix du livre pour enfants. — Prix Bernard Versele	—	—	60.000	
9090 775/33201	Subsides à des initiatives ayant trait à la protection du patrimoine culturel, aux arts plastiques et à la promotion des musées	1.400.000	2.500.000	—	
9090 775/33202	Subsides à des organismes assurant le développement du patrimoine folklorique	237.000	237.000	—	
9090 775/33203	Subside au Centre belge de la bande dessinée	—	—	1.500.000	
9090 775/33204	Subside à l'édition de publications culturelles - asbl CFC-Editions	500.000	825.000	1.300.000	
9090 775/33205	Subside à la maison de la Bellone	—	—	1.350.000	
9090 775/33206	Subsides aux groupements, ainsi qu'aux publications de diffusion culturelle, revues littéraires, foire du livre et événements de diffusion culturelle	2.947.000	2.555.000	1.000.000	
9090 775/33207	Subsidiation du fonctionnement des foyers culturels communaux	1.900.000	1.900.000	2.100.000	
9090 775/33208	Subside aux archives d'architecture moderne	1.550.000	1.550.000	—	
9090 775/33209	Subvention aux Halles de Schaerbeek asbl	—	—	2.800.000	
9090 775/33210	Aide à la vie culturelle dans les communes	4.138.530	4.095.000	2.500.000	
9090 775/33211	Subside à l'association des maisons de la culture et des foyers culturels	100.000	100.000	250.000	
9090 775/33213	Subsides aux activités de ballets et de danse	300.000	700.000	1.000.000	
9090 775/33215	Convention avec des organismes assurant des activités de diffusion culturelle	660.000	1.000.000	1.000.000	
9090 775/33216	Subsides aux foyers culturels pour activités de diffusion culturelle	1.250.000	1.250.000	1.450.000	
000770/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	20.379.130	22.212.000	22.510.000	

Article F / E / N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
000770/ 000/65	TOTAL R.O.	—	—	—	
82	R.E. DETTE				
9090 770/96153	Emprunt à contracter. — Achat d'œuvres d'art	—	500.000	—	
000770/ 000/82	R.E. DETTE	—	500.000	—	
000770/ 000/83	TOTAL R.E.	—	500.000	—	

AFFAIRES CULTURELLES

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
7X	D.O. DETTE				
9090 770/21101	Intérêts des emprunts	115.466	80.000	49.000	
9090 770/91101	Amortissements des emprunts	366.134	397.475	236.289	
000770/ 000/7X	D.O. DETTE	481.600	477.475	285.289	
000770/ 000/73	TOTAL D.O.	28.601.563	33.179.475	37.925.289	
74	D.O. FACT. INTERNE				
9090 770/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	26.599.544	
9090 770/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	768.238	
9090 770/03003	Facturation interne. — Affranchissement	—	—	360.000	
9090 770/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	4.554.708	
9090 770/03005	Facturation interne. — Loyers des bâtiments loués	—	—	2.126.736	
9090 770/03006	Facturation interne. — Impôts relatifs aux bâtiments loués	—	—	264.320	
000770/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	34.673.546	
000770/ 000/75	TOTAL D.O.	28.601.563	33.179.475	72.598.835	
91	D.E. INVESTISSEMENTS				
9090 775/74552	Achat d'œuvres d'art	—	500.000	—	
000770/ 000/91	D.E. INVESTISSEMENTS	—	500.000	—	
000770/ 000/93	TOTAL D.E.	—	500.000	—	

Article F / E / N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
000776/ 000/65	TOTAL R.O.	—	—	—	
82 9090 776/96153	R.E. DETTE Emprunt à contracter. — Achat de carothèques et de cartes	1.000.000	—	—	
000776/ 000/82	R.E. DETTE	1.000.000	—	—	
000776/ 000/83	TOTAL R.E.	1.000.000	—	—	

LECTURE PUBLIQUE ET EDITIONS

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 776/12301	Achat de livres destinés aux bibliothèques de catégorie A et aux établissements pénitentiaires	1.300.000	—	—	
9090 776/12302	Promotion de l'édition de langue française	170.000	—	—	
9090 776/12305	Frais de fonctionnement et de manifestations littéraires	420.923	355.000	450.000	
9090 776/12306	Campagne de sensibilisation à la lecture publique	200.000	200.000	—	
9090 776/12307	Achat de livres pour les bibliothèques de catégorie A et principales	—	1.300.000	1.300.000	
9090 776/12308	Etude de faisabilité pour l'installation d'une bibliothèque dans le métro	—	—	50.000	
9090 776/12401	Achat de fournitures	114.025	100.390	100.000	
000776/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	2.204.948	1.955.390	1.900.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 776/33201	Subsides à la coordination des bibliothèques	—	—	500.000	
000776/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	—	—	500.000	
7X	D.O. DETTE				
9090 776/21101	Intérêts des emprunts	1.930	85.000	85.000	
9090 776/91101	Amortissement des emprunts	21.816	—	164.000	
000776/ 000/7X	D.O. DETTE	23.746	85.000	249.000	
000776/ 000/73	TOTAL D.O.	2.228.694	2.040.390	2.649.000	
74	D.O. FACT. INTERNE				
9090 776/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	4.927.599	
9090 776/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	142.317	
9090 776/03003	Facturation interne. — Affranchissement	—	—	240.000	
9090 776/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	944.051	
9090 776/03005	Facturation interne. — Loyers des bâtiments loués	—	—	1.014.138	
9090 776/03006	Facturation interne. — Impôts relatifs aux bâtiments loués	—	—	125.920	
000776/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	7.394.025	
000776/ 000/75	TOTAL D.O.	2.228.694	2.040.390	10.043.025	
91	D.E. INVESTISSEMENTS				
9090 776/74552	Achat de cartothèques et de cartes	1.000.000	—	—	
000776/ 000/91	D.E. INVESTISSEMENTS	1.000.000	—	—	
000776/ 000/93	TOTAL D.E.	1.000.000	—	—	

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
70	D.O. PERSONNEL				
9090 780/12201	Personnel pour la gestion de matériel	742.405	790.000	—	
9090 780/12202	Honoraires jetons de présence	—	—	25.000	
000780/ 000/70	D.O. PERSONNEL	742.405	790.000	25.000	
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 780/12301	Diffusion audio-visuelle	749.869	850.000	1.600.000	
9090 780/12302	Production de programmes au bénéfice des différents secteurs de la CCF	500.000	500.000	1.000.000	
9090 780/12303	Centre de ressources vidéo de Bruxelles	3.850.000	3.850.000	3.850.000	
9090 780/12304	Télé-Bruxelles	4.467.736	4.630.000	—	
9090 780/12305	Edition de cinergie	699.388	800.000	900.000	
9090 780/12306	Publications	—	600.000	700.000	
9090 780/12308	Documentations	—	—	25.000	
9090 780/12310	Production de courts métrages consacrés à Bruxelles	—	—	1.000.000	
9090 780/12401	Entretien du matériel	148.818	150.000	150.000	
9090 780/12402	Vidéotheque de Bruxelles	521.616	520.000	520.000	
000780/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	10.937.427	11.900.000	9.745.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 780/33201	Réseau culturel de diffusion de films	515.000	600.000	600.000	
9090 780/33202	Médiathèque de la Communauté Française de Belgique	—	650.000	650.000	
9090 780/33203	Subsides à la diffusion cinématographique	550.000	550.000	1	
9090 780/33204	Subsides au Centre bruxellois de l'audio-visuel	800.000	800.000	800.000	
9090 780/33205	Subsides aux samedis du cinéma	323.000	323.000	320.000	
9090 780/33206	Subsides au Centre du film sur l'art	100.000	100.000	100.000	
9090 780/33207	Subsides aux ateliers de cinéma	100.000	1	1	
9090 780/33208	Fonds Henri Stork	100.000	100.000	100.000	
9090 780/33209	Espace francophone	400.000	400.000	400.000	
9090 780/33210	Subside à Télé-Bruxelles	—	—	7.000.000	
000780/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	2.888.000	3.523.001	9.970.002	
7X	D.O. DETTE				
9090 780/21101	Intérêts des emprunts	110.750	458.300	256.000	
9090 780/91101	Amortissements des emprunts	90.000	99.000	1.015.000	
000780/ 000/7X	D.O. DETTE	200.750	557.300	1.271.000	
000780/ 000/73	TOTAL D.O.	14.768.582	16.770.301	21.011.002	

Article F / E / N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
000780/ 000/65	TOTAL R.O.	65.000	250.000	400.000	
82	R.E. DETTE				
9090 780/96151	Emprunt à contracter	—	—	500.000	
000780/ 000/82	R.E. DETTE	—	—	500.000	
000780/ 000/83	TOTAL R.E.	—	—	500.000	

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
74	D.O. FACT. INTERNE				
9090 780/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	6.723.754	
9090 780/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	194.193	
9090 780/03003	Facturation interne. — Affranchissement	—	—	558.000	
9090 780/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	1.211.057	
9090 780/03005	Facturation interne. — Loyers des bâtiments loués	—	—	1.092.906	
9090 780/03006	Facturation interne. — Impôts relatifs aux bâtiments loués	—	—	135.840	
000780/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	9.915.750	
000/780/ 000/75	TOTAL D.O.	14.768.582	16.770.301	30.926.752	
91	D.E. INVESTISSEMENTS				
9090 780/74151	Achat de matériel audio-visuel	—	—	500.000	
000780/ 000/91	D.E. INVESTISSEMENTS	—	—	500.000	
000780/ 000/93	TOTAL D.E.	—	—	500.000	

AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 844/12201	Honoraires, frais d'études et jetons de présence	10.000	—	—	
9090 844/12202	Publications	79.570	800.000	600.000	
9090 844/12203	Frais de déplacement des experts	23.310	—	—	
9090 844/12204	Rémunération du personnel affecté à la formation permanente du personnel social	189.000	—	—	
9090 844/12205	Aides et promotion à l'accompagnement de l'action sociale	330.000	330.000	1.450.000	
9090 844/12207	Coproductions avec les associations d'action sociale	1.074.505	1.081.000	—	
9090 844/12208	Organisation de sessions de séminaires. — Rencontres de la petite enfance	—	460.000	460.000	
9090 844/12301	Achat de documentation	7.946	10.000	20.000	
9090 844/12302	Formation des travailleurs sociaux	—	—	150.000	
9090 844/12303	Actions de prévention, d'information et de formation relatives à la réinsertion des ex-détenus	—	—	1.000.000	
9090 844/12304	Besoins d'accueil des jeunes enfants. — Etudes, propositions et réalisations	—	—	1.100.000	
9090 844/12401	Achat et maintenance du matériel	49.995	50.000	50.000	
9090 844/12601	Location de salles	63.388	—	—	
000844/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	1.827.714	2.731.000	4.330.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 844/33201	Participation au prix du livre pour enfant, prix Bernard Versele	60.000	60.000	—	
9090 844/33202	Subside au Centre de formation permanente des milieux d'accueil du jeune enfant	2.290.000	2.200.000	2.200.000	
9090 844/33203	Appuis à des organismes menant des actions dans le domaine de la réinsertion post-pénitentiaire	—	—	500.000	
9090 844/33205	Subsides pour les actions de prévention, d'éd. de formation, d'information de la famille et du développement communautaire	1.600.000	1.600.000	850.000	
9090 844/33207	Subside aux maisons des enfants	900.000	900.000	900.000	
9090 844/33208	Appuis à des organismes menant des actions en faveur d'adultes défavorisés ou exclus	—	—	500.000	
9090 844/33209	Subventions à des associations s'occupant de l'aide sociale d'urgence	—	—	1.000.000	
000844/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	4.850.000	4.760.000	6.450.000	
000844/ 000/73	TOTAL D.O.	6.677.714	7.491.000	10.780.000	

04

F 000844

AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Article F / E / N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
000844/ 000/65	TOTAL R.O.	—	—	—	

AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
74.	D.O. FACT. INTERNE				
9090 844/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	4.315.702	
9090 844/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	183.216	
9090 844/03003	Facturation interne. — Affranchissement	—	—	100.000	
9090 844/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	768.900	
9090 844/03005	Facturation interne. — Loyers des bâtiments loués	—	—	708.912	
9090 844/03006	Facturation interne. — Impôts relatifs aux bâtiments loués	—	—	88.000	
000844/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	6.164.730	
000844/ 000/75	TOTAL D.O.	6.677.714	7.491.000	16.944.730	

04

F 000871

SANTÉ

Article F/E/N	RECETTES	1988 Compte droits constatés	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
000871/ 000/65	TOTAL R.O.	—	—	—	

A.C.C.F.

SANTÉ

Article F / E / N	DEPENSES	1988 Compte dépenses engagées	1989 Budget	Prévisions 1990	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9090 871/12201	Honoraires, frais d'études et jetons de présence	—	—	150.000	
9090 871/12301	Promotion de l'éducation à la santé	—	—	750.000	
9090 871/12302	Publications et colloques	—	—	750.000	
9090 871/12303	Animations de pistes de santé	—	—	100.000	
000871/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	—	—	1.750.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9090 871/33201	Subside aux institutions de prévention et de traitement de la toxicomanie	—	—	750.000	
9090 871/33202	Subsides aux associations s'occupant d'éducation à la santé en milieu immigré	—	—	1.700.000	
9090 871/33203	Subsides pour l'association sportive du centre de traumatologie et de réadaptation	—	—	100.000	
9090 871/33204	Subsides pour des actions de prévention et de formation sur le plan de la santé	—	—	750.000	
9090 871/33205	Subside à la Trace	—	—	200.000	
000871/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	—	—	3.500.000	
000871/ 000/73	TOTAL D.O.	—	—	5.250.000	
74	D.O. FACT. INTERNE				
9090 871/03001	Facturation interne. — Rémunération du personnel	—	—	2.028.000	
9090 871/03002	Facturation interne. — Frais d'administration	—	—	—	
9090 871/03003	Facturation interne. — Affranchissement	—	—	—	
9090 871/03004	Facturation interne. — Cotisations patronales pour la sécurité sociale	—	—	308.000	
000871/ 000/74	D.O. FACT. INTERNE	—	—	2.336.000	
000871/ 000/75	TOTAL D.O.	—	—	7.586.000	

RECAPITULATION - RECETTES ORDINAIRES

F	TEXTE	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	TOTAL 000/63	Fact. interne 000/64	TOTAL 000/65
000009	Recettes et dépenses générales	1	—	1.000.000	1.000.001	—	1.000.001
000020	Fonds	—	288.000.000	—	288.000.000	—	288.000.000
000050	Assurances	6	3	—	9	—	9
000123	Administration générale	7.249.006	—	490.001	7.739.007	139.201.657	146.940.664
000700	Enseignement CBRDP	270.000	—	—	270.000	—	270.000
000740	Enseignement supérieur	—	—	—	—	—	—
000760	Secteurs culturels généraux	—	—	—	—	—	—
000761	Jeunesse	—	—	—	—	—	—
000762	Education permanente	200.000	—	—	200.000	—	200.000
000763	Fêtes et manifestations	—	—	—	—	—	—
000764	Sports et éducation physique	600.000	—	—	600.000	—	600.000
000767	Ludo-, media-, vidéothèques	15.000	—	—	15.000	—	15.000
000770	Affaires culturelles	—	—	—	—	—	—
000776	Lecture publique et éditions	—	—	—	—	—	—
000780	Audio-visuel	400.000	—	—	400.000	—	400.000
000844	Aide sociale et familiale	—	—	—	—	—	—
000871	Santé	—	—	—	—	—	—
		8.734.013	288.000.003	1.490.001	298.224.017	139.201.657	437.425.674

RECAPITULATION - DEPENSES ORDINAIRES

F	TEXTE	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7X	TOTAL 000/73	Fact. interne 000/74	TOTAL 000/75
000009	Recettes et dépenses générales	—	1	—	300.000	300.001	—	300.001
000020	Fonds	—	—	—	—	—	—	—
000050	Assurances	750.000	525.000	—	—	1.275.000	—	1.275.000
000123	Administration générale	128.320.002	33.580.000	300.000	6.653.000	168.853.002	45.264.952	214.117.954
000700	Enseignement CBRDP	—	8.769.000	1.260.000	115.000	10.144.000	13.978.417	24.122.417
000740	Enseignement supérieur	—	1.790.000	1.550.000	—	3.340.000	3.145.992	6.485.992
000760	Secteurs culturels généraux	—	100.000	6.221.000	365.000	6.686.000	964.026	7.650.026
000761	Jeunesse	—	2.627.000	5.290.000	—	7.917.000	1.912.840	9.829.840
000762	Education permanente	—	3.500.000	7.685.000	1.868.460	13.053.460	9.176.065	22.229.525
000763	Fêtes et manifestations	—	—	—	—	—	—	—
000764	Sports et éducation physique	—	2.250.000	3.450.000	2.597.500	8.297.500	2.976.269	11.273.769
000767	Ludo-, media-, vidéothèques	—	250.000	270.000	60.000	580.000	1.299.045	1.879.045
000770	Affaires culturelles	—	15.130.000	22.510.000	285.289	37.925.289	34.673.546	72.598.835
000776	Lecture publique et éditions	—	1.900.000	500.000	249.000	2.649.000	7.394.025	10.043.025
000780	Audio-visuel	25.000	9.745.000	9.970.002	1.271.000	21.011.002	9.915.750	30.926.752
000844	Aide sociale et familiale	—	4.330.000	6.450.000	—	10.780.000	6.164.730	16.944.730
000871	Santé	—	1.750.000	3.500.000	—	5.250.000	2.336.000	7.586.000
		129.095.002	86.246.001	68.956.002	13.764.249	298.061.254	139.201.657	437.262.911

RECAPITULATION – RECETTES EXTRAORDINAIRES

F	TEXTE	Transferts 000/80	Investisse- ments 000/81	Dette 000/82	TOTAL 000/83	Fact. interne 000/84	TOTAL 000/85
000009	Recettes et dépenses générales	—	—	—	—	—	—
000020	Fonds	—	—	—	—	—	—
000050	Assurances	—	—	—	—	—	—
000123	Administration générale	—	—	4.000.002	4.000.002	—	4.000.002
000700	Enseignement CBRDP	—	—	—	—	—	—
000740	Enseignement supérieur	—	—	—	—	—	—
000760	Secteurs culturels généraux	—	—	—	—	—	—
000761	Jeunesse	—	—	—	—	—	—
000762	Education permanente	—	—	—	—	—	—
000763	Fêtes et manifestations	—	—	—	—	—	—
000764	Sports et éducation physique	—	—	—	—	—	—
000767	Ludo-, media-, vidéothèques	—	—	600.000	600.000	—	600.000
000770	Affaires culturelles	—	—	—	—	—	—
000776	Lecture publique et éditions	—	—	—	—	—	—
000780	Audio-visuel	—	—	500.000	500.000	—	500.000
000844	Aide sociale et familiale	—	—	—	—	—	—
000871	Santé	—	—	—	—	—	—
		—	—	5.100.002	5.100.002	—	5.100.002

RECAPITULATION - DEPENSES EXTRAORDINAIRES

F	TEXTE	Transferts 000/90	Investisse- ments 000/91	Dette 000/92	TOTAL 000/93	Fact. interne 000/94	TOTAL 000/95
000009	Recettes et dépenses générales	—	—	—	—	—	—
000020	Fonds	—	—	—	—	—	—
000050	Assurances	—	—	—	—	—	—
000123	Administration générale	—	4.000.002	—	4.000.002	—	4.000.002
000700	Enseignement CBRDP	—	—	—	—	—	—
000740	Enseignement supérieur	—	—	—	—	—	—
000760	Secteurs culturels généraux	—	—	—	—	—	—
000761	Jeunesse	—	—	—	—	—	—
000762	Education permanente	—	—	—	—	—	—
000763	Fêtes et manifestations	—	—	—	—	—	—
000764	Sports et éducation physique	—	—	—	—	—	—
000767	Ludo-, media-, vidéothèques	—	600.000	—	600.000	—	600.000
000770	Affaires culturelles	—	—	—	—	—	—
000776	Lecture publique et éditions	—	—	—	—	—	—
000780	Audio-visuel	—	500.000	—	500.000	—	500.000
000844	Aide sociale et familiale	—	—	—	—	—	—
000871	Santé	—	—	—	—	—	—
		—	5.100.002	—	5.100.002	—	5.100.002

RECETTES				DEPENSES		
EXERCICE PROPRE	TOTAL EXCEDENT	162.763	437.425.674	DEFICIT		437.262.911
EXERCICES ANTERIEURS	03/99 EXCEDENT			DEFICIT		
RESULTAT GENERAL	TOTAL GENERAL BONI		437.425.674	MALI	13.244.655	450.670.329
PRELEVE- MENTS (06)	TOTAL			TOTAL		

RECAPITULATION - BUDGET EXTRAORDINAIRE

RECETTES				DEPENSES		
EXERCICE PROPRE	TOTAL EXCEDENT		5.100.002	DEFICIT		5.100.002
EXERCICES ANTERIEURS	03/99 EXCEDENT	412.951		DEFICIT		
RESULTAT GENERAL	TOTAL GENERAL BONI	412.951	5.512.953	MALI		5.100.002
PRELEVE- MENTS (06)	TOTAL			TOTAL		

TABLEAU DES EMPRUNTS

N°	Libellé	Montant emprunt	Echéance	Amortisse- ment	Solde restant dû	%	Intérêts
	F104 Administration générale						
	<i>1. Emprunts contractés</i>						
73	Achat matériel informatique	3.000.000	1990	720.000	—	9	17.000
74	Idem	650.000	1990	156.000	—	9	11.000
75	Achat matériel d'imprimerie	1.120.000	1991	244.160	268.800	9	30.000
76	Idem	880.000	1991	191.840	211.200	9	24.000
78	Déménagement	5.000.000	1991	1.305.000	1.435.000	8	194.000
79	Idem	2.000.000	1992	474.000	1.096.000	8	100.000
81	Aménagement	3.335.000	1993	600.300	2.187.760	8	188.000
82	Idem	1.000.000	1995	302.000	698.000	9	63.000
83	Achat matériel informatique	3.500.000	1995	1.057.000	2.443.000	9	219.870
88	Aménagement	1.000.000	1995	302.000	698.000	9	63.000
		21.485.000	—	5.352.300	9.037.760	—	909.870
	<i>2. Emprunts à contracter</i>						
	Achat de mobilier	1.000.000	1996	—	1.000.000	10	100.000
	Aménagement des locaux	2.000.000	1996	—	2.000.000		200.000
	Achat de matériel	1.000.000	1996	—	1.000.000		100.000
	Achat de matériel informatique	1	1996	—			
	Achat de logiciels et frais d'installation du matériel informatique	1	1996	—			
		4.000.001	—	—	4.000.000	—	400.000

N°	Libellé	Montant emprunt	Echéance	Amortisse- ment	Solde restant dû	%	Intérêts
87	F700 Achat mobilier	400.000	1994	86.000	314.000	9	29.000
84	F760 Equipement de la librairie	1.000.000	1995	302.000	698.000	9	63.000
3	F762 Aménagement Halles de Schaer- beek	411.000	1994	24.660	109.737	8	11.000
17	Aménagement Halles de Schaer- beek	12.000.000	1996	672.000	4.620.000	8	397.000
27	Aménagement Halles de Schaer- beek	4.000.000	1996	224.000	1.540.000	8,5	141.000
51	Aménagement Halles de Schaer- beek	2.500.000	2001	115.000	1.612.500	8,5	147.000
55	Aménagement Halles de Schaer- beek	1.200.000	2002	52.800	829.200	8,5	75.000
		20.111.000	—	1.088.460	8.711.437	—	771.000
40	F 764 Centre sportif de la Forêt de Soignes	13.000.000	2000	624.000	7.761.000	8	634.000
47	Centre sportif de la Forêt de Soignes	4.000.000	2001	184.000	2.580.000	8,5	224.000
48	Centre sportif de la Woluwe	3.000.000	2000	144.000	1.791.000	8	155.000
50	Centre sportif de la Forêt de Soignes	2.000.000	2001	92.000	1.290.000	8,5	116.000
52	Centre sportif de la Woluwe	2.500.000	2001	115.000	1.612.500	8,5	147.000
65	Centre sportif de la Woluwe	1.500.000	2003	64.500	1.102.500	8,5	98.000
		26.000.000	—	1.223.500	16.137.000	—	1.374.000
	F 767 Achat d'une camionnette	600.000	1996	—	600.000	—	60.000
		600.000	—	—	600.000	—	60.000
80	F 770 Achat de mobilier destiné aux Archives d'Architecture Moder- ne	997.000	1992	236.289	546.356	8	49.000
89	F 776 Achat de matériel	1.000.000	1996	164.000	836.000	9	85.000
77	F 780 Achat de matériel audio-visuel	500.000	1999	109.000	120.000	8	17.000
85	Idem	1.000.000	1996	302.000	698.000	9	63.000
86	Aménagement des locaux de Télé-Bruxelles	2.000.000	1996	604.000	1.396.000	9	126.000
—	Achat de matériel	500.000	1996	—	500.000	10	50.000
		4.000.000	—	1.015.000	2.714.000	—	256.000
	TOTAL GENERAL	79.593.002	—	9.467.549	43.534.553	—	3.996.870

